

HISTOIRE CONTEMPORAINE :
IL S'APPELAIT GEORGES ... ET VOULAIT
ARRÊTER D'EMMERDER LES FRANÇAIS !

MARKETING TERRITORIAL
POUR UN MARKETING TERRITORIAL
PLUS « INTÉRIEUR »

LE JOURNAL **DES** DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°28 - NOVEMBRE 2023

GRAND **ENTRETIEN** **JEAN-MARIE** **BERNARD**


PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

“ON A PLEIN DE
RAISONS DE
CONNAÎTRE LES
HAUTES-ALPES”

TRANSITIONS :
7 QUESTIONS
POUR RÉUSSIR

DE GILLES LAGARDE ET JEAN-MARIE MARTINO





Anticipons demain

21, 22 et 23 novembre 2023
Paris • Porte de Versailles

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales est le seul événement européen réunissant élus, responsables territoriaux, institutions, associations et entreprises.

C'est le rendez-vous annuel qui rassemble les territoires autour des enjeux auxquels ils sont confrontés, qui éclaire les leviers d'actions sur différentes échelles de temps et propose des solutions adaptées aux besoins de chacun.

Accompagner les collectivités, villes, communes et intercommunalités dans leur stratégie territoriale en valorisant les projets et les solutions tel est le rôle du salon des Maires.

Pour participer : salondesmaires.com

1 200

exposants

50 000

visiteurs

350

conférences et
prises de parole

**PRIX DE L'INNOVATION
TERRITORIALE**

avec 8 catégories de prix

WEB TV

mairestv.com



Edito

Ce mois-ci, nous sommes heureux de consacrer notre dossier spécial au département des Hautes-Alpes.

Pour plusieurs raisons : d'abord, c'est le premier département retenu dans cette belle région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi parce que département est un véritable joyau naturel de la France, avec des sommets majestueux dépassant les 4 000 mètres, dont le Pic de Bure, traversé par plusieurs rivières, dont la Durance, offrant des paysages de montagne à couper le souffle, lieu de rencontre entre le patrimoine, la nature, la tradition et l'authenticité.

Patrimoine avec des églises anciennes, l'abbaye Notre-Dame de Boscodon; deux cathédrales : la cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Arnoux de Gap et la cathédrale Notre-Dame du Réal d'Embrun des châteaux et des villages pittoresques. La place forte de Mont-Dauphin Briançon, ville fortifiée par Vauban, avec ses remparts et son histoire militaire est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs châteaux intéressants dont ceux de Picomtal, Tallard, Montmaur, de Laragne, et le château-fort de Saint-Firmin.

Nature avec Parc national des Écrins, le Lac de Serre-Ponçon, plus grand lac artificiel d'Europe, offrant des activités nautiques, Parc naturel régional du Queyras et le Parc naturel régional des Baronnies provençales, le Queyras, région montagneuse préservée, les Gorges du Guil avec des paysages rocheux spectaculaires.

Parmi les sites classés du département des Hautes-Alpes, se trouvent entre autres la fontaine pétrifiante de Réotier, l'ensemble des Demoiselles Coiffées du Sauze-du-Lac, le Jardin botanique du col du Lautaret, et l'îlot de Saint-Michel à Prunières, sur le lac de Serre-Ponçon. La station de ski des Orres est classée Patrimoine du XXe siècle.

Traditions provençales et alpines avec une cuisine influencée par la montagne, des villages remarquables avec une tradition omniprésente. A 2 040 mètres d'altitude, Saint-Véran compte parmi les Plus beaux villages de France. La Chalets en fustes, fontaines en bois de mélèze, cadrans solaires là où dit-on "Les coqs picorent les étoiles", donnent un cachet unique à la commune la plus haute de France. La Grave compte également parmi les Plus beaux villages de France. Qu'elles soient issues de légendes, de mémoires locales ou de faits historiques, les Hautes-Alpes regorgent de traditions qui se communiquent de génération en génération.

Autre dossier spécial dans le journal de ce mois, celui sur l'économie mixte.

Bonne lecture.

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

Sommaire

Portrait

Jean-Marie Bernard 6

Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes



Interview

Jean-Marie Bernard 8

Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

Politique

Actualités Politiques et Participation Citoyenne 19

Tribune 22

Sophie Borderie
Présidente du conseil départemental de Lot-et-Garonne



Juridiques

Actualités Juridiques 23
Mathilde Haas

Dossier spécial Économie mixte départementale

L'économie mixte départementale en plein essor 26

Regard sur le développement de l'économie départementale 29



Solidarité

Crise des EHPAD : nous sommes face à un choix de société 32

Régis Coat Président du Département Côtes-d'Armor

Protection de l'enfance
Lettre ouverte à la première Ministre 33

Claude Roméo



Protection de l'enfance
Lettre ouverte à la première Ministre 35

Résolution sur l'aide sociale à l'enfance 35

Protection de l'enfance : construire ensemble une protection pour tous 38

Retour sur les 34ème journées nationales de l'Andass 39

Actualités Solidarités 40

Actualités santé et démographie médicale 45

Politique

Chiffres clés des Départements 46

Évolution de la TVA pour 2023 : attention à la douche froide ! 48

Michel Klopfer

Actualités Finances 49

Actualités Finances 49

RGPD et secteur public : défis et opportunités du droit d'accès 51

Management / Ressources humaines

7 questions pour réussir les transitions sur le territoire 56

Gilles Lagarde & Jean-Marie Martino

7 questions pour comprendre la conduite des grandes transitions

Nicolas Pernot



Introspection du mois 62

Jean-Pierre Boisoteau

Nominations 63

Le Département : une évidence 63

Philippe de FURSAC

Actualités Collèges, Jeunesse 72

Chronique 72

Cécile Delozier

Histoire contemporaine

Chronique 80

Stéphane Sautarel

Cultures

Actualités culture, sport et tourisme 84

Incroyable Côte-d'Or ! 79

Les choix littéraires 87

Simon Houdebort

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

Je reste convaincu que l'échelle départementale est la bonne pour garder le lien avec nos concitoyens.

Jean-Marie Bernard
Président du Département des Hautes-Alpes

Alors, Madame la Première Ministre, allez-vous entendre ces appels pour la protection de l'enfance ? Nous le souhaitons ardemment

Claude Roméo
Directeur départemental honoraire Enfance-Famille Seine Saint Denis

Au-delà des nécessités matérielles auxquelles répondent nos services publics, ils sont l'incarnation de notre volonté politique commune de réaliser la République, pas-à-pas.

Sophie Borderie
Présidente du conseil départemental de Lot-et-Garonne

Le plus difficile est de dépasser les contradictions induites par les transitions

Nicolas Pernot
Directeur général des services Région Grand Est

Le Journal des Départements est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

OJP PRESSE PUBLIC RELATION
Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département des Hautes-Alpes.

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Jean-Marie Martino, Gilles Lagarde, Marc Thebault, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Mathilde Haas, Claude Romeo, Jean-Pierre Boisoteau, Stéphane Sautarel, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Olivier de Brabois, Lilou de Carvalho, Sophie Borderie, Michel Klopfer, Regis Coat, Philippe de Fursac, Christophe Alaux.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

Portrait

Jean-Marie Bernard



Portrait

Jean-Marie Bernard Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

Derrière son accent chantant, ses yeux rieurs et sa moustache rassurante se cachent un caractère bien trempé et une obstination toute montagnarde. Bien des ministres et des représentants de l'État peuvent en témoigner depuis que Jean-Marie Bernard a été élu maire de la commune de Saint-Étienne-en-Dévoluy au tournant des années 90.

Ses convictions, il ne les cache pas, et pour les défendre, il n'entend pas faire de la politique de salon. Depuis plus de trente ans, Jean-Marie Bernard n'a jamais baissé la garde dans les combats qu'il estime justes et nécessaires : pastoralisme et défense des éleveurs, rôle central des départements dans l'aménagement du territoire, préservation de l'eau, tarifs de l'électricité, enjeux climatiques en milieu montagnard...

Et qu'importe s'il faut, pour se faire entendre, employer grands mots et grands remèdes. En 2018, à l'annonce du gouvernement de la réduction de la vitesse sur les routes départementales, il fait voter, en tant que Président du Conseil départemental, une délibération symbolique maintenant la vitesse à 90 km/h sur le réseau routier départemental haut-alpin. Quelques jours plus tard, il enlève lui-même un premier panneau 70 km/h au nom de l'harmonisation des limitations à 80 km/h. Un geste qui contribuera à faire reculer le gouvernement.

Si cet ingénieur des travaux publics d'État n'hésite pas à bousculer les codes et à défrayer la chronique, c'est avant tout par amour pour un territoire dont il connaît les spécificités sur le bout des doigts.

Cette connaissance si fine, il la doit à sa longue expérience d'élu local. Maire de la commune de Saint-Étienne-en-Dévoluy entre 1989 et 2012, il devient maire de la station-commune du Dévoluy suite à la fusion de communes entre Saint-Étienne-en-Dévoluy, Agnières-en-Dévoluy, La Cluse et Saint-Disdier.

Le 2 avril 2015, il est élu Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes. Viscéralement attaché à sa commune, il en est resté le premier maire-adjoint. Il a été, par ailleurs, Président de la Communauté de communes Buëch Dévoluy.

Un engagement, presque une vocation, pour ce pur Dévoluyard, qui fait du bon sens et du pragmatisme son credo politique. Et qu'importe si le ton et le style déplaisent à certains : pour Jean-Marie Bernard, servir, c'est agir !

Ses récentes prises de position prouvent que les années n'ont pas entamé ses convictions. Ainsi, début octobre, lors du congrès des maires des Hautes-Alpes, Jean-Marie Bernard a appelé les élus à ne plus payer leurs factures auprès d'EDF. En cause, des contrats passés avec les collectivités qu'il juge « exorbitants » et « signés sous la contrainte ». Une opposition qui frôle l'insoumission pour cet homme de droite qui n'entend pas s'en laisser compter.

Pourtant, conviction ne veut pas dire agitation. Les causes que plaide le Président des Hautes-Alpes reposent avant tout sur la défense d'un territoire particulièrement en proie au changement climatique et à ses conséquences. Jean-Marie Bernard a ainsi fait de 2023, « l'année de l'eau » dans son département, prônant à la fois l'exemplarité dans la sobriété, et la remise en cause du transfert des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités prévue par la loi NOTRÉ. Avec une position claire : laisser le choix du transfert à chaque territoire, en fonction de ses spécificités propres, et au nom du principe de différenciation. Un montagnard au caractère bien trempé, décidément.

Interview



Jean-Marie Bernard
Président du Département
des Hautes-Alpes

“ On a plein de raisons de connaître les Hautes-Alpes. En premier lieu, c’est le plus beau département de France. ”

Pouvez-vous vous présenter ? Nous parler de votre parcours, de vos passions ?

Je suis un ingénieur des services des routes de l’État à la retraite depuis quelques années. Passionné par mon territoire et la manière de le vivre et l’habiter.

Mon engagement en politique remonte à la fin des années 80. J’ai été élu Maire de mon village en 1989, puis Conseiller Communautaire, Conseiller général, devenu Conseiller départemental, etc. Le temps et ma passion pour le “faire ensemble” m’ont conduit à la Présidence de l’intercommunalité puis à celle du Département au printemps 2015. Il m’a alors fallu renoncer à mon mandat de Maire, c’est ce qui a été le plus difficile tant c’est un engagement de chaque jour et tant il est valorisant de travailler en direct pour et avec ses voisins parce que c’est ça qui se passe dans les villages. J’ai eu cette très grande chance d’accumuler de l’expérience en matière de fonctionnement et de gestion des services publics au cours des trois dernières décennies. J’en souhaite tout autant aux générations qui arrivent et arriveront parce que c’est fondamental pour bien gérer des collectivités qui sont de plus en plus importantes.

Récemment vous avez fait parler de vous au niveau national, qu’attendez-vous de la part de EDF ?

Tout s’est passé au Congrès des Maires des Hautes-Alpes, au cours duquel j’ai été invité à prendre la parole. C’est un Congrès très important pour la République dans notre territoire et j’attache chaque année une importance particulière à m’y rendre afin d’écouter celles et ceux qui font les Hautes-Alpes et d’échanger sur leurs difficultés et autres problématiques du moment. En ce qui concerne EDF, la situation ne date pas d’hier. À l’automne l’an dernier, nous avons toutes et tous essuyé une hausse considérable des coûts de l’énergie avec une véritable flambée des prix.

Pour celles et ceux qui devaient renégocier leurs contrats à ce moment-là, ça a été un véritable défi. Et puis le soufflé est retombé. Mais les contrats, eux, sont restés. Et certains sont de nature à mettre des entreprises voire des collectivités en grande difficulté. Les ASA sont touchées de plein fouet, elles qui ont besoin d’électricité pour mettre en œuvre les systèmes d’aspersion. Or, sans elles, exit la souveraineté alimentaire que l’on encourage à atteindre. La Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar a dû fermer son centre aquatique au cours de l’hiver dernier à cause de la facture d’électricité. Des stations de ski haut-alpines et pas des moindres puisque l’on parle des Orres, de Puy-Saint-Vincent ou de SuperDévoluy ont fait un hiver 2022-2023

exceptionnel en matière d’enneigement, de fréquentation, et de vente de forfaits de remontées mécaniques... et terminent leur exercice en déficit parce que les factures d’électricité ont flambé dans des proportions complètement surréalistes. Et il n’y a rien à y faire ? Je demande à EDF – et évidemment à l’État parce qu’il a une part de responsabilité dans EDF – bref, de revoir ces contrats signés dans un contexte hors norme et

de revenir à la raison. Je l’ai demandé gentiment au début. Je n’ai pas été assez entendu. Je m’efforce donc de me faire entendre.

Est-ce qu’il est plus difficile de se faire entendre dans un Département rural, de montagne, peu peuplé ?

Ce n’est pas le sentiment que j’ai. Quand j’ai moi-même déboulonné – en juin 2018 – un panneau 70 km/h quand la norme est passée à 80 parce que je ne voyais pas l’intérêt de garder cette limitation de vitesse intermédiaire et que la différence entre ces deux limitations de vitesse ne se justifiaient plus, la France entière en a entendu parler. Le Premier Ministre, Edouard Philippe, à l’origine de la mesure, m’a même donné raison lors d’un entretien qu’il a donné à RTL en argumentant que la régularité de la vitesse était un gage de sécurité. Je pense que bon nombre de nos concitoyens ont également entendu parler de mon soutien total aux éleveurs, au pastoralisme et à nos traditions ancestrales face à la menace que représente le loup. Donc, on peut se faire entendre. C’est d’autant plus facile quand le sujet concerne le quotidien de nos concitoyens. Il faut bien savoir de quoi l’on parle. Il faut mouiller la chemise ; répéter autant que nécessaire le message à faire passer... jusqu’à ce qu’il passe. En dehors de ces quelques sujets qui ont été hyper médiatisés, j’ai aussi la chance d’avoir un dialogue permanent et très constructif avec le représentant de l’État dans le département. Et je lui en suis très reconnaissant.

Parlez-nous des Hautes-Alpes. Les forces, faiblesses, menaces et opportunités de ce territoire ?

On a plein de raisons de connaître les Hautes-Alpes. En premier lieu, c’est le plus beau département de France. C’est un fait établi depuis longtemps. Connus aussi pour être dans le top 3 des moins peuplés de France. Ça facilite la connaissance des Haut-Alpins, la proximité et les échanges mais ça n’a pas que des avantages. C’est un territoire rural de montagne. D’où une forme d’enclavement à laquelle il faut remédier par tous les moyens. C’est le département français où l’altitude moyenne est la plus élevée. Et c’est aussi un département du Sud, avec un ensoleillement exceptionnel. Ces deux derniers éléments sont des atouts très forts pour les Hautes-Alpes. Parce qu’ils sont synonymes de double saisonnalité hiver/été et donc d’un niveau d’activité touristique important, quasiment toute l’année. Enfin, qui dit ruralité de montagne dit disponibilité de foncier pas ou peu exploitable. Et avec notre ensoleillement, nous avons de formidables opportunités de production d’énergie renouvelable.

Quelle est votre stratégie, vos ambitions et projets pour votre département ? Qu'aimeriez vous avoir réalisé durant ce mandat ?

Le Département est pleinement engagé dans la transition énergétique. Il a pris conscience il y a déjà bien des années qu'il fallait plus de sobriété dans nos bâtiments, accompagner nos concitoyens dans leur transition et qu'il nous fallait décarboner nos énergies. Je me suis engagé dès l'été 2021 à réaliser 100km de nouvelles pistes, voies et itinéraires cyclables au cours de cette mandature. Une quarantaine seront réalisés au cours de cette seule années 2023. Et puis des projets de production d'électricité par photovoltaïque ont vu le jour au cours des 15 dernières années. Le Département a appris des expériences passées et il est aujourd'hui à même de porter lui-même des projets de bout en bout, afin de notamment de garder le fruit de ces projets sur le territoire. Hautes-Alpes Énergies est une Société d'économie mixte qui vient de voir le jour. Elle permettra d'investir une soixantaine de millions d'euros dans des projets de ce type dans les 10 ans à venir. Une soixantaine de millions d'euros locaux qui resteront... locaux et des projets concertés avec les élus locaux et la population, afin de les rendre autrement plus acceptables que quand c'est un fonds d'investissement qui s'installe à côté de chez vous.

Comment défendre la ruralité au niveau local et national ?

En la vivant fièrement. Localement, c'est aux plus grandes collectivités de jouer le jeu de la solidarité avec les plus petites. Dans les Hautes-Alpes, la collectivité la plus importante, c'est le Département. Et il consacre chaque année 12 millions d'euros au cofinancement des projets développés par les autres collectivités haut-alpines. Ça s'appelle de la solidarité territoriale et ça permet un développement harmonieux de l'ensemble de nos vallées, à leur rythme.

À l'échelle nationale, je suis toujours émerveillé quand je fais le trajet Aix-en-Provence / Paris en TGV de voir combien la France est rurale. On la traverse quasiment de part en part et la France, c'est de la verdure, des champs, des forêts, des villages... à perte de vue ! Pourquoi la ruralité aurait-elle besoin d'être défendue en France ? La ruralité fait la France. Je ne me considère donc pas forcément comme un défenseur de la ruralité. En revanche, je suis le Président d'un département rural et de montagne et j'ai des choses à dire à ce titre. Qui trouvent parfois écho à l'échelle nationale. Et je m'en réjouis, naturellement.

Souhaitez-vous une évolution institutionnelle : conseiller territorial, regroupement de départements, nouvelle étape de la décentralisation, réforme fiscale ?

Je reste convaincu que l'échelle départementale est la bonne pour garder le lien avec nos concitoyens. Les Départements ont été créés juste après la Révolution pour placer l'administration centrale de l'époque à un temps de trajet à cheval raisonnable. Depuis, nous avons changé de mode de déplacement mais nos modes de vie se sont accélérés aussi, tant et si bien que le Département reste l'échelon de proximité par excellence. Je ne suis donc pas pour une modification du fonds des Départements. La loi

“ Je reste convaincu que l'échelle départementale est la bonne pour garder le lien avec nos concitoyens. ”

NOTRe a créé des Régions gigantesques. Il faut veiller à ne pas faire le chemin inverse à celui qui a été fait à la fin du 18^e siècle.

Vous comprenez donc que je suis entièrement favorable à une nouvelle étape de décentralisation. Je pense que rien ni personne ne peut mieux que les représentants des territoires décider pour le territoire. La connaissance des personnes et des enjeux locaux éclaire, à mon sens, la prise de décision. C'est comme ça que l'on gagne ou regagne la confiance. Par la proximité. Donc, oui à plus de décentralisation, dans tous les domaines possibles. Et avec les moyens nécessaires au bon fonctionnement des services publics français. Je pense à la dernière tentative de transfert des routes nationales, en début d'année 2023. L'État ne s'est clairement pas donné les moyens d'y parvenir.

L'important en matière de décentralisation reste la méthode. Je ne considère pas aujourd'hui que l'on ait fait un grand pas en avant avec la loi 3DS de février 2022. Elle prévoyait pourtant la différenciation et appelait à l'expérimentation des territoires dans un grand nombre de domaines. Concrètement, ça n'est ni plus ni moins qu'infaillible une fois qu'on est sur le terrain parce que les services de l'État ne suivent pas. Si on parle du Conseiller territorial, je suis clairement contre parce qu'il reviendrait à concentrer à l'échelle régionale les missions des Départements. C'est l'exact inverse d'une décentralisation.

La question des moyens pour travailler est donc centrale à la décentralisation. Faut-il une réforme fiscale ? Les Départements sont aujourd'hui dans une situation complètement absurde : les représentants sont élus au suffrage universel direct ; mais les Départements n'ont plus aucun moyen d'agir sur leurs ressources. C'est le fameux "no taxation without representation" américain qui a mené à l'indépendance des États-Unis... mais tout à l'envers. Il faut retrouver un peu de bon sens en redonnant aux Départements les moyens d'agir et de décider pour eux-mêmes.

Ce numéro est distribué lors des assises de DF, avez-vous un message à faire passer ?

Je connais bien Départements de France. J'y préside le groupe de travail "montagne". Cette Assemblée offre à ses membres – Présidents de Départements – des ressources techniques, notamment, et c'est un lieu d'échange des pratiques et savoir-faire très précieux. Je salue donc le travail fait par son Président, François Sauvadet, et le Président du groupe DCI, Nicolas Lacroix. Et je souhaite de très bonnes Assises à l'ensemble de ses membres. Je ne doute pas un instant que notre travail collectif permettra aux Départements de grandir encore.

Hautes-Alpes Énergies : une Sem pour développer la production d'énergies renouvelables



C'est le nouvel outil développé par le Département des Hautes-Alpes avec ses partenaires locaux : une Sem afin de développer la production d'énergies renouvelables.

"Elle est issue d'un constat", note Jean-Marie Bernard, Président du Département. "Ces 15 dernières années, des projets ont vu le jour sur notre territoire et les élus locaux – les Maires, en particulier – sont très régulièrement sollicités pour des projets d'implantation. Ils ne savent pas toujours qui est vraiment leur interlocuteur. Entreprise française, fonds d'investissement étranger... je trouve dommage que la formidable ressource dont les Hautes-Alpes disposent – un ensoleillement unique et des capacités foncières – servent des intérêts extérieurs au territoire alors qu'au cours de ces 15 dernières années, nous avons nous aussi appris à développer de tels projets."

Le Département est impliqué dans les transitions écologique et énergétique depuis au moins 2014, année qui a vu l'adoption de son plan climat-énergie. Depuis, il développe des projets de production d'énergies renouvelables. *"Nous avons d'abord confié ces projets à des entreprises privées, comme la Compagnie nationale du Rhône qui a réalisé un parc photovoltaïque sur des sols du Département. Avec le temps, le Département s'est de plus en plus impliqué dans ce type de projets. Dernièrement, il a installé, avec le soutien technique d'une entreprise spécialisée, des panneaux sur l'ensemble des toitures des aéroports départementaux. Il me semble que désormais, nous avons la capacité de développer les projets de bout en bout. C'est la mission de la Sem",* poursuit Jean-Marie Bernard.

D'autant que de nombreux acteurs locaux apportent leurs compétences à la Société. Territoire d'énergie, la CCI, la Chambre d'Agriculture, l'association pour le conseil des entreprises du BTP, EDSB (fournisseur d'énergie local)... sont

autant de partenaires et acteurs locaux avec qui le Département a souhaité partager cette aventure. On peut ajouter la Caisse des dépôts et trois banques locales.

"Par le biais de filiales, l'idée est également de proposer aux Communes de prendre toute leur place dans la transition énergétique", poursuit le Président du Département. *"Elles bénéficieront d'un soutien technique et financier pour construire leurs projets et les mener jusqu'à leur terme. L'état des lieux aujourd'hui nous permet de dire que 60 millions d'euros d'investissements seront ainsi engagés dans les Hautes-Alpes dans les 10 prochaines années. Des investissements qui bénéficieront à l'ensemble des Haut-Alpins, pour des projets qui seront plus acceptables puisque développés par des Haut-Alpins."*

L'assemblée générale constitutive de la Sem Hautes-Alpes Énergies a eu lieu mardi 30 octobre dernier.



LES HAUTES-ALPES

Budget
250 000 000€



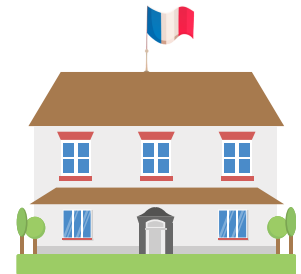
60 000 000€
d'investissement
190 000 000€
de fonctionnement

**10 Maisons
des solidarités**



un **point d'accès direct** aux
services du Département à
moins de **20 minutes de**
chaque point du territoire

**Aide aux
communes**



12 000 000 €
pour financer les
projets locaux

1925 km de routes

23 tunnels



Restaurants scolaires



**50% de produits
frais ou bio**

**3è département
bio de France**



**42,7% des surfaces
utiles cultivées en bio**



975 ouvrages d'art

Tourisme



**CA 1 milliard
d'euro annuel**



**plus de 20
millions de
nuitées par an**

**Plus haut
département de France**



altitude moyenne **1665 m**

25 stations de ski



**plus de 1200 km de
pistes de ski alpin**



**Première
retenue d'eau
artificielle**

1 270 000 000 m3
d'eau permettant
de produire
700 GWh/an et
d'irriguer
100 000 ha



Hautes-Alpes 2024-2028

400 000 000€ d'investissements programmés



120 000 000€ pour la modernisation et l'entretien du réseau routier

> dont 30 000 000€ pour la réfection de la galerie de la Marionnaise, sur la RD 1091 (col du Lautaret)

> dont la poursuite de la modernisation de la RD 1075 entre Sisteron et Grenoble afin de moderniser, pérenniser et sécuriser cet axe majeur pour le territoire

53 000 000€ pour la rénovation complète de trois collèges

> dont le collège les Hauts de Plaines à Laragne-Montéglin (15 400 000€), travaux en cours - livraison prévue à la rentrée 2026

> dont le collège Centre de Gap (21 000 000€), livraison prévue fin 2027

> dont la création de l'école du socle de Serres (16 200 000€), livraison prévue fin 2026

15 000 000€ pour la rénovation complète des Archives départementales

> livraison du bâtiment prévue au printemps 2024

60 000 000€ pour la transition énergétique

> à travers les investissements qui seront réalisés par la nouvelle Sem Hautes-Alpes Énergies mais aussi une action particulière en direction de la lutte contre le réchauffement climatique (poursuite de la création de 100 km d'itinéraires, pistes et voies cyclables)

48 000 000€ pour soutenir l'investissement dans les vallées

> Le Département consacre chaque année une douzaine de millions d'euros au financement des projets portés par les collectivités haut-alpines afin de garantir un développement harmonieux à l'ensemble des vallées haut-alpines, répondant à leur besoin et à leur rythme



LES HAUTES-ALPES



Canton de Briançon 2



Claire BARNEOUD

Éric PEYTHIEU

Canton de Briançon 1



Marine MICHEL
3e vice-présidente

Arnaud MURGIA
5e vice-président

Canton de l'Argentière-la-Bessée



Gaëlle MOREAU

Rémi ROUX

Canton de Guillestre



Valérie
GARCIN-EYMÉOUD

Marcel CANNAT
4e vice-président

Canton de Briançonnet-en-Champsaur



Patrick RICOU
1er vice-président

Canton d'Embrun



Carole CHAUVET

Marc VIOSSAT
7e vice-président

Canton de Chorges



Valérie ROSSI

Joël BONNAFFOUX

Jean-Marie BERNARD
Président



Canton de Tallard



Jean-Baptiste
AILLAUD

30 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Lac de Serre Ponçon, l'îlot Saint-Michel



© iStock - JackF

Montdauphin, la place forte



© Bertrand BODIN

Orpierre, temple de l'escalade



© Bertrand BODIN

Briançon, patrimoine mondial de l'Unesco



© Bertrand BODIN

**Château de Montmaur
Domaine départemental**

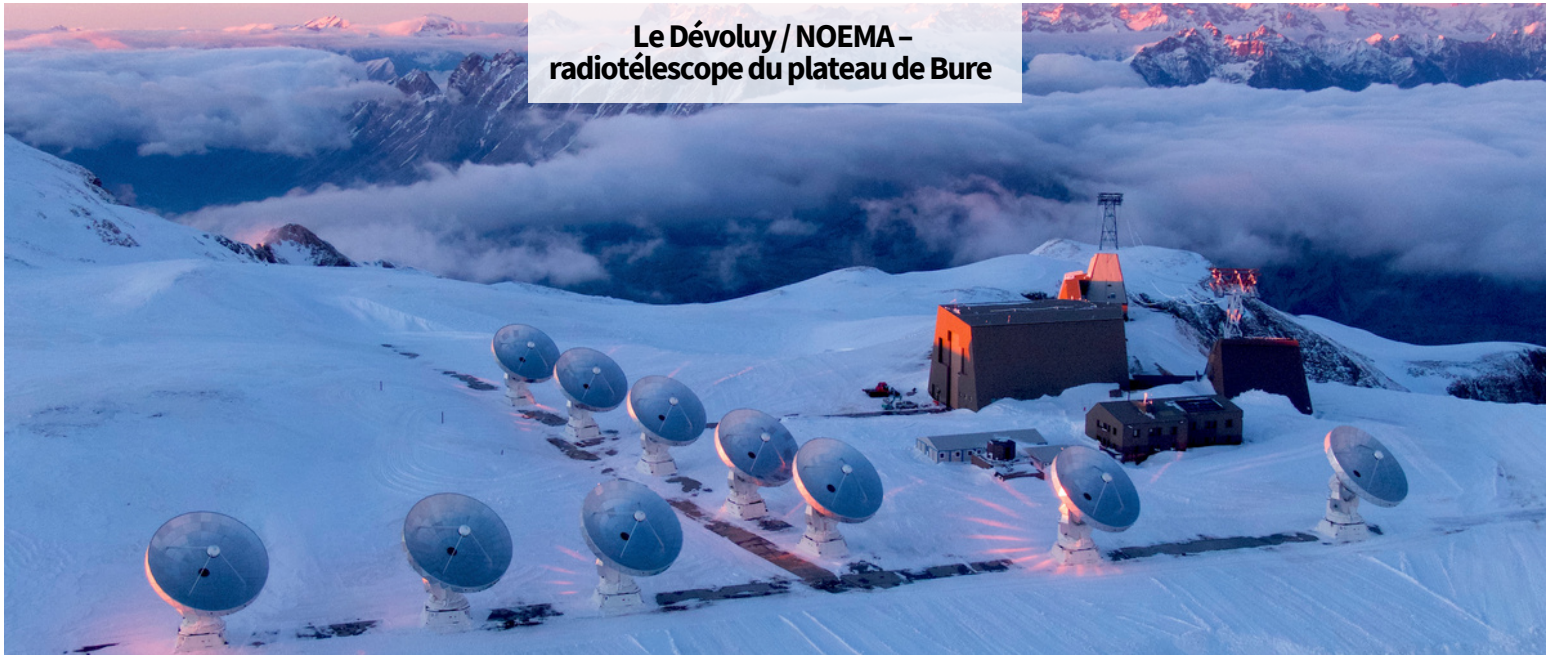


**Les Hautes-Alpes comptent
25 stations de ski**



© Olivier BUTEUX

**Le Dévoluy / NOEMA –
radiotélescope du plateau de Bure**



© Noema - AIRLIBREPROD

**Le Queyras
Saint-Véran**



© Bertrand BODIN

Le massif des Écrins



© Thibaut BLAIS

Actualités Politiques et Participation Citoyenne



Réserve parlementaire

Dino CINIERI (Loire ; Les Républicains), Frédéric DESCROZAILLE (Val-de-Marne ; Renaissance) et André VILLIERS (Yonne ; Horizons) se sont prévalus des "soutiens précieux" de sénateurs, de l'Association des Maires de France (AMF), de plusieurs milliers d'élus locaux et de responsables associatifs, ainsi que d'un premier rendez-vous "prometteur" à ce sujet avec le Ministre chargé des Relations avec le Parlement, pour demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, lors d'une semaine dite "transpartisane", de leur proposition de loi organique n°810 "visant à rétablir la pratique de la réserve parlementaire au profit des petites communes et des associations", déjà consignée par plus de 140 députés appartenant aux principaux groupes politiques de l'Assemblée nationale.

Loi anti-cumul

Des élus de la majorité veulent revenir sur la loi anti-cumul de 2014. La vice-présidente Horizons de l'Assemblée nationale, Naima Moutchou, plaide pour un retour encadré du cumul et pourrait porter une proposition de loi en ce sens, ce que la Présidente de l'Assemblée ne cautionne pas.

Motion de l'ANIL transmise aux Présidents des Départements.

Cette motion est portée par la présidente de l'ANIL, et Présidente du Conseil départemental de la Lozère, Sophie Pantel, qui la présente en ces termes :

Le réseau ANIL-ADIL constitue un acteur essentiel et reconnu de l'écosystème Logement. Par sa mission d'information neutre et universaliste, le réseau accompagne les ménages tout au long de leur parcours logement.

Il met à la disposition des acteurs nationaux comme locaux son expertise pour l'orientation et l'évaluation des politiques publiques. Il dispose également d'une capacité unique d'observation des pratiques et des marchés et produit des études. Composé de près de 900 collaborateurs, il a délivré en 2022 plus de 890 000 consultations.

Dans un contexte de fragilisation des ménages et de forts enjeux en lien avec la transition énergétique, les Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), présentes dans 87 départements, sont de plus en plus sollicitées et se mobilisent pour accompagner le déploiement des politiques publiques.

Les membres de l'ANIL regrettent que, contrairement au budget affecté par l'état (programme 109) revu chaque année en fonction du nombre d'ADIL, le montant de l'enveloppe Action logement n'ait pas fait l'objet d'une réévaluation depuis 2014.

La couverture territoriale du réseau s'est malgré tout élargie et son expertise n'a cessé de se développer.

Ils ont souhaité attirer l'attention de l'ensemble des acteurs et en particulier de l'Etat et des départements, sur l'importance de soutenir financièrement ces structures, afin qu'elles disposent de

moyens à la hauteur des sollicitations et pérennisent leur mission d'intérêt général. Les membres de l'ANIL invitent les président(e)s des Départements à renforcer leur soutien financier à leur Agence départementale pour l'information sur le logement sur la base de cette motion.

Loi « plein emploi » Réaction de Michel Ménard, Président du Département de Loire-Atlantique.

« Un projet de loi à l'opposé de notre vision du RSA et en décalage avec la réalité du terrain »

« À l'heure où l'Assemblée nationale vient de voter le projet de loi pour le plein emploi, je déplore les mesures portant sur la réforme du RSA, en particulier le conditionnement du versement du RSA à 15 heures d'activités obligatoires.

Cette mesure, validée par le Gouvernement, est une faute morale puisqu'elle stigmatise les personnes au RSA et remet en cause le devoir de solidarité nationale à l'égard des plus précaires. C'est tout le contraire de l'expérimentation que nous menons en Loire-Atlantique fondée sur un meilleur accompagnement des allocataires.

La loi plein emploi est également une aberration puisqu'elle ne correspond pas à la réalité du terrain. Le fait qu'elle soit adoptée sans attendre les résultats des expérimentations menées dans 18 départements en est une preuve évidente.

Nombre de personnes au RSA ne sont pas en mesure de suivre 15 heures d'activités par semaine en raison de fortes difficultés.

Rendre ces dernières obligatoires présente le risque de les « perdre » et de bloquer leur parcours d'insertion. Le résultat : appauvrir les plus pauvres !

Engagé avec responsabilité, je souhaite poursuivre l'expérimentation pour faire la démonstration que la voie de la solidarité est plus efficace que celle de la stigmatisation.

Nous voulons prouver que le renforcement de l'accompagnement est plus pertinent que le renforcement des sanctions et qu'une approche sur-mesure donnera de meilleurs résultats qu'une obligation aveugle et arbitraire de 15 heures d'activités, même avec des exceptions...

Un an après le renouvellement du Bureau et du Conseil d'administration de l'Association des jeunes élus de France (AJEF), la première édition du campus de rentrée transpartisan a eu lieu au Conseil régional d'Ile-de-France !

Promesse phare de la nouvelle équipe en place, cet événement ayant réuni plus de 200 jeunes élus et engagés avait pour objectif d'échanger sur des thématiques particulièrement connectées aux problématiques que la jeunesse rencontre.

Désintérêt pour la vie politique et abstention massive chez les jeunes, difficultés pour concilier son mandat avec sa vie active ou étudiante, nouveaux défis face à l'essor du numérique et de l'Intelligence artificielle... Personnalités politiques, experts et jeunes élus se sont succédé tout au long de la journée pour débattre autour de ces sujets.

Ces débats ont été l'occasion de mettre en avant les propositions récemment formulées par notre association pour faciliter l'exercice du mandat local pour les jeunes, à l'image de la possibilité de participer à une assemblée délibérante locale en visioconférence en étant comptabilisé dans le quorum ou encore de graver un conseil municipal ou une commission comme motif valable d'absence à l'université - ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Madame la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du SNU Prisca Thévenot a rappelé l'importance du débat citoyen, transpartisan et respectueux malgré les différences de clivage.

Madame la Présidente de la Région Île-de-France Valérie Pécresse a tenu à être présente à nos côtés pour nous accueillir au sein de son Conseil régional et a prononcé ses mots à l'encontre des jeunes élus pour leur dire de ne jamais baisser les bras malgré la dureté de la vie politique.

Monsieur le Président de Limoges Métropole Guillaume Guérin, venu en représentation de David Lisnard et de l'Association des Maires de France (AMF) a encouragé les jeunes à prendre des responsabilités et à s'imposer dans le paysage politique.



Cette journée fut le symbole du développement concret de notre association. L'AJEF est résolument tournée vers l'avenir et poursuit ses travaux !

Composition des 4 débats :

"Comment convaincre les jeunes d'aller voter ?" avec Louis Speybrouck, Maire-Adjoint du Vaudreuil, Pauline Langlois, Maire-Adjointe de Nantes, Alice Barbe, Présidente de l'Académie des futurs leaders et Grégoire Cazcarra, Conseiller municipal à Sanguinet et fondateur de l'application Elyze durant la présidentielle, animé par Méлина Elshoud, Conseillère départementale de la Sarthe.

"Comment concilier déplacements et faible émission dans tous les territoires ?" avec David Belliard, Maire-Adjoint de Paris, Alexandre Ouizille, Sénateur de l'Oise, Nicolas Pélissier, Directeur général délégué aux collectivités de Keolis et Olivier Descout, porte-parole du Shift Project, animé par Manon Deliot, Conseillère régionale du Grand-Est.

"Numérique et Intelligence artificielle : atout ou menace pour les nouvelles générations et pour les élus ?" avec Benoit Tabaka, Secrétaire général de Google France, Nelly Garnier, Conseillère de Paris, Conseillère régionale et Directrice de l'observatoire des crises nouvelles chez Havas et Oriana Labruyère, Vice-présidente de la communauté de communes de l'Orée de la Brie et Avocate spécialisée en droit du numérique, animé par Antoine Sigwalt, Conseiller d'arrondissement de Paris Centre.

"Comment concilier mandat et vie active chez les jeunes ?" avec Guillaume Guérin, Président de Limoges Métropole et Vice-président de l'AMF, Thomas Ménagé, Député du Loiret, Nathan Fabbro, Maire-Adjoint d'Épinay-sur-Orge et Livia Graziani-Sanciu, Conseillère municipale à Bastia, animé par Thibaut Chancy, Conseiller municipal à Biscarrosse.

19. Corrèze

L'Assemblée Citoyenne dresse un bilan de son activité

Point d'étape sur leurs travaux, évoquer leur expérience au sein de cet organe consultatif, ainsi que la transition avec leurs futurs successeurs.

Depuis plus d'un an et demi, 38 Corrèziens tirés au sort expérimentent, au sein de l'Assemblée Citoyenne, la démarche de participation citoyenne que le Département a impulsée dans un souci de concertation et d'association de la population aux décisions concernant leur quotidien et l'avenir de leur territoire.

Les objectifs retenus :

- ▶ Récupérer l'eau des toitures des bâtiments départementaux
- ▶ Inciter à la végétalisation des espaces en milieu urbain
- ▶ Aider à la réalisation de diagnostics d'opportunité pour la production d'énergie renouvelable des exploitations agricoles
- ▶ Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
- ▶ Promouvoir les circuits courts, le manger local et la marque "Origine Corrèze"
- ▶ Collecter et donner une seconde vie aux vêtements
- ▶ Améliorer la gestion forestière

Les membres de l'Assemblée Citoyenne ont pu affiner leurs propositions et obtenir des résultats concrets, comme l'installation de cuves à eau au CERBF d'Argentat et au centre routier départemental de Chameyrat, ainsi que la réalisation d'un clip vidéo, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, pour attirer de nouveaux agriculteurs en Corrèze.

L'Assemblée citoyenne officiellement installée le 14 avril 2022, est un organe consultatif, placé aux côtés des Conseillers départementaux. À l'image de l'Assemblée départementale, elle est constituée de 38 Corrèziens volontaires(*) représentatifs de la diversité du territoire et désireux de s'inscrire dans une participation citoyenne active.

(*) 38 Corrèziens (1 femme et 1 homme par canton), tirés au sort en mars 2022, pour une durée de 2 ans.



Congrès National des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER

Il a réuni 150 élus et techniciens pour échanger sur la place du développement rural dans les politiques européennes et les enjeux des prochaines élections européennes de 2024.

Pour la programmation européenne 2023-2027, 430 millions d'euros du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural), second pilier de la Politique Agricole Commune consacré au développement des zones rurales, seront attribués à 300 territoires en France hexagonale et d'Outre-mer.

Le Congrès National a ainsi été l'occasion de revenir sur la programmation 2014-2022 mais surtout de se projeter sur l'avenir de ce programme européen en France.

Ce programme, porté localement par les Groupes d'Action Locale, est le symbole d'une Europe proche des territoires.

Pour sensibiliser aux enjeux des élections européennes pour les territoires ruraux, une table ronde spécifique était organisée en présence, notamment, de l'ancien ministre de la Cohésion des territoires, Joël Giraud et de Murielle Fabre, Secrétaire générale de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités.

Depuis janvier 2023 Leader France assure la présidence, pour deux ans, du réseau européen ELARD qui représente les 2600 territoires ruraux engagés dans la démarche LEADER en Europe.

Afin de faire entendre la voix des ruralités et de placer le développement des zones rurales dans le débat des élections européennes, le premier Congrès européen des GAL sera organisé à Bruxelles en décembre prochain.

37. Indre-et-Loire

Nadège Arnault élue Présidente du Conseil départemental

À la suite d'une session départementale extraordinaire, Nadège Arnault a été élue Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.

Conseillère départementale du canton de Sainte-Maure-de-Touraine et 1re Vice-présidente en charge des affaires sociales depuis 2021, elle succède à Jean-Gérard Paumier, élu Sénateur d'Indre-et-Loire en septembre dernier.

38. Isère

Damien Michallet, maire (LR) de Satolas-et-Bonce a été élu au Sénat et quitte le Conseil départemental.

Le 20 octobre, le président du Département, Jean-Pierre Barbier, soumettra ainsi au vote la nomination d'Aurélie Vernay, conseillère départementale de la Verpillière, à la vice-présidence en charge du numérique.

51. Marne

Christian Bruyen démissionne de sa fonction de Président du Département

Christian Bruyen a remis sa démission de la Présidence du Conseil départemental de la Marne à son Premier vice-président, Jean-Marc Roze, qui en assure l'intérim jusqu'à l'élection programmée le lundi 6 novembre prochain.

Pour rappel, cette démission intervient à la suite de son élection au Sénat le 24 septembre dernier, puisque la loi ne permet pas le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de parlementaire.

De même, la loi l'obligeant à renoncer à un mandat local, Christian Bruyen a donné démission de ses mandats municipal et communautaire au Maire de Dormans, Michel Courteaux, et au Président de la Communauté de communes des Paysages de la Champagne, Régis Coutant.



Tribune de Sophie Borderie

Présidente du conseil départemental de
Lot-et-Garonne



Dis-moi quels services publics tu attends et je te dirai...

J'ai récemment pris connaissance du **rapport sur l'état des services publics en France** publié par le collectif « Nos services publics » et je désirais vous en parler, compte tenu de la gravité et de l'importance de la situation.

Cette étude a nourri une **profonde conviction**, qui m'anime depuis longtemps déjà, celle de la nécessaire défense mais aussi la **nécessaire adaptation de nos services publics aux besoins des concitoyens**.

Car la vérité est que nous sommes face à un paradoxe qui, avec la force de l'habitude, a fini par devenir la norme.

« Réduction », « concentration », « mutualisation »... Les mots n'y changent rien, il s'agit toujours d'une tendance lourde de diminution de l'offre qui s'affiche comme une solution et ne fait, finalement, que dégrader la qualité du service et l'éloigner de nos concitoyens. Résultat : des agents du service public sous pression, des citoyens mécontents et des pans entiers livrés au champ concurrentiel...

Cela fait plusieurs années que des collectifs, des associations, des élus et des citoyens alertent sur **la santé et le financement de nos biens et services communs**.

Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de la solidarité, des transports ou encore de la sécurité et de la justice, nos services **« craquent »** sous le poids **d'une trop grande sollicitation en rapport à leurs moyens**.

C'est une évidence, nombre de nos services sont sous-dotés, en sous-effectif et en surcharge de travail pour beaucoup. Il suffit de se rendre dans n'importe quel service des urgences pour le constater.

Mais ce sous-financement n'est pas la seule raison du décrochage : le décalage est aussi dû à une demande qui évolue plus vite que l'offre.

Cet interstice, **c'est le trou de souris par lequel se faufile la privatisation !**

C'est l'appel d'air causé par le manque de services et de biens communs qui entraîne le développement de **solutions privées pour répondre à des problèmes éminemment publics**.

Il n'est pas tolérable que notre santé, notre police et notre justice et encore plus l'éducation de nos enfants soient confiés à des officines privées qui suivront uniquement leurs intérêts, au détriment de ceux du public, de la collectivité, de la Nation.

Cette adaptation de nos services publics aux évolutions des besoins des citoyens est absolument nécessaire, primordiale, vitale même.

Si nous abandonnons nos communs, nous abandonnons ce qui a fait et ce qui fait encore notre humanité et notre fraternité.

Il n'y a pas de citoyens **« qui ne sont rien »**, mais il y a des citoyens **« qui n'ont rien »** d'autre que la richesse commune.

Au-delà des nécessités matérielles auxquelles répondent nos services publics, ils sont l'incarnation de **notre volonté politique commune de réaliser la République, pas à pas**.

Actualités Juridiques



Mathilde Haas
Avocate au Barreau de Paris
Avocate collaborateur du cabinet
PUBLICA-AVOCATS

#ASE

Nouveau décret en matière d'assistance éducative

Ce décret porte application des articles 14, 25 et 26 de la loi n°2022-140 du 7 février 2022, dite loi Taquet en matière d'assistance éducative, portant sur la collégialité en assistance éducative, la médiation familiale et l'assistance du mineur non capable de discernement par l'administrateur ad hoc.

Ce décret précise les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et met en cohérence diverses dispositions d'assistance éducative prévues dans le code de procédure civile, notamment en matière de médiation familiale.

Pour mémoire, l'article 14 de la loi Taquet institue la possibilité d'une médiation familiale lorsque le juge des enfants ordonne une mesure d'assistance éducative, prévue à l'article 375 du code civil.

L'article 25 de cette loi crée la possibilité pour le juge d'ordonner, à tout moment, le renvoi d'une affaire complexe en matière d'assistance éducative, devant une formation collégiale du tribunal judiciaire qui statue comme juge des enfants, présidée par ce juge.

L'article 26, quant à lui, complète l'office du juge des enfants en matière d'assistance éducative en ajoutant un entretien individuel systématique avec l'enfant capable de discernement lors de son audience ou de son audition et lorsque l'intérêt de l'enfant l'exige, la désignation d'un avocat pour l'enfant capable de discernement et la désignation d'un administrateur ad hoc pour l'enfant non capable de discernement.

Décret n°2023-914 du 2 octobre 2023 portant diverses dispositions en matière d'assistance éducative.

#ASE

Fixation du montant de la contribution financière des départements au financement du GIP « France enfance protégée »

Un décret du 25 septembre 2023 fixe, sous forme de tableau, le montant de la contribution financière des départements au fonctionnement du groupement d'intérêt public « France enfance protégée » au titre de l'année 2023.

Pour mémoire, ce GIP prévu par L147-14 du code de l'action sociale et des familles et mis en place le 5 janvier 2023, « *exerce, au niveau national, des missions d'appui aux pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la politique publique de protection de l'enfance, d'adoption nationale et internationale* ».

La contribution financière des départements, à parts égales avec l'État, est prévue à l'article L. 147-15 du code de l'action sociale et des familles.

Décret n° 2023-895 du 25 septembre 2023 fixant le montant de la contribution financière des départements au fonctionnement du groupement d'intérêt public « France enfance protégée » au titre de l'année 2023.

#MNA

Parution de l'arrêté fixant le montant du financement exceptionnel de l'État aux départements pour l'accueil des MNA

Comme chaque année, un arrêté fixant le montant du financement exceptionnel de l'État attribué aux départements ayant accueilli un nombre supplémentaire de mineurs non accompagnés au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021 est paru.

L'arrêté présente un tableau dans lequel figurent les dotations de chaque département et précise que le « *montant de ce financement est fixé à 6 000 € par jeune* ».

pour 75 % des jeunes supplémentaires pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021 ».

Arrêté du 19 septembre 2023 fixant le montant du financement exceptionnel de l'État pour la prise en charge des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance sur décision de justice et pris en charge au 31 décembre 2022

#SDIS

Légère augmentation de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires

Un arrêté du 26 septembre 2023 abroge celui pris il y a un an et fixe le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires en l'augmentant. Ainsi, l'indemnité horaire est de 12,96€ pour un officier, 10,43€ pour un sous-officier, 9,24€ pour caporal, et 8,61€ pour un sapeur.

Arrêté du 26 septembre 2023 fixant le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires.

#ESMS

Mise en place des commissions départementales de suivi des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) en difficultés financières

La ministre des Solidarités et des Familles a adressé aux directeurs généraux d'ARS et aux directeurs des DRFIP et DGFIP une instruction ministérielle visant à mettre en place des commissions départementales de suivi des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) en difficultés financières.

Pour mémoire, la Première ministre avait confié, fin 2022, à Madame la députée

Christine Pirès-Beaune, « une mission de réflexion sur les aides publiques permettant de limiter le reste à charge en EHPAD, visant à partager un diagnostic et à formuler des propositions pour améliorer le soutien des résidents et de leur famille. »

Face au constat d'urgence posé par ce rapport, la Première ministre avait demandé à la ministre des Solidarités de « mettre en place dès la rentrée dans chaque département une commission dédiée au suivi et à l'examen de la situation financière des structures médico-sociales en difficulté ».

Cette commission réunit les « financeurs et les créanciers publics pour examiner les difficultés de trésorerie et accorder des aides ponctuelles ou des souplesses dans le paiement des dettes sociales ou fiscales ».

La Première ministre avait aussi annoncé qu'un « soutien exceptionnel de 100 millions d'euros sera mis à disposition des agences régionales de santé (ARS) et un co-financement sera recherché avec les départements. ».

« Les commissions départementales de suivi seront mises en place au plus tard le 22 septembre 2023 ». Il est demandé aux ARS de veiller à assurer l'information auprès des établissements et services de leur région relevant de leur compétence et aux conseils départementaux d'informer les services relevant de leur compétence exclusive.

INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE
N° DGCS/SD5B/DGFIP/DSS/CNSA/2023/145 du 21 septembre 2023 relative à la mise en place des commissions départementales de suivi des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) en difficultés financières.

#MARCHES PUBLICS

Obligation d'utilisation des nouveaux formulaires types pour la publication d'avis repoussée à fin janvier 2024

L'utilisation des formulaires issus du règlement d'exécution (UE) 2015/1986 de la Commission du 11 novembre 2015 établissant les formulaires standards pour la publication d'avis dans le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement d'exécution (UE) n° 842/2011 est prorogée jusqu'à fin janvier 2024.

En application du règlement d'exécution (UE) 2019/1780 de la Commission du 23 septembre 2019, des formulaires types pour la publication d'avis dans le cadre de la passation de marchés publics ont été établis et devaient remplacer à compter du 25 octobre 2023 les formulaires « standards » issus du règlement 2015/1986/UE.

L'obligation l'utilisation des nouveaux formulaires est reportée. La direction des Affaires juridiques de Bercy « a obtenu que l'Office de publication de l'Union européenne (OPUE) accepte l'utilisation des formulaires actuels jusqu'à fin janvier 2024 ».

Règlement d'exécution (UE) 2019/1780 de la Commission du 23 septembre 2019 établissant les formulaires types pour la publication d'avis

dans le cadre de la passation de marchés publics et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2015/1986 (formulaires électroniques) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

#JURISPRUDENCE #CUMULMANDAT

Peut-on être député, conseiller métropolitain de Lyon et conseiller municipal ?

En application de l'article L.O. 141 du code électoral, le mandat de député est incompatible avec l'exercice de plus d'un mandat parmi lesquels celui de conseiller départemental ou encore de conseiller municipal d'une commune de plus de 1 000 habitants.

A la suite de l'élection comme député d'un conseiller métropolitain de Lyon et par ailleurs, conseiller municipal, deux de ses collègues conseillers métropolitain et municipal, ont demandé à la préfète de constater que le mandat de conseiller municipal du nouveau député « avait pris fin de plein droit et de pourvoir à son remplacement dans ce mandat » laquelle a rejeté leur demande.

« Par ordonnance du 12 juin 2023, le président de la 4ème chambre du tribunal administratif de Lyon a rejeté comme tardive leur protestation contre la décision de la préfète du Rhône rejetant leur demande, sans se prononcer sur la question prioritaire de constitutionnalité qu'ils avaient soulevée relative à l'article L.O. 141 du code électoral ».

Saisi en appel, le Conseil d'État constate que « par son ordonnance, le premier juge doit ainsi être réputé avoir refusé de transmettre au Conseil d'État la question prioritaire de constitutionnalité ».

Il juge que si la constitutionnalité de l'article L.O. 141 du code électoral a déjà été examinée, « la création ultérieure de la métropole de Lyon et du mandat de conseiller métropolitain de Lyon, à la date du 1er janvier 2015 » (...) constitue un changement de circonstances (...) justifiant que puisse être réexaminée la conformité de ces dispositions aux droits et libertés garantis par la Constitution ».

Pour décider du renvoi de la QPC au Conseil constitutionnel, le Conseil d'État juge que si l'article L.O. 141 du code électoral ne mentionne pas le mandat de conseiller de la métropole de Lyon, ce dernier « comporte notamment les mêmes attributions que celui d'un conseiller départemental ». Dès lors, « le grief tiré de ce que les dispositions contestées, en tant qu'elles ne mentionnent pas le mandat de conseiller de la métropole de Lyon alors qu'y figure le mandat de conseiller départemental, portent atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution, notamment au principe d'égalité devant la loi, soulève une question présentant un caractère sérieux ».

Nous suivrons avec attention la décision du Conseil constitutionnel.

Conseil d'État, 9 octobre 2023, n°475884.

#JURISPRUDENCE #RSA

La radiation de la liste des bénéficiaires du RSA n'est pas une sanction

A l'occasion d'un pourvoi contre un jugement rejetant une demande d'annulation d'une décision mettant fin aux droits au RSA d'un bénéficiaire, le Conseil d'État a apporté des précisions sur la radiation d'un bénéficiaire.

En premier lieu, le Conseil d'État indique qu'une radiation de la liste des bénéficiaires du RSA ne présente pas le caractère d'une sanction.

En second lieu, il juge qu'il « appartient au juge administratif, saisi de conclusions dirigées contre une décision de radiation », « non de se prononcer sur les éventuels vices propres de la décision attaquée mais d'examiner les droits de l'intéressé sur lesquels l'administration s'est prononcée, en tenant compte de l'ensemble des circonstances de fait qui résultent de l'instruction et notamment des pièces justificatives le cas échéant produites en cours d'instance par le requérant ». Dès lors, « il lui appartient d'annuler ou de réformer, s'il y a lieu, cette décision, en fixant alors lui-même tout ou partie des droits de l'intéressé pour la période courant à compter de la date de suspension des droits et en le renvoyant, au besoin, devant l'administration afin qu'elle procède à cette fixation pour le surplus, sur la base des motifs de son jugement. »

Conseil d'État, 2 octobre 2023, n° 466599, Lebon.

#HARCELEMENT MORAL

Condamnation en appel d'un ancien DGS et ancien directeur de centre de gestion pour des faits de harcèlement moral

Nous avons évoqué, en 2022, le jugement du tribunal correctionnel de Vannes par lequel un ancien DGS et un ancien directeur de CDG accusés de faits de harcèlement moral à la suite du suicide d'un DGA, avaient été relaxés.

La Cour d'appel de Rennes ne partage pas la position du tribunal correctionnel. Elle a condamné l'ancien DGS et l'ancien directeur de centre de gestion à une peine de 18 mois d'emprisonnement intégralement assortie d'un sursis ainsi qu'à l'interdiction d'exercer une fonction publique pendant cinq ans.

La Cour retient notamment que par des agissements répétés et vexatoires, l'ancien DGS aurait participé en « pleine connaissance de cause à une succession de décisions allant au-delà de son pouvoir hiérarchique ayant eu pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail de l'intéressé et qui étaient susceptibles d'atteindre la dignité » de l'ancien DGA, « d'altérer sa santé et de compromettre son avenir professionnel. »

Cour d'appel de Rennes, 6 septembre 2023.

#QUESTIONE CRITE #RUPTURE CONVENTIONNELLE

Remboursement de l'indemnité de rupture conventionnelle même en CDD

C'est la précision apportée par le ministère de la Transformation et de la fonction publiques à la question écrite de Madame le député Isabelle Rauch (Horizons et apparentés - Moselle).

La parlementaire posait en réalité deux questions : le bénéficiaire du remboursement est-il le nouveau ou l'ancien employeur ? Le remboursement est-il dû même lorsque l'agent auparavant en CDI conclut un CDD ?

A la première question, le ministère répond de toute évidence que l'agent « est tenu de rembourser à son ancien employeur ». En réponse à la seconde question, le ministère indique que « l'obligation de remboursement de l'ISRC s'applique par ailleurs indépendamment de la modalité retenue pour recruter l'agent public sur un emploi. Lorsque ce recrutement est effectué par un contrat à durée déterminée, même de courte durée, le remboursement de l'ISRC est dû si l'agent satisfait aux critères fixés au premier alinéa de l'article 49 decies du décret précité ».

Question de Madame Isabelle Rauch publiée au JO le 1er août 2023 page 7206 et réponse publiée au JO le 3 octobre 2023 page 8857.

#ELECTIONS

Observations du Conseil constitutionnel sur le contentieux des législatives 2022

A la suite du renouvellement de l'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel a eu à juger 99 réclamations et 430 saisines de la CNCCFP.

Le Conseil constitutionnel indique que les griefs relatifs à la campagne électorale invoqués étaient assez classiques et concernaient des problèmes d'affichage ou de traçage. Il rappelle à cet égard que l'utilisation d'un véhicule comportant un affichage électoral est, en l'état du droit, contraire aux exigences de l'article 51 du code électoral.

Il note que l'usage d'internet et des réseaux sociaux favorise la diffusion de la propagande parfois en méconnaissance de l'article L49 du code électoral. S'agissant des opérations de vote en elles-mêmes, le Conseil constitutionnel appelle l'attention des délégués des candidats « sur l'impératif du respect des règles encadrant le fonctionnement des bureaux de vote telles qu'elles résultent, notamment, des articles L. 67 et R. 47 du code électoral. »

Enfin, le Conseil constitutionnel affirme que les saisines de la CNCCFP ont été plus nombreuses que lors du dernier scrutin alors que le nombre de candidats était significativement inférieur.

« Le Conseil a prononcé, au total, des sanctions d'inéligibilité d'un an ou de trois ans, en fonction de la gravité des manquements commis, à l'égard de 345 candidats (dans 186 cas, cette inéligibilité a été fixée à un an ; dans les 159 autres cas, elle a été fixée à trois ans). »

Décision n° 2023-31 ELEC du 29 septembre 2023

#ETUDE

Le Conseil d'État a sorti son étude annuelle consacrée au dernier kilomètre des politiques publiques

Dans son étude annuelle parue début septembre consacrée au dernier kilomètre, le Conseil d'État, remarquant que l'efficacité de l'action publique est de plus en plus questionnée, s'interroge sur sa capacité à atteindre ses destinataires. Il s'agirait de la première étude qu'une institution publique consacre à ce sujet.

Le constat est simple : un fossé s'est creusé entre l'action publique et les usagers. Pour remettre effectivement les usagers au cœur de l'action publique, le Conseil d'État formule 12 propositions dessinant une nouvelle méthode pour l'action publique.

« Elles renouent pleinement avec la culture du service (utilité, continuité, accessibilité, adaptabilité) et donnent aux acteurs de terrain la latitude dont ils ont besoin pour réussir le dernier kilomètre ».

Trois objectifs gouvernent ces propositions : la proximité, le pragmatisme et la confiance.

Etude annuelle du Conseil d'État : L'usager, du premier au dernier kilomètre : un enjeu d'efficacité de l'action publique et une exigence démocratique.

#COLLOQUE

Financement des transferts de compétences de l'État aux collectivités locales

Un colloque organisé le 26 octobre 2023 au Sénat s'intéressera à la mise en œuvre d'un principe « qui décide paie » dans le cadre du financement des transferts de compétences de l'État aux collectivités locales le 26 octobre 2023.

Cette rencontre est organisée en 4 parties : le cadre général des transferts de compétences, les enjeux du financement des transferts de compétences, les évolutions et attentes des collectivités territoriales, les enseignements tirés de la comparaison internationale.

Colloque en salle Médecis au Sénat, le jeudi 26 octobre de 8h45 à 16h15.



Dossier spécial **Économie mixte** **départementale**



L'économie mixte départementale en plein essor



Si la loi Notre a limité la capacité d'intervention du département, celui-ci s'est adapté en renforçant ses missions en faveur de la solidarité territoriale et en se spécialisant dans la politique d'action sociale. Sept ans après la réforme territoriale ayant reconstitué la carte des régions, le département possède la taille idéale pour assurer une péréquation, notamment entre le monde rural et le monde urbain, tout en conservant un périmètre d'intervention de proximité. Les défis pour les départements sont aujourd'hui nombreux et les attentes des citoyens toujours plus importantes. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les départements créent et sollicitent de plus en plus des outils de l'économie mixte (Sem, Spl, SemOp) pour développer des politiques publiques ambitieuses servant un projet politique dicté par l'intérêt général.

• Economie mixte départementale : de quoi parle-t-on ?

Afin de relever les défis du développement et de l'aménagement du territoire mais aussi pour accompagner l'évolution des modes de vie des Français, les élus locaux ont décidé de mobiliser des opérateurs susceptibles d'apporter ingénierie, expertise et de faire preuve de réactivité avec un usage optimisé de l'argent public. Ainsi et depuis près d'un siècle, les Sociétés d'économie mixte (Sem) jouent un rôle d'opérateur des collectivités. Plus récemment, les Sociétés publiques locales (Spl) et les Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) ont complété la gamme des Entreprises publiques locales (Epl) mises à disposition des élus locaux. A ce jour, ce sont ainsi plus de 1400 Epl qui assurent des missions de service public avec le souci permanent de conjuguer l'efficacité de l'action publique et la recherche de la performance économique. Fortes de leur ancrage local, leurs interventions sont protéiformes et adaptées aux réalités

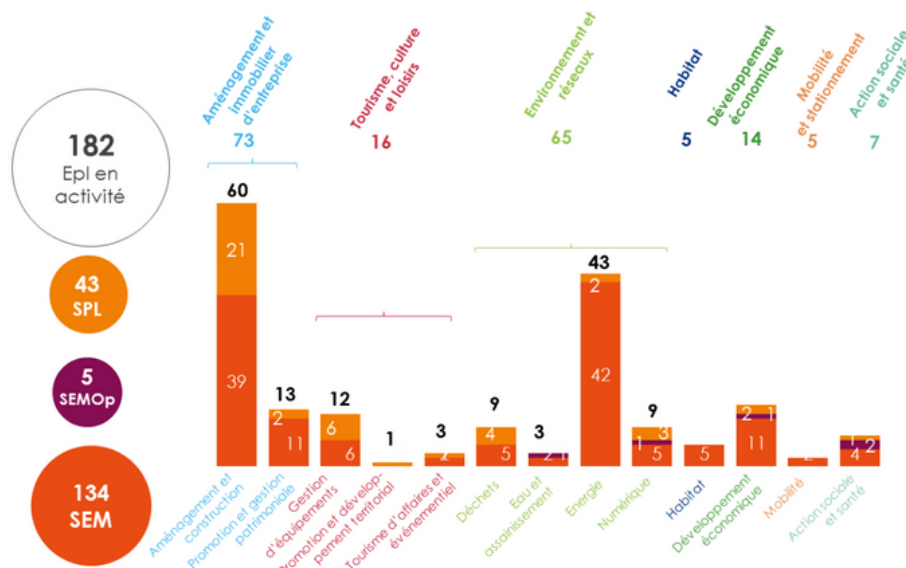
des territoires, qu'ils soient ruraux, périurbains ou urbains. Leur présence dans l'arsenal des outils d'intervention à la disposition des collectivités locales est unanimement reconnue et elles participent à bâtir une meilleure cohésion sociale et territoriale.

Depuis plus d'une décennie, les Epl départementales connaissent une progression constante. On dénombre actuellement près de 182 Epl dont le département est un actionnaire majeur, alors qu'elles n'étaient qu'une centaine il y a un peu moins de 8 ans. Leur croissance et leur efficacité économique ne sont également plus à démontrer puisque leur chiffre d'affaires a presque doublé sur la même période s'établissant désormais à 2,7 milliards d'euros.

• Les entreprises publiques locales : des outils performants au service des politiques publiques départementales

Aménagement, logement, tourisme, énergie, etc : les politiques publiques départementales mises en œuvre dans le cadre d'Epl sont multiples et reflètent l'investissement déterminant des départements dans des champs d'actions diversifiées.





Répartition par secteurs d'activités des entreprises publiques locales départementales au 1er janvier 2023.

L'aménagement et l'immobilier constituent les secteurs historiques de développement des Epl départementales. Les départements, forts de leur connaissance pointilleuse de leur territoire, peuvent s'appuyer sur ces outils pour faire face aux défis actuels du zéro artificialisation nette porté par la loi de 2021. C'est ainsi que le département de la Nièvre sollicite depuis plus d'un demi-siècle sa Sem Nièvre aménagement pour assurer la conduite de nombreux projets tels que l'aménagement de zones d'activités ou encore la simple réhabilitation d'immeubles anciens. A l'image de la Sem Teractem du département de Haute-Savoie, de nombreux opérateurs d'aménagement ont su faire évoluer leur actionnariat pour intégrer les collectivités du bloc local aux côtés de la collectivité départementale. Le secteur du logement démontre également la formidable capacité d'adaptation des Epl départementales depuis les dernières lois de décentralisation. Certaines Sem immobilières départementales se sont ainsi affirmées comme bailleur social départemental de référence dans le cadre de la recomposition du paysage des acteurs du logement impulsée par la loi Elan. C'est par exemple le cas de la Sem Mon Logement 27, Société d'économie mixte qui regroupe depuis 2021 l'ensemble des activités des bailleurs publics et parapublics du département de l'Eure. Ces opérateurs départementaux d'aménagement et de logement ont donc su s'adapter à l'environnement institutionnel et aux réalités locales.

Désireux de s'investir pleinement dans la croissance durable, les départements font également preuve d'ambition et d'ingéniosité afin de produire leur propre énergie verte. Là aussi, les départements ont souvent fait le choix de créer leurs propres outils afin de contribuer à l'impératif de transition énergétique. La Sem Vendée énergie, Sem emblématique du département du même nom, porte ainsi l'ambition verte de la collectivité. Et les résultats sont à la hauteur des ambitions affichées. La Sem a permis au département de la Vendée de diversifier ses activités de production. Après l'éolien et le photovoltaïque, la Sem est aujourd'hui lancée dans des activités de méthanisation. Il en va de même dans le département des Alpes-Maritimes où la société Green Energy 06 est chargée de développer la filière des énergies renouvelables pour le compte du département à travers de la production via des projets diversifiés, du tiers-investissement ou du simple actionnariat.

Enfin, véritable vitrine de la politique touristique de nos territoires, des sites emblématiques continuent d'être pilotés par des entreprises publiques. C'est ainsi que les grottes de Lascaux sont confiées dans leur gestion à la Spl du même nom et dont le département de la Dordogne en est l'actionnaire majoritaire. De la même façon, la Spl du muséoparc d'Alésia, située sur la commune d'Alise-Sainte-Reine dans le Département de la Côte-d'Or, a pour objectif de gérer et d'exploiter par une délégation de service public les trois sites de la commune traitant du souvenir du siège d'Alésia.

• Une nouvelle économie mixte départementale comme réponse aux besoins des populations

Efficace sur les nombreux secteurs historiquement cités, les entreprises publiques locales se positionnent désormais sur de nouveaux champs de l'action publique départementale. C'est notamment le cas en matière de restauration scolaire. Le département des Yvelines a ainsi récemment décidé de créer la SemOp C'Midy afin d'assurer la restauration dans la totalité des collèges et de garantir la qualité des quelque 7,2 millions de repas servis chaque année aux 50 000 demi-pensionnaires du département.

Dans le département du Lot, la Sem Lot Aide à Domicile regroupe près de 900 salariés qui veille quotidiennement à répondre au souhait des personnes en situation de fragilité contraintes de rester à leur domicile. Elle permet aux familles lotaises de bénéficier de services ménagers ou bien de portage de repas. Dans un actionnariat original, la Sem regroupe à la fois le département du Lot, une vingtaine d'associations historiques, deux CCAS ou bien encore une mutuelle. Des initiatives nouvelles observées avec intérêt par les autres départements. Il ne serait dès lors pas surprenant que de nouvelles structures similaires émergent dans les prochaines années dans d'autres départements.



Jean-Léonce Dupont, Président du Calvados et Alain Leboeuf, Président de la Vendée, tous les deux administrateurs de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales livrent leur regard sur le développement de l'économie mixte départementale.

“Nous nous évertuons à démontrer que l'échelle départementale est un échelon à la fois global et de proximité.” *Alain Leboeuf*

JLD. Le Département est décrié par certains. Perçu tantôt comme dépassé, voire ringard. En quoi a-t-il un rôle à jouer, d'après vous ?

Alain Leboeuf : Effectivement, peut-être par mode, certains ont, dernièrement, envisagé et même annoncé la disparition de l'échelon départemental. Puis, ils ont dû renoncer devant l'attachement des élus et des habitants pour ce niveau. Cette importance, cette utilité, on les a clairement ressenties lors des récentes crises : gilets jaunes et Covid. Nous nous évertuons à démontrer que l'échelle départementale est un échelon à la fois global et de proximité.

Jean-Léonce Dupont : Le département est la seule strate capable d'assurer l'équité entre tous les territoires. Je parle volontairement d'équité plus que d'égalité. C'est important de bien comprendre cette nuance. Vous ne ferez jamais de la Creuse l'équivalent de Paris,

heureusement pour les Creusois, quels que soient les montants d'investissement. La strate départementale est la strate d'équilibre capable d'impulser des politiques de solidarité territoriale efficaces.

“Le département est la seule strate capable d'assurer l'équité entre tous les territoires.” *Jean-Léonce Dupont*

JLD. La création des grandes Régions n'a-t-elle pas, paradoxalement renforcé le niveau départemental ?

JLD : Bien évidemment. La réorganisation régionale et les incohérences que nous pouvons observer quotidiennement ont mis en lumière la nécessité de conserver le département, seule strate territoriale permettant l'adéquation entre la gestion de la proximité et la mise en place de la solidarité à travers un champ de péréquation suffisant. Dit plus simplement, le département possède la taille suffisante pour assurer une péréquation, notamment entre le rural profond et l'urbain, tout en conservant un périmètre garantissant une intervention de proximité. La demande de la population demeure une

demande de proximité. La réponse publique depuis quelques décennies est de construire de l'éloignement avec, pour ne citer que ces exemples, la création de communes nouvelles XXL, des EPCI XXL, des régions XXL, des cantons dont le territoire est totalement disproportionné. Je pense que les départements sont particulièrement bien placés pour agir avec grande efficacité sur les réseaux : les routes, la fibre, ou encore la mobilité douce. Sur l'ensemble de ces champs d'activité, on constate que si l'on souhaite de l'efficacité et de l'agilité, c'est aux départements qu'il faut s'adresser.

JLD. Dans ce cadre départemental, quel rôle peuvent assurer les Entreprises publiques locales ?

A.L : La loi Notre a limité les possibilités d'intervention du Département en matière économique, et étendu les compétences dans le domaine social. Mais les Départements sont toujours au cœur du développement territorial à travers notamment les politiques publiques en matière de tourisme, d'attractivité, de culture ou de solidarité territoriale. De plus, pour répondre aux défis actuels et aux préoccupations de leurs concitoyens, les Départements s'impliquent dans des secteurs comme l'environnement ou la santé. Les Epl ont un rôle important à jouer dans ces diverses transitions en cours. Cette complémentarité public et privée et l'agilité qu'offrent les entreprises de la gamme Epl sont une chance qui permet aux départements de réaliser des projets ambitieux pour les habitants de nos territoires.

JLD : Les Epl répondent au défi de trouver le bon équilibre entre le refus de la dictature court-termiste que portent certaines structures privées et en même temps, le fait de capter une forme d'agilité dans le processus de gestion. C'est peu de dire que la sphère publique et administrative a naturellement quelques lourdeurs. L'économie mixte peut répondre à ces difficultés et demeure, selon moi, un modèle extrêmement pertinent.

“Les EPL interviennent sur l'ensemble des enjeux de service public.” *Alain Leboeuf*

JLD. Dans quels domaines interviennent ces EPL ?

AL : Les EPL interviennent sur l'ensemble des enjeux de service public. Elles apportent des réponses originales et permettent aux collectivités de mettre en œuvre des politiques publiques adaptées aux spécificités locales. Par exemple dans le domaine du tourisme dans la Vienne avec le Futuroscope et les SEM patrimoniales, mais aussi dans le domaine de l'énergie où de nombreux départements ont fait le choix de créer des outils à leur service pour développer la production d'énergie verte. Dans mon département, nous avons fait le choix de créer la Sem Vendée Énergie, qui accompagne depuis plus de 20 ans le département de la Vendée dans la production mixte d'énergie renouvelable sur son territoire. Grâce à sa Sem, le département est passé en l'espace de 20 ans de 0 à 20 % d'énergie électrique consommée et produite sur le département. Photovoltaïque, éolien, méthanisation biomasse : les méthodes de production sont particulièrement variées et démontrent que la production d'énergie verte ne fera qu'augmenter dans les prochaines années.

Enfin, des EPL peuvent aussi intervenir dans le secteur des collèges. Ainsi, le département des Yvelines a récemment créé une Semop de restauration collective (C'Midy) qui assure tout à la fois la production et la livraison des 7 millions de repas servis chaque année aux élèves du département.

Comme vous le constatez, on trouve des EPL comme moyen d'action dans la plupart des domaines dont les Départements ont la charge. Les EPL et les Départements partagent efficacité et transversalité, deux atouts à mobiliser pour réussir les nécessaires transitions du 21e siècle.

JLD : Les départements ont toujours saisi l'opportunité offerte par les Epl. Nous sommes des acteurs historiques de ce mouvement à la fois dans des secteurs traditionnels mais aussi dans des secteurs plus innovants. Dans le département du Calvados, nous avons très récemment créé une SemOp pour la gestion des 7 ports départementaux. Nous avons créé un outil novateur et original qui répond parfaitement à nos problématiques. Dans un domaine totalement différent, nous sommes également en train de réfléchir à la possibilité de créer une Sem afin de pouvoir gérer l'ensemble des activités des laboratoires départementaux et interdépartementaux.

JLD. Certes, mais la compétence première des Départements concerne le secteur social.

Existe-t-il des possibilités dans ce domaine ?

AL : On connaît bien l'intervention des Epl dans les domaines de l'aménagement, du transport, du tourisme ou bien encore du développement économique mais, effectivement, depuis quelques années on voit l'apparition de nouvelles entreprises dans le domaine de l'action sociale, champ d'activité encore peu investi par l'économie mixte.

Par exemple, le département du Lot a créé il y a plus de 10 ans la Sem Lot Aide à Domicile, qui répond à un besoin aujourd'hui essentiel, en raison du vieillissement de la population et de la demande pour le maintien à domicile. Il s'agit d'une démarche essentielle face aux difficultés de mise en place et de recrutement.

Il est également intéressant d'observer les réflexions engagées par certains départements sur la forme juridique des bailleurs sociaux départementaux.

JLD. L'économie mixte vous semble-t-elle une démarche d'avenir pour les Départements ?

JLD : Vous l'avez constaté les Entreprises publiques locales interviennent dans la plupart des domaines qui intéressent les Départements. Et des projets innovants semblent inspirer de nombreuses collectivités partout sur le territoire. Au regard des enjeux sociétaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés, il ne serait pas étonnant de voir éclore de nombreuses Epl départementales sur des secteurs d'activités toujours plus innovants dans les prochaines années. Il ne faut avoir absolument aucun tabou en la matière. Il faut être pragmatique et voir l'intérêt et l'utilité que peuvent développer ces entreprises dans ces différents champs d'activité par rapport à ce qu'il existe déjà. Vous l'aurez donc compris, l'économie mixte et le Département, c'est un mariage qui fonctionne pour le plus grand bonheur des citoyens et qui va, j'en suis certain, se développer.



Solidarités



Crise des EHPAD : nous sommes face à un choix de société

Regis Coat Président du Département Côtes-d'Armor



Les maires des Côtes d'Armor sont mobilisés depuis quelque temps pour défendre leurs EHPAD en grande difficulté financière suite à la crise COVID et dans le contexte de forte inflation. Ce mouvement a pris de l'ampleur et concerne aujourd'hui l'ensemble de la Bretagne. Je partage leur cri d'alarme et je suis très inquiet sur le devenir des EHPAD.

La spécificité de notre département est d'être composé d'une majorité d'EHPAD territoriaux et de petites structures. Ce modèle est le fruit de notre histoire costarmoricaine et je ne peux que me réjouir que tant de collectivités aient conservé la gestion de ces établissements, au plus près des habitantes et habitants. Il est important de préserver un service public de qualité pour les aînés et pour les générations à venir. Le privé à but lucratif ne peut pas et ne doit pas être la seule réponse aux besoins des personnes âgées.

Afin de soutenir les structures, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, comme beaucoup de collectivités, a déployé des moyens inédits. Ces décisions relèvent en général d'un choix politique à l'instar de l'augmentation du point dépendance et du taux directeur de la section hébergement. Cependant, elles sont parfois subies à l'image des mesures liées à conférence sociale et à l'application de l'avenant 43. Il n'est pas question de remettre en cause ces avancées salariales qui contribuent notamment à la nécessaire revalorisation de ces métiers, mais elles pèsent sur le budget départemental avec une compensation très partielle de l'État : en Côtes d'Armor, cela représente près de 10 millions d'euros par an pour le secteur autonomie.

Ces efforts s'inscrivent dans un contexte de tension budgétaire extrême. Les Départements sont confrontés à une situation ubuesque que nous ne cessons de dénoncer : les recettes des Départements, chef de file des solidarités humaines dépendent en grande partie de la conjoncture économique ! Alors que la population vieillit, que l'inflation renforce la précarisation des personnes, que les enfants ont de plus en plus besoin de mesure de protection et de prévention, notre bonne santé financière est liée à la consommation et à l'achat de biens immobiliers !

Face à ce constat, il apparaît comme indispensable de redonner de l'autonomie fiscale aux Départements afin de leur donner les moyens d'accomplir pleinement leurs missions, de repenser l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées tout en réformant le modèle économique des structures. Nous sommes aujourd'hui à un moment clef de notre histoire. Il s'agit d'un choix de société et nous devons assumer collectivement sa réussite ou son échec. Le Gouvernement ne pourra pas dire qu'il ne savait pas et chacun et chacune d'entre nous ne peut plus regarder ailleurs.

Chaque humain doit pouvoir vieillir dans la dignité. Les personnes accompagnées méritent des conditions d'accueil et d'accompagnement équitable et de qualité. Les agents et salariés qui œuvrent au quotidien pour ce service si essentiel, doivent être reconnus à la hauteur de leur utilité sociale. C'est notre volonté politique et nous nous battons pour cela tant que le Conseil départemental sera la collectivité assurant le rôle chef de file des solidarités humaines.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Lettre ouverte à la première Ministre

Article de

Claude Roméo

Directeur départemental honoraire Enfance - Famille Seine Saint Denis



Je prends la liberté de m'adresser à vous, Madame la Première Ministre, responsable de la politique gouvernementale, pour vous faire part de ma profonde inquiétude concernant la protection de l'enfance, 18 mois après la promulgation de la loi de Février 2022.

La Secrétaire d'État préfère la diversion en indiquant qu'elle est prête à recentraliser la protection de l'enfance à l'État. Une telle attitude a provoqué une colère légitime de la part du Président de l'Assemblée des Départements de France, qui, dans un communiqué, a déclaré : "Les propos de Madame Caubel sont non seulement une insulte envers nos agents et salariés dévoués à la cause de la protection de l'enfance, mais constituent également une mise en cause des Présidentes et Présidents des Départements...".

J'ai tenté d'entrer en contact avec la Secrétaire d'État à l'Enfance en tant que co-rédacteur de la loi du 5 Mars 2007 rénovant la protection de l'enfance. J'ai formulé un certain nombre de propositions pour faire face aux 30 000 postes vacants de travailleurs sociaux, une politique de prévention que nous avons fait devenir un axe prioritaire lors de la loi du 5 Mars 2007, mais qui est en échec 17 ans après ! J'ai proposé la mise en place d'équipes de professionnels spécialisés et formés à la prévention, autonomes des travailleurs sociaux chargés du suivi éducatif. Cependant, la Secrétaire d'État refuse de reconnaître l'état actuel de la protection de l'enfance. Votre gouvernement, comme ceux qui vous ont précédé, n'a souvent pas été au rendez-vous, laissant les Départements seuls face à une situation qui se dégradait au fil des années.

LES SIGNAUX DE DÉTRESSE... AU ROUGE !

Rejoignant la citation du Président Chirac, nous pourrions dire : "La maison brûle, la Secrétaire d'État regarde ailleurs !". Ce fut d'abord le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en Juin 2023, à l'issue de son audition, qui alertait sur l'état de la santé mentale et de la pédiatrie (dont on attend encore les assises prévues en Mai 2023), demandant de renforcer les unités pédiatriques et psychiatriques qui concernent 32% des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour lesquels une demande de consultation peut atteindre 12 mois d'attente. Sont aussi pointés les enfants en situation de précarité infantile qui sont en France au nombre de 2,8 millions, souvent à l'origine de l'admission à la protection de l'enfance.



Ce fut ensuite le rapport de la mission d'information du Sénat sur l'application des lois de protection de l'enfance (cf mon billet d'humeur d'octobre). Il précisait que "l'État ne doit pas se désengager de ses compétences en matière de protection de l'enfance". La mission souligne que le législateur doit stopper toute nouvelle réforme tant que les lois actuelles ne sont pas mises en vigueur.

La mission insiste sur le phénomène de recours à l'intérim pour combler les postes vacants, permettant une activité lucrative pour les sociétés d'intérim, ce qui n'est pas sans poser des problèmes pour le suivi des enfants, dont les parcours sont déjà faits de ruptures, comme le souligne le Vice-Président du Carrefour national des associations de protection de l'enfance (CNAPE).

DES SOLUTIONS EXISTENT SI ON A LA VOLONTÉ D'AGIR...

Des solutions émergent de toutes parts, que ce soit des institutions, des associations, des chercheurs, des professionnels. Qu'est-ce qui empêche de les mettre en œuvre s'il y a la volonté commune d'aboutir ?

Pourquoi ne pas répondre favorablement aux propositions des 24 Présidentes et Présidents des Conseils Départementaux pour élaborer, en lien avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), un vrai bilan de la situation de la protection de l'enfance en organisant des États Généraux ? D'abord au niveau départemental en y associant largement les professionnels des territoires, ensuite, à partir d'une analyse menée conjointement par l'ONPE et le CNPE au niveau national, dressant un état des lieux et formulant des préconisations.

Pourquoi ne pas entendre les propositions du Conseil National de Protection de l'Enfance (CNPE) dans son assemblée plénière du 29 Septembre, de faire un plan Marshall pour l'attribution de financements complémentaires, le renforcement des coopérations avec les services de l'État en territoire, la mise en œuvre des mesures judiciaires en attente, la mise en place d'un plan exceptionnel de recrutement et de formation, de priorisation des enfants de l'ASE pour l'orientation en ITEP ou en IME dans des situations complexes, et la mobilisation des contingents préfectoraux pour favoriser l'accès des jeunes de la protection de l'enfance à des logements sociaux ?

Pourquoi ne pas entendre l'Association Française des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AFMJF), qui alerte sur les jugements non exécutés, et les mesures restant inefficaces faute de travailleurs sociaux ? Ceci provoque la colère des enfants et des familles, laissés à eux-mêmes.

Pourquoi ne pas répondre à l'appel de l'UNIOSS, qui fédère toutes les associations, y compris celles de la protection de l'enfance, et indique que "les alertes ne se multiplient pas, elles sont permanentes !" ? L'UNIOSS souligne les mesures d'accompagnement différées, ne correspondant ni au projet de l'enfant ni à celui des établissements et services. L'UNIOSS conclut : "pour sortir de cette crise inédite, abordons les droits des enfants de manière globale".

Entendez Didier Tronche, Président de la Convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE), qui déclare dans son éditorial de la revue Forum, souvent cité comme référence par la Secrétaire d'État : "faisant écho des revendications portées par la CNAPE et des acteurs associatifs plus largement, plusieurs présidents et vice-présidents de département tirent la sonnette d'alarme par voie de presse sur la situation du secteur de la protection de l'enfance et le changement pragmatique qu'il revient de construire ensemble".



Pourquoi refuser d'entendre ce vivier très riche et unique que constitue le secteur associatif habilité de la protection de l'enfance ?

Comment ne pas prendre en compte les propos de Marcel JAEGER, Président de l'UNAFORIS, et Daniel GOLBERG, Président de l'UNIOSS, dans une tribune : "la reconnaissance du travail social est avant tout un enjeu de société, c'est un choix de société d'avoir ou non en France des professionnels reconnus, revalorisés, soutenus avec des parcours de formation pris en compte et financés. À défaut, il faudra constater le choix néfaste d'une société qui deviendra de fait insensible aux vulnérabilités de beaucoup". C'est le moment pour le Président de la République de faire de la protection de l'enfance une priorité de son quinquennat.

Comme le rappelle Jean Pierre Rosenzweig, ancien Président du tribunal pour enfants de Bobigny : "on forme le vœu que sur la durée, dans une démarche rationnelle et sincère, sans démagogie, les Pouvoirs Publics répondent à cette demande de remobilisation avec fermeté dans la dernière période".

Alors, Madame la Première Ministre, allez-vous entendre ces appels pour la protection de l'enfance ? Nous le souhaitons ardemment, non seulement parce que les enfants sont l'avenir de la société, mais parce qu'ils sont ici et maintenant, en tant que personne.



Un plan Marshall pour la protection de l'enfance

Extraits du communiqué commun du conseil national de la protection de l'enfance, du conseil national de l'adoption et du conseil d'orientation des politiques de jeunesse.



[...] De nombreuses incertitudes pèsent aujourd'hui sur l'avenir de la protection de l'enfance. Les alertes se multiplient, venant massivement des départements, mais aussi des associations et des réseaux professionnels. Tous soulignent la crise sans précédent qui frappe le secteur, et l'impossibilité de garantir la protection des enfants en danger sur de nombreux territoires. Ces inquiétudes sont d'autant plus fortes que les projections sont très défavorables pour les prochains mois : dégradation des situations familiales, précarisation de la jeunesse, saturation des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des enfants en danger, crise des recrutements, épuisement des équipes, et effondrement des marges de manœuvre financières des collectivités et des associations sur de nombreux territoires.

Le risque de rupture est tel que les conseils nationaux, Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE), Conseil national de l'adoption (CNA) et Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), ont saisi les pouvoirs publics et appelé à la mise en œuvre d'un « plan Marshall » pour la protection de l'enfance. Ils demandent une refonte globale de la politique publique, appuyée par un effort financier massif et durable. La protection de l'enfance a besoin de mesures structurelles, qui touchent simultanément à la gouvernance de cette politique à la fois interministérielle et décentralisée, et à ses ressources, humaines et financières.

Le CNPE, le CNA et le COJ appellent [aussi] à la mobilisation urgente des services de l'État dans les territoires, en appui des départements, afin de contribuer à la recherche de solutions rapides et adaptées pour les enfants et les jeunes en danger. Le concours de l'État dans toutes ses composantes est indispensable pour construire des parcours de qualité pour ces jeunes, mais aussi pour éviter l'effondrement du système de prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans de nombreux départements.

1. L'ouverture de chantiers structurels, assortis de mesures concrètes pour pérenniser et sécuriser les dispositifs de protection des enfants.

- 1. Renforcer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance et prévenir l'épuisement professionnel.
 - Faciliter et diversifier les recrutements en protection de l'enfance :
 - Renforcer les dispositifs de formation initiale et continue des travailleurs sociaux et responsables ASE :
 - Reconnaître la complexité des missions de protection de l'enfance et développer l'accompagnement des professionnels :
- 2. Revoir les modalités de financement et de pilotage de la protection de l'enfance pour garantir davantage de réactivité et d'équité dans les réponses institutionnelles.
 - Définir des critères objectifs pour l'allocation de ressources des collectivités départementales en matière de protection de l'enfance.
 - Soutenir les projets innovants dans le cadre de coopérations État / Département, à partir de la contractualisation.
 - Construire un système d'information national en protection de l'enfance qui permette d'éclairer les prises de décisions des pouvoirs publics et facilite le pilotage et l'évaluation de la politique publique à l'échelle nationale et en territoire.
- 3. Revoir les modalités d'évaluation et de mise à l'abri des personnes se déclarant mineures non accompagnées sur le territoire national. S'il est indiscutable que l'accueil des enfants sans représentants légaux sur le territoire français est une mission de l'Aide Sociale à l'Enfance, les vérifications d'identité, et recherches d'état civil relèvent d'une compétence régaliennne de l'État, comme d'ailleurs l'orientation des enfants sur le territoire national suivant la clé de répartition fixée par le législateur. Pour mieux garantir les droits des

personnes et l'équité de traitement des situations, les conseils demandent le transfert des missions d'évaluation de minorité et de mise à l'abri des personnes étrangères se déclarant mineures non accompagnées aux services du ministère de la justice.

- Mobiliser la solidarité nationale, dans le cadre d'engagements pluriannuels en faveur des familles les plus vulnérables
 - Renforcer la prévention précoce et le soutien aux familles vulnérables à partir de la branche famille de la sécurité sociale :
 - Faciliter et développer l'aide à domicile en prévention : proposition systématique aux familles vulnérables d'interventions, sans condition, de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF).
 - Expérimenter des coopérations Départements/Communes/Caisse d'allocations familiales (CAF) pour l'accueil de jeunes enfants en risque dans les structures de petite enfance et chez des assistants maternels.
 - Répondre aux besoins d'accueil et d'accompagnement des enfants et jeunes adultes en situation de handicap sur les territoires :
- Garantir l'accès aux soins des enfants et adolescents en danger :
- Déploiement complet des UAPED (une par ressort judiciaire) / EPRRED3
- Généralisation des expérimentations de parcours de santé coordonnés et remboursement par l'Assurance maladie des consultations effectuées par les psychologues et les psychomotriciens auprès de ces enfants.
- Organisation de forfaits soins dans les pouponnières et de consultations spécialisées pour la prise en charge des enfants victimes de traumatismes complexes).
- Mieux soutenir la transition vers l'âge adulte des jeunes confiés à l'ASE :

- Assurer aux jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, une garantie de ressources au moins équivalente à l'allocation du contrat d'engagement jeune.
- Leur garantir un accompagnement global (santé, insertion sociale et professionnelle).
- Généraliser le bénéfice du pécule alloué à 18 ans à tous les jeunes ayant été confiés à l'ASE, quel que soit leur statut.

3. L'organisation de mesures immédiates.

- Des financements complémentaires pour permettre aux collectivités prises dans un étau financier de garantir la continuité des missions prioritaires de protection des enfants :
 - L'évaluation des situations de danger.
 - La mise en œuvre des décisions de protection des enfants.
- Le renforcement des coopérations avec la mobilisation de tous les services de l'État en territoire, pour mieux garantir :
 - La mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA) le temps de l'évaluation de leurs situations, dans l'attente de la décision judiciaire de protection.
 - La mise en œuvre de mesures judiciaires en attente (placements non réalisés, interventions à domicile...) et l'évaluation des informations préoccupantes (IP) quand elles ne peuvent être prises en charge sans délai.
 - La priorisation de l'accueil en ITEP4 et IME5 des enfants confiés à l'ASE bénéficiant d'une notification d'orientation quand ils sont sans solution.
 - La mobilisation de toutes les institutions pour répondre aux besoins des enfants en grande souffrance et garantir leur accueil (établissements médico sociaux, unités d'hébergement de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), hôpitaux et placements familiaux thérapeutiques...).
 - La Mobilisation des contingents préfectoraux pour favoriser l'entrée des jeunes de l'ASE dans les logements sociaux, et la réservation de places en résidences habitats jeunes.



RÉSOLUTION SUR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Départements de France et les MNA



Attendu d'une part :

- Que la protection de l'enfance est une compétence centrale au sein des missions de solidarités exercées par les Départements,
- Que les moyens consacrés à cette mission par les Départements ont plus que doublé en 20 ans, pour atteindre près de 10 milliards d'Euros, assumés entièrement par les Départements,
- Que depuis la décentralisation de la prise en charge des enfants en danger, les Départements et leurs personnels ont fait la preuve de leurs capacités à résoudre, au plus près du terrain, les fractures familiales et à protéger les enfants qui leur sont confiés,
- Que l'État, dans le domaine de la protection de l'enfance, peine à assumer ses obligations régaliennes relatives à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, à la santé scolaire et au service social en faveur des élèves, à la prise en charge en pédopsychiatrie et dans le secteur médico-social à destination des enfants en situation de handicap,
- Que les dispositions de la loi Taquet systématisent pour les Départements la proposition d'accompagnement des jeunes majeurs entre 18 et 21 ans, ce qui implique la mise en place de nouveaux dispositifs et moyens dédiés,
- Que l'augmentation du nombre des enfants confiés et la multiplication des besoins amènent à la saturation des structures d'accueil et empêchent les Départements d'exécuter l'ensemble des décisions judiciaires.

Attendu d'autre part :

- Que la politique migratoire est une compétence de l'État et de l'Union Européenne,
- Qu'après une période de relative accalmie, les flux migratoires ont retrouvé leurs niveaux d'avant la crise Covid,
- Que cette reprise entraîne une très forte augmentation du nombre de personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés, auprès des services départementaux de l'enfance,
- Que la présence des MNA sur le territoire national n'est pas le fait des Départements et que les jeunes concernés relèvent, en conséquence, de la solidarité nationale et non de la solidarité départementale, mais que nous accompa-

gnons ces mineurs au titre de la compétence en matière de protection de l'enfance, conformément au principe défini par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et rappelé par le Conseil d'État,

- Que les Départements consacrent au moins 1,5 milliard d'euros chaque année à la prise en charge des MNA et que l'État ne rembourse qu'une infime partie des sommes engagées par le Départements,
- Qu'il convient, enfin, de distinguer la protection de l'enfance de celle des jeunes adultes,

Les Départements de France demandent à l'État de prendre les mesures législatives ou de proposer des évolutions réglementaires afin :

- 1- De prendre en charge la responsabilité et d'assumer le coût de la mise à l'abri des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés, afin de soulager les structures départementales, le temps de l'évaluation de leur minorité, évaluation qui doit rester une compétence des Départements,
- 2- De donner aux Départements les moyens de procéder à une évaluation incontestable de la minorité des requérants en harmonisant, sur tout le territoire national, le cahier des charges de cette évaluation,
- 3- De compenser à l'euro près les dépenses engagées par les Départements en matière de prise en charge des MNA reconnus comme tels,
- 4- D'autoriser, quand les structures de l'ASE sont saturées, l'accueil en hôtel, gîtes collectifs et autres locations touristiques, des MNA de plus de seize ans, avec un accompagnement éducatif, en conservant l'objectif d'éviter le recours aux dispositifs hôteliers pour tous les enfants,
- 5- De modifier la loi pour redonner aux Départements la faculté d'appréciation de l'opportunité de conclure un Contrat Jeune Majeur, en fonction de la motivation, du parcours et du projet pour l'autonomie du jeune qui, conformément à la loi, est élaboré lors de l'entretien des 17 ans,
- 6- D'éviter les ruptures des parcours d'insertion ouvrant des perspectives d'emplois aux MNA au moment de leur accession à la majorité, par une décision administrative d'Obligation de Quitter le Territoire Français,
- 7- De faire en sorte que la conclusion d'un Contrat Jeune Majeur n'exclut aucun jeune adulte des dispositifs de droit commun (foyers de jeunes travailleurs, contrat d'engagement jeune, missions locales...)
- 8- De mettre en place dans les meilleurs délais les conditions d'un échange structuré entre les Départements et la protection judiciaire de la jeunesse, les autorités judiciaires, la santé, l'éducation nationale, afin de remédier aux carences constatées de l'État et d'aboutir à une vision et des stratégies partagées de la protection de l'enfance, à laquelle tous concourent.

L'UNICEF France s'est dit « très préoccupé par la résolution adoptée par la commission exécutive de l'Assemblée des Départements la semaine dernière dans laquelle l'association d'élus demande à l'État de prendre la responsabilité de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA) durant la phase d'évaluation, de compenser entièrement leur prise en charge au titre de l'ASE, d'autoriser le placement à l'hôtel de ceux ayant plus de 16 ans et de revenir sur les garanties de protection pour ceux qui deviennent majeurs ».

Cette résolution entre en totale contradiction avec la Convention des Droits de l'Enfant et son interprétation par le Comité des Droits de l'Enfant.

PROTECTION DE L'ENFANCE : CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE PROTECTION POUR TOUS

Communiqué de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille



Jugements de protection non exécutés, mesures inefficaces faute de travailleurs sociaux, épuisement des professionnels, colère des enfants et des familles abandonnés à eux-mêmes... C'est porteur de ces constats que l'AFMJF souhaite associer sa voix aux alertes lancées par les présidents de conseils départementaux le 31 août 2023 dans leur demande d'états généraux, et par les présidentes du Conseil national de protection de l'enfance et du Conseil national de l'adoption dans leur demande de plan Marshall du 11 septembre 2023.

L'AFMJF partage l'analyse de la mission sénatoriale sur la protection de l'enfance d'une augmentation des besoins avec 29 % d'augmentation des mesures de protection depuis 2007, d'une insuffisance ou d'une inadéquation des prises en charge et d'une défaillance de mise en œuvre des trois lois de protection de l'enfance.

L'AFMJF dénonce une insuffisance des réponses du droit commun à certains besoins fondamentaux des enfants et des familles, qui jouent un rôle essentiel de prévention : la pédopsychiatrie, les structures de prise en charge du handicap et de la santé, les dispositifs d'aide au logement, l'école, les associations d'éducation populaire, les services d'aide à la personne et aux familles. Or, l'assistance éducative est la voiture-balai de tout ce qui n'a pas fonctionné auparavant, et les cabinets de juges des enfants sont un véritable observatoire des manques de la prévention.

Une évolution profonde des pratiques est urgente, qui permette, même lorsque les enfants sont confiés, un véritable travail de soutien et d'accompagnement des familles de plus en plus précarisées, en coordination avec tous les acteurs. Les interventions dans un cadre administratif méritent d'être développées et réinvesties, afin d'engager ou de restaurer les titulaires de l'autorité

parentale dans la protection de leurs enfants. Un meilleur appui sur les ressources familiales des enfants et sur la société civile est également indispensable. Car la protection des enfants est l'affaire de chacun et pas uniquement des institutions.

Par ailleurs, l'AFMJF déplore la désaffection des métiers de l'aide aux familles et aux enfants et appelle à leur revalorisation forte et à un réenchâtement du travail social par le soutien aux pratiques professionnelles innovantes et la considération publique qui leur est apportée.

Pourtant, l'évolution des textes depuis 2007 permet une attention plus soutenue aux besoins fondamentaux des enfants, une diversification des prises en charge, pose des exigences de qualité, permet une meilleure articulation entre l'administratif et le judiciaire par le principe de subsidiarité. Elle reflète l'évolution des modes de vie et des attentes de la société : lutte contre les violences intrafamiliales et les violences sexuelles, revendication du respect des droits des personnes, prise en compte des opinions des enfants.

Il reste maintenant à passer de la théorie à la pratique, des déclarations d'intention à l'affectation et à la juste répartition des moyens, l'État devant jouer le rôle d'un garant de l'égalité de traitement sur le territoire national.

L'AFMJF est prête à apporter sa contribution à la réflexion et à l'action sur les moyens d'y parvenir.

Pour l'AFMJF,
Alice GRUNENWALD
Présidente
contact@afmjf.fr

Retour sur les 34^{ème} journées nationales de l'Andass

Les thèmes abordés

40 ans de décentralisation de l'action sociale, âge de raison ou crise de la quarantaine ?
Ouvrons une brèche sur le réel ...

Il était difficile, en ce 40^e anniversaire de la décentralisation, de ne pas en faire le thème des 34^{èmes} journées nationales de l'Andass. Le recul offert par les années écoulées depuis sa mise en œuvre en 1982 donne matière à réfléchir sur ce concept, intimement lié à la construction même de l'État français, centralisé.

Pour les collectivités territoriales, la décentralisation est alors une promesse de liberté : la possibilité de faire preuve de réactivité face aux besoins de leurs usagers et concitoyens, sans l'aval de l'État. Pour l'État, la décentralisation est en réalité une question d'efficacité : déléguer pour mieux régir le pays. Dès lors, l'espoir de liberté des collectivités territoriales n'était-il pas une illusion ?

En 1990, Jean-Louis Loirat, le premier président de l'Andass, se félicitait d'un État qui n'avait pas édicté de normes dans le secteur social et considérait que les départements jouissaient « d'une grande autonomie ». Les collectivités espéraient sans doute une construction par les acteurs eux-mêmes, au plus près des territoires et des individus. Or, à force de normes, de velléités égalitaristes et de technicisation du social par l'État, cette promesse de liberté et d'autonomie s'est diluée. Entre l'espoir de départ et les constats actuels des départements, la décentralisation ne semble donc pas avoir été à la hauteur de leurs aspirations à une plus grande liberté.

Des questions restent aujourd'hui en suspens. Comment construire cette liberté individuelle et collective tout en respectant une équité de traitement et une volonté affirmée de réduire les inégalités, qu'elles concernent les territoires ou les personnes ? 40 ans après sa promulgation, la décentralisation est-elle un pari de l'impossible ? Qu'en est-il aujourd'hui du risque de disparité territoriale ? Pris dans le quotidien de la mise en œuvre de la décentralisation, avons-nous oublié en chemin qu'au-delà de la liberté et de l'égalité, la République est fraternité... et sororité ?

Ces réflexions conduisent ainsi l'Andass à s'interroger : liberté, égalité, fraternité, la décentralisation s'inscrit-elle aujourd'hui dans la devise républicaine ?

Au fil des années, l'association a fait des propositions et élaboré des stratégies qui visent à répondre concrètement à ces problématiques posées par la décentralisation. Mais qu'a-t-on fait avancer réellement ? Pourquoi ces questions largement partagées et qui pourraient être un socle commun peinent à prendre place et à faire émerger des solutions ?

Alors même que les collectivités décentralisées sont des espaces qui permettent les « pas de côté » et où l'on dispose, à différents niveaux, du pouvoir d'agir et de la capacité d'innovation.

Et concrètement, de quoi parlerons-nous ?

Partant de la genèse politique de la décentralisation, et en s'inspirant d'une comparaison avec l'Espagne, nous essaierons de mettre en lumière ses échecs et ses réussites,

de sortir de la confusion entre décentralisation et territorialisation de l'action publique et de voir si la « promesse de liberté » (table ronde 1) du départ et des désaccords qui en ont découlé au fil des années émerge tout de même le « plaisir de réussir quelque chose de pas si mal » (Bernard Prot, 2023).

Puis, sur « le chemin vers l'égalité » (table ronde 2), nous serons amenés à explorer les mécanismes de la décentralisation : produisent-ils de la cohésion territoriale et de la cohésion sociale ou au contraire entraînent-ils des fractures et des inégalités, entre les territoires et entre les individus ?

Enfin, cette histoire dynamique nous aidera à identifier sur quoi nous appuyer pour construire demain et pour définir « les nouvelles incarnations de la fraternité » (table ronde).

Le principal enjeu sera de relever collectivement le défi de l'humain, celui des ressources humaines au service des populations. Quand la France est dans le peloton de queue (avec la Pologne et la Slovaquie) de l'Indice de qualité de l'emploi et que la démission est corrélée avec la perte de sens (Coralie Pérez, 2023) ne faut-il pas se réveiller ? Comment à l'avenir réenchanter et rêver le travail social ? Sans oublier non plus de nous interroger sur les systèmes d'information omniprésents dans le secteur social : constituent-ils une opportunité ou simplement une nouvelle façon réinventée de l'État de reprendre le contrôle ?

Au final, l'intention est de prendre le chemin des socles communs et de la différenciation (Cour des comptes, 2023), de construire collectivement celui d'une action publique sobre et de qualité (Andass, 2018), d'étudier les scénarios proposés dans la note Confiance, sobriété et efficacité (Andass, 2019) et de proposer la reconversion écologique pour réhumaniser le travail (Dominique Méda, 2022).

En cette année du 40^e anniversaire de la décentralisation, l'Association nationale des directeurs de l'action sociale et de santé (Andass) des conseils départementaux a consacré ses 34^{èmes} journées nationales, du 27 au 29 septembre dans l'Aude, au thème : « 40 ans de décentralisation de l'action sociale, âge de raison ou crise de la quarantaine ? ».

Compte-rendu : 40 ans de décentralisation de l'action sociale, âge de raison ou crise de la quarantaine ? Les quelque 150 directeurs présents n'ont pas tranché. L'un des participants a toutefois comparé la relation entre l'État et les départements à une relation parents-enfants dans laquelle les départements seraient maintenus dans une position d'enfant. « Entre l'espoir de départ et les constats actuels des départements, la décentralisation ne semble donc pas avoir été à la hauteur de leurs aspirations à une plus grande liberté », écrivait d'ailleurs l'Andass à la veille de ses journées. Une question taraude les directeurs : celle de l'allocation des ressources, qui ne permet pas de réduire les capacités financières contrastées d'un département à l'autre, source d'inégalités territoriales.

Au-delà, « dans un quotidien difficile, nos journées apportent aux directeurs une respiration, explique la présidente de l'Andass, Anne Troadec. Ce rendez-vous annuel nous permet de lever le nez du guidon, de prendre du recul pour mener une réflexion et trouver des solutions. » Les directeurs de l'action sociale et de santé se retrouveront l'an prochain dans le département de l'Ain.

Actualités Solidarités

Départements de France exprime, par la voix de son Président François SAUVADET, sa profonde indignation à la suite des déclarations de la ministre de la Protection de l'Enfance, Charlotte CAUBEL,

Celles-ci publiées dans Le Figaro parlent de recentralisation de la protection de l'enfance. « Les propos de Madame CAUBEL révèlent d'une méconnaissance totale de la réalité du terrain. Ils sont non seulement une insulte envers nos agents et salariés dévoués à la cause de la protection de l'enfance, mais ils constituent également une mise en cause des Présidentes et Présidents de Départements qui assument, pénalement, cette responsabilité. J'appelle la ministre à faire preuve de plus de rigueur et à adopter une approche pragmatique, plutôt que de se livrer à des discours déconnectés », a-t-il déclaré.

Les Départements ont en charge la protection de l'enfance depuis le démantèlement des DDASS. Nous vivons tous, au quotidien, les défis et les difficultés de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Nous avons tous augmenté très fortement nos budgets pour faire face à l'augmentation considérable du nombre d'enfants placés sous notre protection et nous partageons, entre nous, l'essentiel des constats. La proposition de recentralisation de l'aide à l'enfance évoquée par la ministre ne peut être sérieusement envisagée. « Soyons sérieux ! Qui regrette les DDASS d'antan ? », s'est exclamé François SAUVADET « Ces propos démontrent une vision romantique et bien déconnectée de la réalité. La ministre semble ou feint d'ignorer que la situation d'embolie auxquels sont confrontés nos services est en très grande partie due aux carences de l'État lui-même ! L'arrivée massive de Mineurs Non Accompagnés ne fait qu'ajouter aux difficultés qui résultent d'abord, de l'incapacité de l'État à assumer ses missions régaliennes en matière de pédopsychiatrie, de Protection Judiciaire de la Jeunesse ou d'accompagnement médico-social pour les enfants atteints de handicaps. »

Les Départements rejettent catégoriquement les leçons données par la ministre, alors que l'État lui-même se décharge, à bon compte sur eux, de missions qu'il ne veut ou ne peut plus mener. « Cette substitution des Départements aux défaillances de l'État, nous l'avons assumée, tant bien que mal, avec des structures et des personnels auxquels je tiens à rendre hommage. Nous avons démontré un sens très poussé de nos responsabilités et de l'intérêt de l'enfant que la ministre ferait mieux de saluer plutôt que de les mettre en cause ! La réponse de la ministre relève plus de la communication que d'une compréhension fine des enjeux complexes auxquels sont confrontés les services départementaux de l'enfance ».

Les Départements demandent à la ministre d'adopter une approche plus responsable et de reconnaître les compétences et les ressources nécessaires pour relever les défis actuels. La situation tendue dans le système de protection de l'enfance nécessite une réponse collective, impliquant une coopération étroite entre l'État et les Départements et non des postures stériles. Le temps est venu d'aboutir, ensemble, à une vision et des stratégies partagées sur l'ASE.

« Les Départements de France sont ouverts au dialogue et à la co-construction, chère à la Première ministre, pour trouver des solutions pragmatiques et durables afin de garantir la protection de l'enfance dans notre pays. Mais nous ne laisserons pas mettre en cause notre action ; nous ne laisserons pas mettre en doute notre engagement ou ceux de nos agents ; nous ne laisserons pas remettre en question nos compétences ! », a prévenu François Sauvadet.

L'Agefiph et le FIPHP partenaires du 1er grand concours culinaire national Cap'HandiCook 2023 à destination des personnes en situation de handicap, au côté de Cheops, le réseau Cap emploi et Pôle emploi

Ouvert aux personnes en situation de handicap (ESAT, entreprises adaptées et personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi accompagnées ou ayant bénéficié d'un accompagnement par Pôle emploi / Cap emploi) ayant déjà une expérience en restauration traditionnelle, ce concours permettra aux équipes de s'affronter pendant 2h30 pour la réalisation d'un menu à partir d'un panier mystère. Les demandeurs d'emploi Pôle emploi / Cap emploi, chacun en binôme avec un Maître restaurateur, devront réaliser une entrée. Ils seront départagés auprès d'un jury devant lequel ils présenteront oralement leur recette et les vainqueurs gagneront leur billet pour la Grande finale qui se tiendra le 4 décembre 2023 au ministère de la Santé.

01. Ain

Le Département tire le signal d'alarme sur les MNA

Face à l'arrivée massive, le Département se heurte à un phénomène de saturation des structures d'hébergement. Ne pouvant plus assurer sa mission de protection de l'enfance dans de bonnes conditions, Jean Deguerry, Président du Département de l'Ain, tire la sonnette d'alarme. Il vient d'alerter Mme la Préfète sur les problématiques auxquelles le Département de l'Ain se trouve confronté face à l'afflux de MNA dans l'Ain.

Actuellement, le Département de l'Ain prend en charge 329 MNA dont 232 sont arrivés depuis le 1er janvier 2023 (142 arrivées directes et 90 réorientations par la cellule nationale).

Les projections d'ici à la fin de l'année se situent aux alentours de 300 arrivées dans l'Ain, sachant qu'une nouvelle clé de répartition devrait être annoncée prochainement par le Gouvernement, ce qui fait craindre un nombre important de réorientations à venir compte tenu des nouveaux critères énoncés.

Le Département, s'il entend continuer à remplir avec humanité ses missions d'accueil et de protection des MNA, est aujourd'hui confronté à un phénomène de saturation des locaux et de manque de personnel. Il est désormais dans l'incapacité de répondre à toutes ses obligations légales en la matière, qu'il s'agisse des besoins primaires, de soins et de scolarisation qui sont des enjeux majeurs.

Dans l'urgence et face à cette situation dramatique, le Département a décidé de recourir à un de ses bâtiments, le Chalet des Loges au Grand Abergement, normalement dédié à l'accueil de vacances des agents départementaux.

Celui-ci accueille aujourd'hui près de 50 jeunes, pour une capacité initiale de 24.

Le Département de l'Ain travaille également à ouvrir des places pérennes, à travers des bâtiments modulaires sur le site de l'ancienne agence routière à Ambérieu-en-Bugey. Il accompagne aussi Alpha 3A dans son projet de reprise de l'ancienne Ehpad de Valserhône. Cependant, ces solutions mettent du temps à se concrétiser.

Il ouvrira également des places prochainement et pour 2 mois sur un site de Jasseron.

19. Corrèze

Mobilisation de l'assemblée citoyenne en faveur des enfants placés en famille d'accueil

Collecte au profit des enfants et adolescents accueillis par les Assistants familiaux du Département. Les représentants de l'association des assistants familiaux de Corrèze ont reçu un soutien inattendu, en provenance des membres de l'Assemblée Citoyenne du Département de la Corrèze et d'une enseigne locale bienveillante, Super U Malemort. Cela fait suite à la proposition formulée par l'Assemblée Citoyenne en faveur du développement du recyclage de vêtements et à un constat dressé par l'association des assistants familiaux de Corrèze, sur la difficulté de réemployer des sous-vêtements, une collecte de sous-vêtements neufs a été organisée. Ainsi plus de 300 sous-vêtements ont été remis à l'association des assistants familiaux, qui va mettre cette précieuse récolte dans leurs ressourceries, spécialisées dans la puériculture et partagées avec leurs homologues, pour les enfants qu'ils accueillent.

23. Creuse

PANJO, un dispositif pour promouvoir l'attachement des nouveau-nés à leurs parents

La qualité de la relation qui s'établit entre le parent et son nouveau-né est déterminante pour le développement de ce dernier et sa santé.

Le constat établi par l'Observatoire régional de la santé entre 2018 et 2020 sur l'état de santé de la petite enfance en Creuse a révélé un faible taux de femmes enceintes (5,2 %) ayant bénéficié d'une visite à domicile de la sage-femme de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental. C'est pourquoi, en 2022, ce dernier a souhaité conforter ses équipes de PMI et s'engager dans le projet national PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents : un Outil de renforcement des services de PMI).

Cette intervention de prévention précoce a pour but de soutenir la création de liens d'attachements sécurisants entre le bébé et son(s) parent(s). Elle se déploie dans le cadre des « 1000 jours ». L'enfant pourra développer son plein potentiel affectif, cognitif et physique. PANJO contribuera ainsi à réduire les inégalités sociales de santé.

Cela concerne toutes les personnes rencontrant des situations particulièrement stressantes pendant la grossesse et après l'accouchement, notamment, les familles qui présentent une fragilité psychologique liée à la grossesse ou la parentalité, ressentirait un manque de soutien de leur entourage proche ou rencontreraient des difficultés financières, alimentaires, ...

Les sages-femmes et/ou infirmières puéricultrices de PMI, spécialement formées, réalisent 6 visites minimum au domicile des futurs et jeunes parents, renforcées par des « activités attachement » à mener avec le(s) parent(s) pour développer des interactions positives et régulières, et basées sur les préoccupations et les savoir-faire de ces derniers.

41. Loir-et-Cher

La maison départementale de l'autonomie reçoit la première certification ISO 9001.



La maison départementale de l'autonomie est un lieu unique où les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leurs familles et leurs proches accèdent à toutes les informations sur les dispositifs les concernant. Afin de répondre aux attentes des administrés et de l'ensemble des parties prenantes tout au long du parcours de l'usager, le conseil départemental, en tant que chef de file des solidarités, s'est engagé depuis fin 2020 dans une démarche de management de la qualité.

Au terme d'un travail collectif, la MDA vient de recevoir, pour la première fois en France, la certification ISO 9001, norme internationale qui repose sur des principes comme une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus et l'amélioration continue.

45. Loiret

Métiers et formations du social

Le Département du Loiret a mené en octobre une campagne de communication pour inciter les jeunes à s'orienter vers les formations et métiers du social. Conseiller d'insertion, éducateur de jeunes enfants, psychologue, aide à domicile...

Cette campagne a repris visuellement les codes du réseau Tiktok, particulièrement prisé par les jeunes (63 % des 16-25 ans).

33. Gironde

Handicap : jusqu'au Conseil d'État pour dénoncer les carences de l'État

Le Conseil d'État a été amené à étudier le cas d'une famille girondine qui se battait depuis des mois pour les droits de son enfant à l'accès à l'éducation et à la santé.

Jean-Luc Gleyze, président du Conseil départemental de la Gironde s'était présenté devant la plus haute juridiction administrative pour dénoncer au côté de la famille l'absence d'effectivité d'un droit ouvert par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et ses conséquences pour le développement de cet enfant et la cellule familiale.

Dans sa décision rendue le 18 septembre, le Conseil d'État a confirmé l'ordonnance rendue par le tribunal administratif de Bordeaux concernant le droit à une prise en charge adaptée en confirmant l'injonction faite à l'Agence Régionale de Santé de trouver une solution pour l'enfant.

Pour Jean-Luc Gleize, président, « Cette nouvelle jurisprudence est porteuse d'espoir pour les familles et rappelle à l'État le besoin de vrais moyens pour permettre à ces enfants de se construire comme les autres ».

Le jeune concerné par l'audience devant le Conseil d'État du 7 septembre souffre du fait de son handicap de retards d'acquisition mais surtout de graves troubles du comportement qui induisent de nombreux actes de violence sur son entourage familial.

Aucune place dans les établissements spécialisés n'étant proposée à la famille, contrairement à la décision de la MDPH de février 2023, les parents finissent par saisir le juge des enfants pour demander le placement de leur fils au titre de la protection de l'enfance.

Le juge, constatant l'absence de carences éducatives, ne donne pas suite à cette demande de placement et constate qu'il n'appartient pas à l'Aide sociale à l'enfance de « suppléer le scandaleux manque de places dans les dispositifs socio-éducatifs » et que si la famille était en danger c'était en raison « de l'absence de places suffisantes dans le monde sanitaire ».

En août 2023, la famille saisit le juge des référés qui enjoint l'ARS à trouver une solution d'accueil pérenne sans délai, au niveau régional si besoin. Décision contestée devant le Conseil d'État par le ministère de la santé, par l'audience du 7 septembre.

18 septembre 2023 : le juge du Conseil d'État rejette l'appel du ministère et condamne l'État à régler 2000 € de frais de procès à la famille. Le juge confirme donc le jugement du tribunal administratif de Bordeaux et enjoint à l'ARS de trouver une place pour l'enfant.

44. Loire-Atlantique

Protection de l'enfance

Plus de 200 enfants confiés supplémentaires depuis deux ans, une explosion des informations préoccupantes avec une hausse de 20 % entre 2021 et 2022 des signalements, de plus en plus de situations complexes.

Depuis le début de l'année 2023, le nombre d'arrivées de jeunes migrants, se présentant mineurs a également fortement augmenté (une cinquantaine par mois en début d'année, 68 en juin, 73 en juillet, 120 en août et 106 en septembre). Les dispositifs de mise à l'abri des jeunes en attente d'évaluation sont saturés et les délais d'attente d'évaluation s'allongent. Dans ce contexte le Département a voté une augmentation de son budget politique Familles et protection de l'enfance à hauteur de 4 M€.

« Face à cette situation de crise, qui n'est malheureusement pas propre à la Loire-Atlantique, les Départements ne peuvent agir seuls. À la rentrée, 25 présidents de Départements se sont mobilisés pour interpellier la Secrétaire d'État chargée de l'enfance, Charlotte Caubel et lui faire part de leur grande inquiétude concernant les conditions d'accompagnement et d'accueil des enfants protégés qui sont sous leur responsabilité. »



52. Haute-Marne

Nouveau plan d'actions pour soutenir le secteur du soutien à domicile

Face aux crises qui frappent le secteur du soutien à domicile, le Département a décidé pour cette rentrée de réunir l'ensemble des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) qui interviennent notamment au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) versées par le Département.

Un plan d'actions de 10 mesures pour le soutien à domicile a été décidé. Voir ci-dessous quelques-unes de ces actions :

-> Faire face aux difficultés de recrutement et à la crise de vocations : simplification, formations. Lancement expérimental du « RSA soutien à domicile »,

-> Garantir l'accès au soutien à domicile sur l'ensemble du territoire :

Avec notamment la création, à l'horizon 2024, d'un service départemental d'astreinte qui visera à coordonner à l'échelle de la Haute-Marne les services d'aides à domicile pour répondre aux urgences, rétablissement progressif du soutien à domicile les soirs et les week-ends ainsi que des gardes de nuits afin d'assurer une prise en charge 24h/24h pour les bénéficiaires qui en ont besoin.

-> Améliorer la reconnaissance des salariés et leurs conditions de travail : Soutien à la location ou l'acquisition de véhicules pour les services d'aides à domicile ; droit à la formation des salariés et montée en compétence des intervenants à domicile afin de leur permettre de progresser.

53. Mayenne

Soutien aux services d'aide à domicile dans le déploiement d'une flotte de véhicules « propres »

Le Conseil départemental de la Mayenne souhaite soutenir les services d'aide à domicile dans le déploiement d'une flotte de véhicules.

Le Département étant activement engagé dans une démarche bas carbone, le soutien portera sur des véhicules électriques, y compris sans permis si nécessaire.

Conscient des difficultés rencontrées concernant le recrutement du personnel qualifié dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), l'aide à la mobilité apparaît comme une mesure concrète d'attractivité, d'amélioration des conditions de travail pour les salariés permettant de renforcer les services essentiels fournis aux citoyens les plus vulnérables. Cette mesure vise également à favoriser un gain de pouvoir d'achat pour les salariés dans le contexte économique actuel.

Il s'agit d'une aide significative de 50 % du coût de la location du véhicule, accessoires compris (entretien, assurance...).

Environ 500 véhicules seront soutenus grâce à cette initiative, représentant un investissement annuel d'1 million d'euros pendant une période de 3 ans pour le Conseil départemental.

56. Morbihan

Plate-forme internet pour les aidants

Le Conseil départemental du Morbihan a ouvert une plateforme Internet destinée à apporter du soutien aux aidants. Informations pratiques pour les proches de personnes vulnérables ; il s'agit d'une véritable boîte à outils avec les informations essentielles pour accompagner les aidants dans leur parcours (aspects pratiques, soins, soutien, démarches administratives... Plus de 900 acteurs du secteur social, médico-social, sanitaire, ainsi que des domaines culturels, sportifs, de transport, etc, du Morbihan sont ainsi répertoriés et présentés.

58. Nièvre

La médiation familiale

La médiation familiale est assurée dans la Nièvre par le Conseil départemental et l'association Sauvegarde 58. Pour mieux faire connaître ce service, qui permet aux familles de renouer le dialogue et de surmonter les conflits, la Caravane de la médiation familiale investit des lieux publics (marchés, places) et suscite le contact avec les habitants grâce à des saynètes inspirées de situations vécues. Après une tournée en 2022 en Saône-et-Loire, la Caravane de la médiation familiale a fait étape en octobre dans la Nièvre.

L'idée de « monter » cette Caravane est née lors d'une formation interrégionale de l'Association pour la médiation familiale (APMF) en 2021.

59. Nord

Accompagnement des jeunes confiés à l'ASE

Le Département du Nord, la Banque des Territoires, le groupe La Poste, Maisons & Cités, Transdev et Adoma s'engagent ensemble pour accompagner les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance vers l'autonomie par le biais du financement de tablettes, de l'accompagnement dans l'entrée au logement, de l'accès au passage du permis de conduire, de l'ouverture d'un compte bancaire et de l'accompagnement à la recherche d'emploi.

Chaque année, le Département du Nord accompagne près de 22 300 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Le soutien à l'insertion et à l'accès à l'autonomie des jeunes majeurs issus du dispositif de protection de l'enfance est un enjeu social majeur pour la collectivité.

59. Nord

Le Département distribue des paniers solidaires aux Nordistes

Face à l'inflation qui touche les familles nordistes et les agriculteurs, l'assemblée départementale a voté le lundi 26 juin dernier en faveur d'une distribution de paniers solidaires aux Nordistes.

Ces prochains jours, 41 structures seront mises en place dans chacun des 41 cantons du Nord pour distribuer ces paniers aux Nordistes en partenariat avec l'association SOLAAL Hauts-de-France, la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais et les associations locales.

Cette opération a pour objectif :

- d'aider les Nordistes en difficulté ;
- d'accompagner les agriculteurs ;
- de mobiliser des structures d'aide par le travail et/ou d'insertion sociale et professionnelle.

Une enveloppe d'un million d'euros est consacrée à l'opération. 27 800 paniers d'environ 10 kg soit environ 278 tonnes de denrées seront distribuées : ils seront composés de produits alimentaires issus des filières locales (œufs, lait, carottes, pommes de terre, pommes, poires, poireaux, oignons, soupes, pâtes, potjevleesch). Le contenu du panier est susceptible de varier en fonction des spécificités de production de chaque canton.

71. Saône-et-Loire

Lancement du site internet « metiersautonomie71.fr » et du réseau d'ambassadeurs dédié aux métiers de l'autonomie

Le but consiste à valoriser ces professions, susciter des vocations en favorisant la découverte et le lien avec les employeurs afin d'endiguer la pénurie de personnels.

Le Département a engagé en 2022 un vaste plan d'actions qui vise à accompagner et soutenir le secteur de l'accompagnement à domicile et en établissement. Parmi les actions, la constitution d'une équipe dédiée :

« Métiers Autonomie 71 » avec pour objectif d'apporter des solutions concrètes aux structures de l'aide et du soin à domicile et aux établissements médico-sociaux dans les domaines de la valorisation des métiers, du recrutement, de la formation et de la fidélisation des salariés.

médico-sociaux dans les domaines de la valorisation des métiers, du recrutement, de la formation et de la fidélisation des salariés.

Une équipe engagée pour :

- faire découvrir et valoriser les métiers de l'aide, de l'accompagnement et du soin à la personne
- renseigner et orienter les publics vers les partenaires adéquats
- favoriser les rencontres avec les employeurs
- accompagner les actions et réflexions autour des nouvelles organisations de travail et de la qualité de vie au travail.

C'est pour relever tous ces défis que l'équipe « Métiers Autonomie 71 » développe un site www.metiersautonomie71.fr et un réseau d'ambassadeurs.

MÉTIER AUTONOMIE 71

81. Tarn

Département aidant Alzheimer

Le Conseil départemental a signé la charte "Département aidant Alzheimer". Il est le premier Département de France à signer ce document.

Cette action s'inscrit dans le rôle du Département de répondre aux attentes des personnes atteintes de cette maladie et à leurs aidants.

88. Vosges

Schéma pour l'autonomie 2023-2027

Feuille de route co-construite avec les différents acteurs de l'autonomie (partenaires institutionnels, professionnels et associatifs) et avec les bénéficiaires des dispositifs existants, s'organise autour de 4 grands axes : le service rendu à l'usager, l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes, les actions de prévention et la lutte contre l'isolement et l'attractivité des métiers de l'autonomie » explique Ghislaine Jeandel-Jeanpierre, Vice-présidente déléguée à l'Enfance, à la Famille et à l'Autonomie.

Le Département entend poursuivre et favoriser le développement des services d'autonomie à domicile et l'adaptation des logements. Il a également choisi d'encourager d'autres solutions d'hébergement intermédiaires à l'exemple des résidences autonomie, de l'accueil familial et des habitats inclusifs actuellement expérimentés.

Lutter contre l'isolement, maintenir le lien social, faciliter l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs qui font parties intégrantes de la politique de prévention que le Conseil départemental veut promouvoir.

95. Val-d'Oise

Habitat inclusif

Pour la deuxième année, le Département lance un appel à manifestation d'intérêt en faveur des projets d'habitat inclusif. Des résidences qui proposent un logement adapté et dans un environnement partagé, les habitants continuant de bénéficier de toutes les prestations sociales individuelles peuvent faire intervenir des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Une solution qui leur permet d'éviter le placement en maison de retraite sans souffrir de la solitude.

Six mois après le lancement de l'expérimentation, onze habitats inclusifs sont aujourd'hui installés ou en cours d'installation. Accueillant une soixantaine de personnes, ils seront 132 à pouvoir y résider en fin d'année.

Le premier appel à manifestation d'intérêt lancé l'année dernière a permis de financer vingt-trois projets à hauteur de 13 millions d'euros et de soutenir le développement de 242 logements d'ici à 2027 : 145 pour personnes âgées et 97 pour personnes en situation de handicap.

Le lancement de ce second appel à manifestation d'intérêt en faveur des projets d'habitat inclusif permettra d'augmenter la capacité d'accueil en habitat inclusif d'environ 200 places.

Pour cela, plus de 24 millions d'euros seront investis sur 2023-2031 par le Département, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, pour le financement de l'Aide à la vie partagée, le soutien en ingénierie et les investissements dans le parc social pour la construction ou la réhabilitation de logements.



INSTITUT QUORUM

Au cœur de l'opinion publique

Sondage exclusif : Les Français et les Départements !

Sondage Octobre 2023
À retrouver dans le Journal des
Départements n°27

institut-quorum.fr

Actualités Sécurité Civile

Avis de la commission spéciale risque incendie du Sénat sur le Projet de loi de finances pour 2024

Pour la commission le Gouvernement détricote les avancées du Parlement dans la lutte anti-incendie

Gouvernement pour revenir sur deux dispositions majeures et consensuelles, pourtant adoptées avec le soutien des groupes de la majorité présidentielle, de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Le projet de loi de finances pour 2024 présenté ce mercredi au Parlement par le Gouvernement propose la suppression :

- de l'exonération de l'ancienne taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les véhicules des services d'incendie et de secours ;

- et de l'exonération de malus écologique pour les véhicules d'intervention des acteurs de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Il revient ainsi, au mépris de l'accord trouvé par le Sénat et l'Assemblée nationale, sur deux dispositifs destinés à apporter un soutien financier aux sapeurs-pompiers et aux acteurs engagés au quotidien dans la sauvegarde de nos forêts.

Congrès annuel des pompiers à Toulouse. Le financement des Sdis reste en suspens.



Le système de financement jugé "à bout de souffle" dans un récent rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) Emmanuel Macron avait promis une enveloppe de 150 millions d'euros pour équiper les Sdis dans le cadre des "pactes capacitaires" (les pompiers demandent la pérennisation de cette aide) et de 250 millions d'euros pour le "réarmement aérien d'urgence" (flotte de Canadairs) Pompiers, comme collectivités (la mission flash de départements de France le recommandait) veulent une participation des compagnies d'assurances (réforme de la TSCA) du fait de l'argent économisé par les compagnies d'assurances grâce à l'intervention des pompiers. Autre demande : le dégel de la contribution des communes.

Le système actuel implique une augmentation continue de la part départementale.

Autre sujet de préoccupation : les missions sanitaires prises en charge par les pompiers du fait des dysfonctionnements du système de santé et de problèmes de démographie médicale. Les sapeurs-pompiers pallient le manque d'infirmiers et de médecins, voire d'ambulanciers.

Le projet de loi de finances 2024 ne rassure pas les acteurs du secteur : suppression de l'exonération de l'ancienne (TICPE) pour les véhicules des Sdis, ainsi que l'exonération de malus écologique pour les véhicules d'intervention des acteurs de la défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Le ministre de la Santé a répondu positivement à plusieurs revendications de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF), mais pas pour les collectivités. Le ministre de l'Intérieur appelle à la solidarité entre les départements.

Avancée sur la création de plateformes interservices et d'un numéro unique d'appel d'urgence lancés en Auvergne-Rhône-Alpes, revalorisation "significative" de la carence ambulancière, "avec effet au 1er janvier 2023", publication à venir du décret relatif à la mise en place de la commission de conciliation paritaire, lancement de travaux pour faciliter l'accès à la profession des pharmaciens, faciliter les relais entre pompiers et ambulances...

Le ministre de l'Intérieur a reconnu un système de financement un peu suranné, tout en soulignant que « ça ne peut pas être juste "L'État paiera" ». Il a aussi montré du doigt les départements "qui prennent une petite commission au passage" en reversant la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) aux Sdis, et a plaidé pour un peu de solidarité entre les départements.

Le président de la République a dévoilé la liste des 238 nouvelles brigades de gendarmerie qui seront créées d'ici 2027.

La plus grosse partie de ces nouvelles brigades sont volantes (145, contre 93 fixes).

Il y aura une nouvelle brigade au moins dans chaque département ou collectivité d'outre-mer.

Pour les brigades volantes les équipes iront dans les communes pour être présents ou faire des permanences

En 2027 cela représentera 2.144 gendarmes (avec un effectif moyen de 10 pour les brigades mobiles et de 16 pour les brigades fixes) convention de partenariat avec le SDIS pour les années 2023-2024.

Pour but de définir le cadre du partenariat entre le Département et le SDIS. Depuis quelques années, le SDIS fait face à des interventions de plus en plus nombreuses, diverses et marquées par des tendances lourdes à l'exemple des aléas climatiques, de la récente crise COVID ou encore face au vieillissement de la population. Face à ces nouveaux enjeux, le modèle et le financement du SDIS doivent évoluer et le Département s'engage à accompagner ces évolutions.

Ce nouveau partenariat sur 2 ans permet de sécuriser l'engagement des partenaires dans le temps, d'anticiper les besoins financiers, d'assurer les moyens humains, besoins matériels et le parc immobilier à travers un plan pluriannuel d'équipement.

La contribution du Conseil départemental au budget de fonctionnement du SDIS est en hausse, passant de 23,85 M € en 2022, à 25 M € en 2023 et à 27,65 M € en 2024 soit + 15,9 % en 2 ans.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) 2023-2028 adopté à l'unanimité.

Il traduit un effort financier sans précédent du Département des Pyrénées-Orientales pour permettre au SDIS 66 d'affronter le changement climatique et l'évolution de la société, 2 enjeux qui impactent fortement l'activité des sapeurs-pompiers.

L'augmentation des risques, l'accroissement des interventions et leur complexification demandent un rééquilibrage des effectifs.

1 intervention sur 2 ne revêtant pas un caractère d'urgence, le SDIS va s'engager sur la voie de la prévention citoyenne, en étroite collaboration avec les maires et l'éducation nationale.

Avant la présentation de ce schéma, la Présidente a annoncé le recrutement de 100 pompiers supplémentaires d'ici 2031.



Actualités santé et démographie médicale

01 Ain

Soutien à la formation des infirmiers en pratique avancée

Le Département de l'Ain soutient la formation des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA).

Dans le cadre de son plan d'action, il a voté en juillet 2023 l'attribution d'une bourse pour encourager la formation des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA).

Une aide de 6 000 € par année d'étude sera allouée par le Département à 5 infirmiers qui s'engagent dans cette voie, en complément de l'aide de l'Agence Régionale de Santé.

14. Calvados

Projet régional de santé

Tous les cinq ans, Le projet régional de santé qui présente le programme d'offre sanitaire et médico-sociale pour la période 2023-2028 doit être validé par le Conseil départemental.

Le Conseil départemental du Calvados a regretté le manque de moyens et a refusé de l'approuver se limitant à prendre acte de sa présentation.

41. Loir-et-Cher

Fonds santé

Création d'un fonds santé en Loir & Cher, un dispositif public/privé, impulsé par Be LC, soutenu par le Conseil départemental de Loir-et-Cher et porté par Initiative Loir-et-Cher.

La mise en place du fonds Santé permet de faire bénéficier les soignants des services d'Initiative Loir-et-Cher, association d'aide aux créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise, d'un accompagnement personnalisé en leur apportant leur expertise sur le financement et plus généralement sur la gestion d'entreprise.

Un prêt d'honneur à taux zéro pour financer une partie de leur projet professionnel et d'augmenter leurs fonds propres.

Il s'adresse à tout professionnel souhaitant créer, reprendre un cabinet ou développer son cabinet déjà existant, exclusion faite de leurs investissements immobiliers.

Le fonds santé est abondé par des partenaires publics (département de Loir-et-Cher, banque publique d'investissement, ... (Crédit Agricole Val de France, Crédit Mutuel, Mutualité Française Centre Val de Loire).

Le fonds initial est de 162 500€.

45. Loiret

Priorité santé Loiret

Le Département du Loiret lançait fin 2022 son plan « Priorité Santé Loiret 2023-2027 » en vue d'offrir des soins de qualité et accessibles aux Loirétains.

Un point d'étape des actions réalisées en 2023, a été présenté, notamment :

- le lancement du site internet et de l'équipe dédiée Cap Loiret Santé pour accompagner les nouveaux professionnels et les étudiants en santé,
- le vote d'un nombre inédit de bourses étudiantes et d'aides aux primo-installants,
- le soutien de porteurs de projets innovants (prévention, sport-santé, soins itinérants...).

45. Loiret

Le CHR d'Orléans devient un CHU

47. Lot-et-Garonne

Formule « tout inclus » pour attirer des médecins

Grâce à l'action du Département, le territoire est doté de 24 MSP publiques (auxquelles il faut ajouter 2 projets en cours), 3 MSP privées et 7 CDS, et à atténuer la baisse du nombre de médecins.

Cependant la détérioration de la densité de médecins généralistes, les difficultés d'accès d'une part croissante de la population à une offre de premier recours se poursuivent.

C'est pourquoi, le Conseil départemental a décidé d'explorer une nouvelle voie, complémentaire : celle de l'attractivité territoriale passant par une formule « tout incluse » et sur-mesure pour favoriser l'installation des professionnels de santé et de leurs familles.

Ce dispositif à vocation départementale vise donc à accompagner soit les médecins généralistes dans leur projet d'installation en Lot-et-Garonne, soit les internes dans leur projet de stage.

Sur le modèle d'une « conciergerie » (entrée unique), l'aide à l'installation portera sur :

- L'identification et le dépassement des freins à l'installation,
- La prospective sur les territoires d'installation, la facilitation des démarches administratives, la mobilisation des aides financières existantes
- Le compagnonnage générationnel, l'aide à l'expression du type d'exercice souhaité (salarial, libéral, mixte), la mise en relation avec des structures d'exercice coordonné, notamment dans les zones où les besoins sont les plus importants
- L'aide à la recherche de logement
- L'accompagnement à la recherche d'emploi du/de la conjoint(e)
- Le lien pour la scolarisation et la garde des enfants
- La découverte du territoire, de son offre culturelle, sportive et de loisirs.

Une équipe dédiée de professionnels, doit permettre de fédérer, mobiliser et coordonner un réseau de partenaires institutionnels et économiques le plus large possible.



CHIFFRES CLÉS DES DÉPARTEMENTS

Dettes des Départements



30,811 milliards d'euros

Épargne nette



30,811 milliards d'euros

Délai de désendettement



3,5 ans

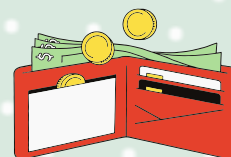
€ DÉPENSES €



Dépenses de fonctionnement : 71,465 milliards d'euros
Dont dépenses de personnel : 16,525 milliards d'euros
Dont dépenses d'intervention : 41,105 milliards d'euros
Dont aide à l'enfance : 9,1 milliards d'euros
(hors dépenses du personnel, sauf les salaires des assistants familiaux)



Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 18,037 milliards d'euros
- PCH (Prestation de compensation du handicap) : 2,521 milliards d'euros
- Apa (Allocation personnalisée d'autonomie) : 6,268 milliards d'euros
- RSA (Revenu de solidarité active) : 9,248 milliards d'euros
Reste à charge des AIS : 9,170 milliards d'euros
Dépenses d'investissement hors dette : 12,245 milliards d'euros
- Dont subventions versées aux communes et EPCI : 1,605 milliards d'euros



€ RECETTES €

Recettes de fonctionnement : 71,452 milliards d'euros
- Dont DMTO (droits de mutation à titre onéreux) : 14,595 milliards d'euros
- Dont TVA : 15,850 milliards d'euros
- Dont DGF : 7,810 milliards d'euros
- Dont CNSA : 3,820 milliards d'euros



L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS PAR DÉPARTEMENT DE FRANCE

Des Départements fragilisés financièrement

Les finances départementales sont actuellement lourdement impactées :

- Par 2,5 milliards d'euros par an de dépenses, décidées par le Gouvernement : avenant 43, médico-social, RSA, hausse du point d'indice, diverses revalorisations salariales, primes de feu, etc. Ces mesures sont décidées par l'État mais financées en tout ou partie par les Départements.
- Par la dégradation du contexte international et par extension de la conjoncture économique (hausse du coût de l'énergie, du prix des matières premières dans les domaines de la restauration, du bâtiment, des transports).

Pour François Sauvadet :

« Les deux tiers des dépenses des Départements sont imposés par l'État (50 milliards d'euros sur 76 milliards de budget global).

Elles sont permanentes (les dépenses de personnel ou les AIS ne baissent pas) ; pour la plupart contracycliques (elles augmentent quand la conjoncture est défavorable).

Ce qui, couplé à la baisse des ressources, va entraîner un effet ciseau dangereux pour les Départements et potentiellement fatal pour les 12 à 15 Départements déjà en grande difficulté ! ».

Le retournement de l'immobilier provoque mécaniquement une baisse des DMTO (-18 % des DMTO à fin août 2023 par rapport à fin août 2022).

Pour mémoire, les DMTO représentent 20 % des ressources des Départements. A cela s'ajoutent une augmentation importante des dépenses d'APA, et encore davantage de PCH ainsi que d'ASE (Aide sociale à l'enfance).

Les capacités d'investissement des Départements durement impactées :

Les Départements mettent en œuvre 41 milliards d'euros d'interventions (aides sociales, subventions sport, culture, aménagement) et investissent chaque année 12 milliards d'euros.

Mais parce qu'ils ont l'obligation de voter un budget à l'équilibre, leurs capacités d'investissement se réduisent peu à peu, rognées par le contexte de forte inflation par la hausse des dépenses imposées par l'État et par la baisse des DMTO.

A moyen et long termes, les collectivités départementales devraient par ailleurs être particulièrement confrontées aux défis de la transition énergétique et du vieillissement de la population qui alourdiront inexorablement leurs charges.

Pour une autonomie fiscale des Départements :

Depuis la réforme fiscale qui a abouti à la perte du foncier bâti et à son remplacement par une fraction de TVA, les Départements ne disposent plus de la possibilité d'actionner un levier fiscal pour faire face à des difficultés passagères.

Par conséquent, il conviendrait de sécuriser, plutôt que de fragiliser encore, les budgets des Départements sous peine que ces derniers soient contraints de diminuer leurs investissements et d'accroître ainsi les effets récessionnistes de la crise actuelle sur les territoires.

Une réflexion sur l'autonomie fiscale devra également avoir lieu pour leur permettre à plus long terme d'assurer leurs missions de solidarités humaines et territoriales.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Les Départements ne vont plus pouvoir faire face

Alors que le Gouvernement a présenté aujourd'hui le PLF et le PLFSS, François SAUVADET tire de nouveau la sonnette d'alarme sur la situation préoccupante que traversent actuellement les Départements français. La conjonction d'une hausse continue, depuis la Covid, des charges imposées par le gouvernement et d'une baisse de leurs ressources crée un effet ciseau dangereux, susceptible d'être fatal pour certains Départements déjà en grande difficulté.

« Il est facile d'annoncer que l'on réduit le déficit et que l'on rend du pouvoir d'achat aux Français quand c'est avec l'argent des autres. Les hausses - non concertées au printemps dernier - du point d'indice de la fonction publique et les mécanismes d'indexation du RSA permettront certes de soutenir le pouvoir d'achat des Français concernés. Mais ce qu'ils verront possiblement dans leur portefeuille, ils le perdront dans leur quotidien. Il faut être clair ! Les Départements sont la collectivité du social et de l'aménagement du territoire. Ils investissent dans les routes, la formation ou encore dans la sécurité civile. Ils sont également, au titre de leurs compétences, l'échelon le plus exposé pour faire face à la montée des précarités. Et alors qu'ils sont les mieux placés pour répondre aux préoccupations de nos concitoyens, voilà que l'État charge encore leurs dépenses en faisant mine d'ignorer que leurs ressources dégingolent ! La situation n'est plus tenable. Je

m'entretiendrai vendredi avec Elisabeth BORNE des points saillants de ce projet de loi. On ne peut pas nous expliquer que l'État ne peut pas tenir compte de l'inflation dans nos dotations et nous imposer des dépenses au nom de cette inflation. Je veux bien comprendre que le « quoi qu'il en coûte » a, au final, coûté beaucoup, mais l'État ne peut pas puiser dans nos budgets en permanence, c'est un déni de démocratie. Les Français ont élu des majorités départementales sur des programmes adaptés à leurs territoires. Le Gouvernement ne peut pas continuer à décider à notre place sur des compétences que la loi nous a confiées ! L'État doit au contraire être à nos côtés dans un contexte où nous n'avons plus de levier fiscal sans quoi, face à l'explosion des dépenses sociales, nous ne pourrions plus remplir nos missions de solidarité nationale ». François SAUVADET, Président des Départements de France

Le PLF, tel que présenté, suscite une profonde inquiétude quant à son impact sur les Départements qui sont les plus exposés.

Depuis février 2022, ce sont 2,5 milliards d'euros annuels de dépenses supplémentaires que l'État a imposé aux Départements : avenant 43, le secteur médico-social, le RSA, la hausse du point d'indice, diverses revalorisations salariales, primes de feu...

Dans le même temps on assiste à un retournement du marché immobilier qui engendre mécaniquement une baisse des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

perçus par les Départements. Le Gouvernement estime cette baisse dans le PLF à 14 %. C'est irréaliste puisque nous constatons déjà à fin août 2023 une chute de 18% par rapport à la même période en 2022. Pour mémoire, les DMTO représentent 20 % des ressources des Départements. Nous n'avons parallèlement plus aucun levier fiscal !

Avec l'augmentation des dépenses sociales et de solidarité, ce sont nécessairement les 12 milliards d'investissements annuels, mis en œuvre par les Départements au service des Français qui vont être directement impactés, ainsi que l'aide aux territoires ruraux.

À brève échéance, les collectivités départementales seront également confrontées financièrement à la prise en charge des conséquences du vieillissement de la population et ils se sentent également bien seuls en matière de protection de l'enfance et confrontés à une arrivée massive et inédite de mineurs non accompagnés.

François SAUVADET interpelle : « Comment les Départements pourront-ils continuer à investir, si les dépenses imposées par l'État s'accumulent sans nouvelles ressources à la clef ? Comment l'État compte-t-il être pris au sérieux sur son engagement en faveur du bien vieillir quand pas un euro supplémentaire n'est prévu à ce jour pour faire plus et mieux face au vieillissement de la population. Nous attendons des actes et des décisions fortes en particulier sur la réforme des concours de la CNSA ».

Évolution de la TVA pour 2023 : attention à la douche froide !

Par Michel Klopfer

Evolution de la TVA FB/TH et TVA CVAE : si le définitif 2023 > +3,7% : hypothèse ici de +5,8%

Evolution TVA FB ou TH :	prévisions actualisées (octobre N):	9,6%	3,7%	4,2%	3,1%
	réalité définitive (n+1):	8,6%	5,8%	4,2%	3,1%
		2022	2023	2024	2025
TVA définitive (constaté en fév. N+1)		99	104,7	109,1	112,5
TVA reçue dans les comptes (art 732)		100,00	102,66	109,14	112,5
			2,7%	6,3%	3,1%
TVA régularisation n-1 (si négative, art 739 "atténuation de produits")			-1,00	2,1	0,0
TVA nette dans les comptes (732-739)		100	101,7	111,3	112,6
			1,7%	9,4%	1,1%

Evolution de la TVA FB/TH et TVA CVAE : si le définitif 2023 = +3,7% mais prévisions actualisées 2024 rehaussées

Evolution TVA FB ou TH :	prévisions actualisées (octobre N):	9,6%	3,7%	6,3%	3,1%
	réalité définitive (n+1):	8,6%	3,7%	6,3%	3,1%
		2022	2023	2024	2025
TVA définitive (constaté en fév. N+1)		99	102,7	109,1	112,5
TVA reçue dans les comptes (art 732)		100,00	102,66	109,14	112,5
			2,7%	6,3%	3,1%
TVA régularisation n-1 (si négative, art 739 "atténuation de produits")			-1,00	0,0	0,0
TVA nette dans les comptes (732-739)		100	101,7	109,2	112,6
			1,7%	7,4%	3,1%

Evolution TVA CVAE :	prévisions actualisées (octobre N):	9,6%	3,7%	4,2%	3,1%
	réalité définitive (n+1):	8,6%	5,8%	4,2%	3,1%
		2022	2023	2024	2025
Droit à compensation CVAE		100			
TVA CVAE définitive (constaté en fév. N+1)			105,8	110,2	113,7
TVA reçue dans les comptes (art 732)			103,70	110,24	113,7
			3,7%	6,3%	3,1%
TVA régularisation n-1 (si négative, art 739 "atténuation de produits")				2,10	0,0
TVA nette dans les comptes (732-739)			103,7	112,34	113,7
			3,7%	8,3%	1,2%

Evolution TVA CVAE :	prévisions actualisées (octobre N):	9,6%	3,7%	6,3%	3,1%
	réalité définitive (n+1):	8,6%	3,7%	6,3%	3,1%
		2022	2023	2024	2025
Droit à compensation CVAE		100			
TVA CVAE définitive (constaté en fév. N+1)			103,7	110,2	113,7
TVA reçue dans les comptes (art 732)			103,70	110,24	113,7
			3,7%	6,3%	3,1%
TVA régularisation n-1 (si négative, art 739 "atténuation de produits")				0,00	0,0
TVA nette dans les comptes (732-739)			103,7	110,24	113,7
			3,7%	6,3%	3,1%

La dynamique est bien moindre qu'attendue d'après le rapport sur la situation financière des collectivités locales annexé au PLF 2024. Le taux d'évolution de la TVA révisée pour 2023 sera donc de seulement +3,7 % par rapport à la TVA définitive de 2022 (et non la TVA titrée 2022). Alors que les prévisions initiales tablaient sûr +6,1 %.

Aucune communication de la part de l'État sur cette contreperformance alors même que les budgets des Départements et EPCI ont été bâtis sur une croissance presque deux fois supérieure.

Se % interroge. En effet, avec une inflation IPCH moyenne sur l'année estimée à +5,8 % (Banque de France septembre 2023) et, ce, même avec une consommation atone, l'évolution de la TVA devrait, en toute logique, être proche des 5,5 % - 6 %.

Pour autant les données mensuelles de TVA nette encaissée par l'État font état, effectivement, de janvier à août 2023 d'un moindre dynamisme qu'attendu (+2,4 % par rapport au cumul de janvier août 2022), avec un mois de février particulier où la TVA nette encaissée fut négative.

Cette contreperformance serait-elle liée aux comportements des entreprises collectrices qui ont demandé plus massivement et plus précocement que d'habitude leurs crédits de TVA afin d'optimiser leur trésorerie dans un contexte de hausse rapide des taux ?

Si cela était le cas, le piètre dynamisme de 2023 devrait-il être compensé par un ressaut en 2024 ? La question est surtout de savoir à quoi s'en tenir pour les futures orientations budgétaires 2024 :

- d'abord sur le définitif 2023 : les +3,7 % seront-ils démentis à la hausse par le montant définitif 2023, connu au printemps 2024 ?

Si comme, on peut le penser, le +3,7 % est prudent, et que la dynamique définitive sera bien autour de 5 % / 6%, une régularisation positive importante sera versée en 2024.

Ensuite sur la dynamique propre à 2024 : elle est anticipée dans le PLF à +4,2 %. Mais se % s'appliquera-t-il à un montant définitif 2023 plus élevé que prévu ?

En tout état de cause, la lisibilité de l'évolution de la TVA s'en trouvera affectée comme le montre ce tableau ci-joint.

De quoi, finalement, ne pas dépayser le monde local par rapport aux méandres des acomptes de l'ancienne CVAE...

Actualités Finances

Baisse des DMTO

Des recettes de fonctionnement prévues, en baisse à hauteur (-1,5 %), avec une baisse des DMTO prévue à hauteur de 20 % d'après la Banque postale et l'épargne brute des départements en baisse de 31 %.

Les dépenses de fonctionnement devraient être limitées à 3,9 %.

Cependant l'investissement local devrait continuer de progresser + 9,6 % cette année, et ce pour la troisième année consécutive avec un recours à l'emprunt en hausse (+6,6 %).

Fonds de roulement en baisse pour « à peu près dans toutes les catégories de collectivités », et la trésorerie devrait « naturellement se gonfler ».



Hausse de la dotation globale de fonctionnement de 220 millions d'euros

Le PLF 2024 prévoit une augmentation de la DGF de 220 millions d'euros l'an prochain, ont annoncé Dominique Faure, ministre déléguée aux Collectivités territoriales, et Thomas Cazenave, ministre délégué aux Comptes publics, dans une interview à la Gazette des communes dont 100 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et 90 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité (DI).

PLF 2024 : Les élus locaux critiquent le volet collectivités locales du projet de loi de finances pour 2024

Pour eux la hausse de la DGF (de 220 M€ : pour DSR et DSU) ne couvre qu'une partie de l'inflation (0,8 %) André Laignel, président du Comité des finances locales a parlé de déception unanime, ajoutant « La DGF n'est pas une libéralité, c'est de l'argent qui est dû aux collectivités. C'est la compensation d'un certain nombre d'impôts locaux qui ont été supprimés.

Un dû, il est dû en euros constants ajoutant que si on prend l'ensemble des concours financiers ce sont plus de 2,2 milliards en euros constants qui manquent.

Il parle de « supplice du garrot continue [...] une forme d'étouffement qui peut aller jusqu'à une phase fatale, malheureusement ».

Départements de France, de son côté que la hausse du RSA va creuser de 500 million supplémentaires le reste à charge des AIS qui dépasse déjà les 9 milliards.

De même la hausse du point d'indice a un impact non négligeable et DF s'étonne de la contradiction entre maintenir leurs dépenses de fonctionnement, avec une dynamique des frais de personnel de +5,2 %.

Et regrette « l'effet mécanique des mesures gouvernementales de juillet 2023 en 2024 sans concertation avec les employeurs publics territoriaux, et l'accumulation de mesures catégorielles ou indiciaires générales avec les choix politiques de régénération votés par les élus locaux. »

Dans le secteur du financement de l'apprentissage au sein des collectivités territoriales le retrait de France Compétences laisse une ardoise de -15 millions d'euros en 2024.

Pour le soutien des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) jusqu'à leur autonomie, la somme prévue « est insuffisante à la lumière de l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) accueillis (autant au 31 août 2023 qu'accueillis sur toute l'année 2022 - 13 172 MNA confiés par décision judiciaire entre le 01.01 et le 22.09.2023). »

Même critique en ce qui concerne le handicap DF revient aussi sur le secteur des routes soulignant que « L'usage de la route doit être adossé à un modèle économique répondant aux enjeux de la mobilité durable et de l'aménagement du territoire. Nous souhaitons ainsi qu'une partie des nombreuses ressources générées par la route (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - TICPE, péages, cartes grises, etc.) lui revienne directement. DF demande que les Départements bénéficient d'une ressource affectée pour l'entretien, l'adaptation et la modernisation de leur réseau. »

En ce qui concerne la sécurité civile et tout particulièrement les SDIS, DF regrette « qu'aucune augmentation de la Taxe Spéciale sur les Concessions d'Assurance (TSCA) n'est prévue [...] Cette situation ne s'aligne pas avec les observations unanimes concernant les besoins des SDIS, laissant subsister des préoccupations quant à la réponse adéquate aux exigences actuelles. »

Enfin dans le domaine de l'écologie et biodiversité « DF accueille avec satisfaction l'engagement de l'État de prendre toute sa part au financement de la planification écologique. Le PLF 2024 présente en effet un accroissement inédit de 7 milliards d'euros des crédits consacrés à la planification écologique par rapport à 2023, portant le total des dépenses favorables à l'environnement à 40 milliards d'euros.

DF accueille également avec satisfaction l'abandon de 500 millions d'euros en faveur des agences de l'eau, considérant toutefois qu'il s'agit d'une compensation majorée de la ponction réalisée pour financer l'Office français de la biodiversité (institution essentielle et avec laquelle DF s'engage fortement).

DF se réjouit des nouveaux moyens mis en œuvre par l'État (2,5 milliards d'euros) pour soutenir les politiques de transition écologique que les Départements et les autres collectivités portent depuis de nombreuses années (rénovation des collèges, développement des énergies renouvelables, protection de la biodiversité etc.) »



Cybersécurité : évaluer pour hiérarchiser les risques



Bruno Gérard
Associé EY - Responsable Audit Secteur Public
Tél. : 01 46 93 76 28
Mobile : 06 09 24 24 20
bruno.gerard@fr.ey.com



Dominique MOUILLIER
Associé EY - Cybersécurité
Tél. : 01 55 61 02 57
Mobile : 06 60 82 98 40
dominique.mouillier@fr.ey.com



El Mehdi Lamrani
Senior Manager EY, Secteur Public Local
Tél. : 01 55 61 08 66
Mobile : 07 61 95 36 18
el.mehdi.lamrani@fr.ey.com

Compte tenu de l'importance croissante du numérique dans l'exercice de leurs compétences et dans leurs relations avec les usagers, les départements font face à des risques de cybersécurité multiples et complexes :

- Protection des données sensibles : les départements gèrent une grande quantité de données sensibles dont les informations personnelles et financières de bénéficiaires d'allocations et d'agents. La protection de ces données contre les violations de sécurité est essentielle pour garantir confidentialité et vie privée. Les départements doivent se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD).
- NIS2¹, Directive sur la sécurité des réseaux et de l'information : les députés européens ont voté cette directive visant à renforcer la cybersécurité avec un impact significatif sur les administrations centrales et les collectivités locales. Entrant en vigueur en 2024, elle oblige les départements à s'y préparer avec de nouvelles exigences de cybersécurité.
- Loi de programmation militaire (LPM) : concerne les infrastructures critiques telles que les réseaux d'eau, de transport et d'énergie. La LPM contraint à la mise en place de nombreux mécanismes de sécurité, dont l'implémentation d'une gestion des incidents de sécurité coordonnée et maîtrisée.

Par ailleurs, concernant l'intégrité des données, il est crucial de garantir l'intégrité des données stockées et échangées par les départements. Les cyberattaques visant à altérer ces données peuvent entraîner des conséquences graves sur la prise de décision et la confiance du public.

Concernant la disponibilité des services publics fournis par les départements pour répondre aux besoins des citoyens, les attaques par déni de service et d'autres cyberattaques visant à perturber les services publics sont des menaces importantes et de plus en plus fréquentes.

Dans ce contexte, un des premiers sujets à se saisir est la sensibilisation et la formation des agents et des élus aux risques de cybersécurité. Tout le monde en est conscient, mais l'efficacité des réponses reste à améliorer.

La maîtrise de la gestion des incidents est un autre sujet très important. Un plan bien élaboré permet de minimiser les dommages, d'éviter les erreurs de communication et d'accélérer la reprise des opérations.

Enfin, la maîtrise du patrimoine informationnel est vitale mais très rarement sous contrôle. Pour y remédier, l'effort à fournir en termes de processus, d'organisation et d'outillage peut se révéler déterminant.

Face à ces défis, viennent deux sujets de préoccupation : le budget et les ressources.

L'allocation de ressources adéquates pour la cybersécurité est un enjeu majeur. Pour y répondre, l'évaluation du niveau de maturité en matière de cybersécurité est une étape essentielle qui peut être menée rapidement en utilisant le guide d'hygiène de l'ANSSI².

A l'issue de cette auto-évaluation, il convient de réaliser, en complément, une analyse des risques numériques et prioriser les actions de sécurité par échelle de criticité.

Les risques en matière de cybersécurité sont multiples et complexes pour les départements qui doivent continuer à faire monter leurs équipes en compétences. Les budgets étant sous contraintes, il convient avant tout de maîtriser les risques, d'évaluer son niveau de protection actuel face à la menace et de lancer les chantiers nécessaires...et ceux-ci uniquement.

¹ Network and Information Security.

² Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.

RGPD et secteur public : défis et opportunités du droit d'accès



Alexandre RIQUIER
Avocat Associé
PUBLICA-AVOCATS

Jean-Louis Souyris
Avocat
PUBLICA-AVOCATS

La question de l'accès aux données personnelles dans le secteur public conduit à s'interroger à la fois sur le principe de liberté d'accès aux documents administratifs¹ et sur le droit d'accès des personnes concernées au sens du RGPD.

Bien qu'un accès aux documents administratifs puisse induire un accès aux données personnelles qui y figurent, comme le rappelle la CNIL ; il s'agit pourtant de deux dispositifs différents².

L'article 15 du RGPD vient faciliter la confirmation de l'existence ou non d'un traitement de données personnelles réalisé par l'administration, ainsi que la transmission des données personnelles traitées aux administrés et agents publics qui en font la demande.

Comme tout responsable de traitement de données à caractère personnel, les personnes morales de droit public sont tenues de faire droit aux demandes d'accès qui leur parviennent après s'être assurées de l'identité du demandeur et de l'absence d'atteinte au droit d'un tiers.

1. Le contexte.

Dans le secteur public, plusieurs dispositions légales ou réglementaires sectorielles peuvent régir des demandes de communication d'informations personnelles. C'est notamment le cas lorsqu'un :

- patient souhaite obtenir la communication de son dossier médical sous huitaine³ ;

- agent public demande la transmission d'un document administratif contenant des données personnelles le concernant⁴ ;
- La prise de parole des premiers concernés le droit pour un administré de demander à accéder à l'ensemble des données personnelles que collecte et traite une personne morale de droit public⁵.

Comme pour le secteur privé, les demandes de droit d'accès non traitées sont un enjeu important pour les acteurs publics.

Le rapport annuel d'activité de la CNIL de 2022 fait état de 1512 plaintes dénonçant les manquements commis dans le traitement des demandes d'accès en matière de gestion des relations commerciales et de travail. Au surplus, il est indiqué que 120 plaintes ont été déposées auprès de la CNIL pour des manquements relatifs à la transmission des dossiers médicaux⁶.

2. Les régimes juridiques de la demande d'accès aux documents administratifs et du droit d'accès aux données personnelles

Les administrations⁷ sont tenues de répondre à la fois aux demandes de communications de documents administratifs, sur le fondement du code des relations entre le public et l'administration et aux demandes d'accès régies par l'article 15 du RGPD.

Conformément à l'article 86 du RGPD, il revient aux états membres de prévoir les modalités de communication des documents administratifs.

L'objet de ces deux dispositifs est différent, l'un concerne la communication de documents administratifs (contenant ou non des données personnelles), alors que l'autre concerne exclusivement la transmission de données personnelles.

Ainsi, les motifs de refus applicables à la communication d'un document administratif (par exemple en raison du caractère inachevé du document ou du secret absolu dont fait l'objet le document car en lien avec le secret défense) ne s'appliqueraient pas aux données personnelles objet de demande d'accès. De plus, dans le cas d'une demande d'accès à des documents administratifs à des tiers, il faut veiller à occulter les mentions couvertes notamment par le secret médical, le secret de la vie privée (qui s'applique aussi aux personnes morales) et les secrets industriels et commerciaux.

En revanche, dans le cadre d'une demande de droit d'accès émanant d'un agent public ou d'un administré, la personne publique ne pourra opposer son refus qu'à la condition de démontrer :

- qu'il n'est pas en mesure de confirmer l'identité du demandeur⁸ ;
- que la demande de droit d'accès est manifestement infondée ou excessive ;
- qu'il porte atteinte aux droits et libertés de tiers.

¹ Article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) : « Sous réserve des dispositions des articles L. 311-5 et L. 311-6, les administrations mentionnées à l'article L. 300-2 sont tenues de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande, dans les conditions prévues par le présent livre ».

² Le droit d'accès des salariés à leurs données et aux courriers professionnels

³ Article R.1111-1 du Code de la santé publique

⁴ Article L311-1 du Code des relations entre le public et l'administration

⁵ Article 15 du RGPD

⁶ CNIL, Rapport annuel 2022, page 39

⁷ Il s'agit des administrations visées par l'article L300-2 du CRPA soit l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission.

⁸ Dans les conditions prévues à l'article 11 du RGPD

Enfin, le contrôle du respect du droit d'accès aux données personnelles et du droit de communication des documents administratifs relève de deux autorités distinctes, la CNIL d'une part et la CADA d'autre part.

3. Le cas spécifique de la demande de droit d'accès des agents publics à leur dossier individuel

L'agent public, titulaire ou contractuel, et même stagiaire, peut librement demander à accéder à son dossier individuel⁹ contenant l'intégralité des informations relatives à sa situation administrative et à l'évolution de sa carrière (ex : son état civil, sa situation familiale, son évaluation professionnelle, les formations suivies etc.). A cette fin, il doit adresser sa demande écrite à l'administration qui l'emploie. Il n'a pas à justifier d'un quelconque motif.

Avant l'édition de certaines décisions, il appartient même à l'administration de prendre l'initiative d'informer l'agent qu'il a la possibilité de consulter son dossier individuel. C'est le cas de toutes les décisions prise en considération de la personne de l'agent¹⁰. Ainsi, l'employeur public doit rappeler à l'agent qu'il a le droit à la communication de son dossier individuel avant l'édition de toute sanction disciplinaire. A défaut, la procédure pourra être annulée par le juge administratif en cas de recours de l'agent. C'est aussi, par exemple, le cas lorsqu'il est envisagé de procéder à la mutation d'un agent dans l'intérêt du service, si cette mesure est prise en considération de la personne de l'agent et bien qu'il s'agisse en principe d'une mesure d'ordre intérieur.

De plus, lorsque, dans le cadre d'une procédure disciplinaire, une enquête administrative a été diligentée, donnant lieu à des recueils de témoignages, ces documents font partie du dossier et sont communicables¹¹. Ce droit disparaît seulement lorsque la communication

de ces témoignages, peu importe la forme qu'ils revêtent, serait de nature à porter gravement préjudice aux personnes qui ont témoigné. Dans ce cas, l'administration doit cependant informer l'agent public, de façon suffisamment circonstanciée, de leur teneur, de telle sorte qu'il puisse se défendre utilement¹².

En dehors de ces cas spécifiques, obéissant à des régimes spéciaux, l'administration est tenue de répondre à une demande d'accès au dossier administratif de l'agent dans le délai d'un mois. Au-delà, il s'agit d'un refus implicite et le demandeur peut, comme lorsqu'il s'agit d'un refus explicite, saisir la CADA dans un délai de deux mois. Si l'autorité administrative confirme son refus, malgré l'avis de cette autorité, l'agent peut déférer ce refus au tribunal administratif qui statue alors en premier et dernier ressort.

4. Le traitement du droit d'accès aux données personnelles.

Le droit d'accès aux données personnelles permet aux personnes concernées (administrés, usagers, agents publics...) d'obtenir du responsable de traitement la confirmation de l'existence ou non d'un traitement de données personnelles les concernant, les finalités du traitement, les destinataires du traitement, les catégories de données traitées, la copie de leurs données et le cas échéant, l'existence d'un transfert de leurs données vers un pays tiers.

L'article 15 du RGPD impose en outre de fournir des informations supplémentaires au demandeur, à savoir :

- la durée de conservation de leurs données personnelles ;
- les garanties particulières prises en cas de transfert de données vers un pays tiers ou une organisation internationale ne disposant pas d'une décision d'adéquation ;
- l'existence d'une décision automatisée fondée sur un profilage.
- leurs droits de rectification et d'effacement des données ;

- leur droit de retrait du consentement lorsqu'ils ont consenti à la mise en œuvre du traitement ;
- leur droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Ces informations doivent être communiquées gratuitement aux personnes concernées dans le délai d'un mois à compter de leur demande. Ce délai peut être prolongé de 2 mois compte tenu de la complexité ou du nombre des demandes que l'administration doit traiter.

Les acteurs du secteur public sont donc soumis à différentes obligations qui leur imposent de fournir l'accès à des données ou documents aux personnes concernées, qu'il s'agisse d'administrés, de patients, d'usagers, ou d'agents publics.

Chacune de ces obligations s'inscrit dans des régimes juridiques différents mais qui peuvent être complémentaires.

En tout état de cause, il est essentiel pour les acteurs publics de mettre en place des procédures internes adéquates pour qualifier les demandes et les traiter conformément au régime applicable, afin d'éviter de générer un litige qui pourrait donner lieu à l'intervention des autorités administratives indépendantes compétentes (CNIL, CADA...), voire à un contentieux.

Les personnes concernées sont de plus en plus sensibilisées à l'existence de leurs différents droits d'accès et il est important d'anticiper l'augmentation progressive du nombre de demandes afin d'assurer le respect des délais prévus par la réglementation.

⁹ Article L.137-4 Code général de la fonction publique : « Tout agent public a accès à son dossier individuel ».

¹⁰ Article 65 de la loi du 22 avril 1905 portant fixation du budget des dépenses et des recettes de l'exercice 1905 et conclusions de François Séners sur la décision District de l'agglomération de Montpellier du 11 juillet 2001 (n° 219664, aux T) précisant qu'il s'agit de tout ce qui relève « d'une appréciation subjective du comportement général de l'agent ».

¹¹ CE, 23 novembre 2016 n° 397733, aux T.

¹² CE, 28 avril 2023, n° 443749, Lebon T.



Actualités Aménagement du Territoire

Stratégies alimentaires territoriales et EPL

Les Epl sont un outil capable d'intervenir du début à la fin de la chaîne en intégrant l'ensemble des enjeux actuels (environnementaux, économiques et de santé).

Elles agissent aussi bien dans la gestion de Marchés d'intérêt National (MIN) que dans la construction et l'exploitation de cuisines centrales en passant par la gestion de plateformes alimentaires dans la restauration collective.

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) accompagne les initiatives de l'économie mixte pour favoriser une production locale et créer des synergies entre les acteurs.

Dans la restauration collective, les collectivités peuvent s'appuyer sur le savoir-faire des Epl pour apporter des réponses sur mesure aux besoins de leurs territoires.

Leur champ d'action est très vaste : gestion des cantines, préparation des repas pour différentes structures (Ephad, restaurants d'entreprises, crèches, centres de loisirs), portage à domicile pour le compte des centres communaux d'action sociale (CCAS) et gestion d'espaces événementiels, entre autres.

Les Epl sont engagées dans l'élaboration de menus équilibrés et sains tout en étant engagées dans la réduction du gaspillage.

Aujourd'hui les Epl interviennent selon 3 principales modalités et organisations. Elles travaillent principalement sous forme de Spl, mais aussi de SemOp dont l'activité est confiée à un partenaire opérateur (par exemple la SemOp C'Midy créée par le Département des Yvelines et Sodexo) :

- Structurer la production locale à travers une plateforme alimentaire départementale ou intercommunale;
- Mobiliser la restauration collective comme outil de transformation des pratiques et de structuration de filière;
- Mobiliser le Marché d'Intérêt National (MIN) comme outil structurant de reterritorialisation de la production alimentaire.

Conscientes des enjeux à la fois de santé publique, de sobriété et de maintien d'activités agricoles sur les territoires, les collectivités locales repensent leurs stratégies alimentaires et prennent des initiatives pour soutenir une production localisée.

II. Aude

Courrier de la présidente du département, Hélène Sandrigné à Elisabeth Borne

Cette année, certainement plus que les précédentes, la filière vitivinicole du département de l'Aude a subi deux phénomènes climatiques opposés, d'une rare intensité.

La situation pédoclimatique du département, avec ses « climats » différents, explique en partie le fait que deux crises majeures ont pu se développer durant la même période, alors que d'autres départements viticoles, exclusivement méditerranéens ou septentrionaux, n'ont eu à subir qu'une seule crise.

Sur l'ouest, au climat océanique, un excès de précipitations concentré sur une courte période de l'été a empêché les traitements d'agir contre le mildiou, tandis que sur la partie méditerranéenne une longue période de sécheresse associée à des températures extrêmes a stoppé la véraison et mis en péril le végétal.

Au bilan des vendanges qui s'achèvent, il apparaît que ces deux événements ont gravement affecté les rendements des exploitations, caves particulières et coopératives.

D'ores et déjà, une évidence se dessine : le devenir économique de bon nombre de ces structures, déjà fragilisées par les épisodes de gel et de grêle des dernières années, est grandement compromis.

A ce jour, dans un contexte d'augmentation des charges, d'inflation et de baisse de la consommation et des prix, le défi de la filière viticole du département de l'Aude, en 2023, comme de tous les départements voisins, n'est plus de surmonter une crise que certains prétendent conjoncturelle, mais tout simplement d'assurer sa survie à court terme.

Pour ne citer que l'Aude, deux tiers des exploitations agricoles sont des exploitations viticoles, ce qui fait de la viticulture, avec le tourisme, un pilier essentiel de l'économie. Source d'attractivité, elle est pourvoyeuse de revenus, d'emplois, entretient nos paysages, et nous protège des incendies. Vous l'aurez compris, la laisser disparaître, c'est laisser mourir nos territoires car rien ne la remplacera. Nous ne pouvons-nous y résigner.

Les mesures d'accompagnement classiques décidées par les pouvoirs publics à la suite des aléas climatiques successifs ne suffisent plus. Leurs fréquences, comme l'évolution de l'environnement économique, de la filière les rendent insuffisantes, inefficaces et parfois inadaptées.

Il y a dans l'Aude, comme ailleurs, des réformes de structure à mettre en œuvre rapidement. La vitesse à laquelle le dérèglement climatique affecte ce pan essentiel de notre économie nous oblige. Pour ne pas avoir à revivre les heures sombres de la viticulture du Midi, avec une profession en attente et force de proposition, chacun à sa mesure et en responsabilité, il faut avoir le courage de s'attaquer à ce chantier dès maintenant.

Des dispositifs existent, certains sont à réformer, d'autres à inventer. La restructuration du vignoble, le soutien aux exploitations de nos zones sèches, l'aide à la commercialisation, le renouvellement des générations et, bien entendu, l'enjeu de l'eau, sont autant de questions auxquelles il faut pouvoir répondre mieux que nous le faisons.

Pour vous donner la juste mesure de la situation et des enjeux, et évoquer avec vous les pistes et solutions possibles, nous serions honorés, Madame la Première ministre, de votre présence dans notre département.

En souhaitant une réponse positive, nous vous prions de croire à l'assurance de notre haute considération.

Signé par Gisèle Jourda, Sénatrice l'Aude, Sébastien Pla, Sénateur de l'Aude, Hélène Sandrigné, Présidente du conseil départemental, Philippe Vergnes, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, Jean Marie Fabre, Président des vignerons indépendants de France, Ludovic Roux, Président des vignerons coopérateurs d'Occitanie, Alexandre They, Président de la Fédération des vignerons indépendants de l'Aude et Frédéric Rouanet, Président du Syndicat départemental des vignerons de l'Aude.

Actualités Territoriales

DU CÔTÉ DES DÉPARTEMENTS ACTUALITÉ

02. Aisne

Le jury du Prix TERRITORIA 2023 a distingué 48 lauréats, parmi lesquels un certain nombre de Départements.

À retrouver ci-dessous

Attractivité territoriale (parrainé par FDJ)

TERRITORIA Bronze : CD Lozère pour La Lozère à Marseille, Zou Maï !

Culture (parrainé par les Editions Sorman)

TERRITORIA Argent : CD Loiret pour Festival Ozéllir ! - « Le Mai Littéraire du Loiret »

Démocratie implicative (parrainé par la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation)

TERRITORIA Or : CE Alsace pour Groupe « testeurs de politiques publiques »

Gouvernance (parrainé par l'AMF)

TERRITORIA Argent : CD Vosges pour Convention Territoriale d'Exercice Concerté

Innovation managériale (parrainé par le CNFPT)

TERRITORIA Argent : CD Mayenne pour Innover pour transformer l'activité des travailleurs sociaux

Lien social

TERRITORIA Or : CD Indre-et-Loire pour Autonomise-Toit !

Pilotage / Évaluation des politiques publiques (parrainé par Grant Thornton)

TERRITORIA Bronze : CD Haute-Saône pour Etude sur l'avenir énergétique de la Haute-Saône

Qualité de vie (parrainé par Sodexo)

TERRITORIA Or : CD Drôme pour Les agents de l'ombre

Ressources Humaines (parrainé par les Editions WEKA)

TERRITORIA Or : Agence AutonomY (GIP CD 78 et CD 92) pour Parcours vers les métiers de l'autonomie et du bien-vieillir

Services aux personnes (parrainé par la FESP)

TERRITORIA Or : CD Val d'Oise pour Jardins thérapeutiques en établissement Médico-social

Territoires innovants (parrainé par Bouygues ES)

TERRITORIA Or : CD Manche pour Espace test agro-écologique

Transition énergétique (parrainé par Engie)

TERRITORIA Argent : CD Loir-et-Cher pour Régulation d'énergie de chauffage

Unicef (actions en faveur des enfants et adolescents)

TERRITORIA Or : CD Essonne pour Des cartes postales pour informer et prévenir

TERRITORIA Bronze : CD Haute-Saône pour La mesure unique modulable pour les actions éducatives en milieu ouvert

Le Département récompensé par le prix SIG 2023 d'Esri France

Il s'agit du premier département à recevoir cette distinction.

Des centaines de milliers d'organisations dans le monde et dans pratiquement tous les domaines utilisent les SIG pour créer des cartes à des fins de communication, pour effectuer des analyses, pour échanger des informations et pour résoudre des problèmes complexes.

Le système départemental Inforoutes02, qui informe les usagers des travaux et déviations en temps réel, est par exemple une application proposée par le SIG du Département.

Il a été utilisé, par exemple, pour mesurer précisément l'impact visuel des projets d'implantations d'éoliennes, en les modélisant et en les représentant virtuellement en 3D. Cet outil peut être utilisé pour modéliser, anticiper, décider, informer et communiquer.

Le Département propose également une utilisation pédagogique du SIG avec le programme SIG au collège dans l'Aisne.

L'objectif est de permettre aux jeunes collégiens de découvrir une autre façon d'organiser et d'analyser les informations collectées, sur des thèmes variés comme la Grande Guerre, le parcours de la Flamme Olympique dans le département, ou tout autre sujet.

Depuis le lancement de cette action, 18 collèges y ont participé, et plus de 1 000 collégiens ont des comptes ArcGIS, fournis gracieusement par Esri France.

Actualités Attractivité Territoriale

4-3. Lozère

Après le D d'Or, le Département obtient le Prix Territoria 2023 médaille de bronze

L'événement « La Lozère à... » que le Département organise chaque année depuis 2016 (excepté en période de crise sanitaire) pour favoriser l'installation de nouvelles populations fait office d'exemplarité.

Alors qu'il avait déjà décroché un D d'Or en 2022, il remporte cette année une médaille de bronze dans la catégorie « Attractivité territoriale » du Prix Territoria 2023.

Par cette médaille, le jury souligne à la fois l'innovation de la démarche, son aptitude à être reprise par d'autres collectivités.

De ville en ville, avec « La Lozère fait sa comédie » à Montpellier en 2016, « La Lozère pousse le bouchon » à Lyon en 2017, « La Lozère en lettres Capitole » à Toulouse en 2018, « Plus belle là vie en Lozère » à Marseille en 2019, « La lozère pousse le bouchon à Bordeaux » en 2022, la Lozère s'inscrit dans une stratégie dynamique qui lui donne de la visibilité sur toutes les métropoles situées à quelques heures de route.

Elle cible ainsi les villes d'où viennent la plupart des visiteurs, avec l'objectif de les inciter à venir en Lozère pour les vacances dans un premier temps, et leur donner envie de s'y installer.

En 2023, le Département est retourné sur le Vieux port de Marseille où l'édition avait été une réussite en 2019.

Un choix judicieux au regard de la fréquentation et de l'excellent accueil fait à cette édition « Zou maï ! ».

Un opus 2024, est d'ailleurs en cours de préparation dans une ville d'Occitanie...

En juin dernier, le Département s'est vu décerner le Grand Prix du Journal des Départements pour son classement parmi les départements possédant la meilleure qualité de vie.





« On a besoin d'une Haute autorité de l'eau dans ce pays, car il n'y a pas de pilote dans l'avion ! »



C'est le constat dressé par Sylvain BERRIOS, maire de Saint-Maur-des-Fossés et Vice-Président de la Métropole du Grand Paris lors du débat organisé par le Cercle des élus locaux, fondé par Hugues Anselin, Président du cabinet Fursac, Anselin et Associés, et Etienne Lengereau, maire de Montrouge, mardi 17 octobre dernier sur l'avenir de l'eau. En effet, la « gouvernance » de la gestion de l'eau est tellement éclatée et complexe que personne n'est réellement responsable de rien !

Comment comprendre que près de la moitié des communes en France ne figure pas en 2023 dans un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) 31 ans après la loi sur l'eau qui les a instaurés ? Comment accepter qu'une large part des réseaux d'eaux potables et usées soit vétuste au point d'entraîner des fuites considérables ? Comment croire que l'on continue de nettoyer nos rues et d'arroser nos parcs et jardins avec de l'eau potable alors que la pénurie guette ?

Comment admettre que chacun (agriculteur, industriel, particulier...) puisse impunément prélever l'eau dont il estime avoir besoin sans tenir compte de l'intérêt général ? Et comment ne pas être sidéré par la montagne d'investissement à réaliser pour mettre à niveau nos réseaux et nos bassins de rétention, à l'heure où les collectivités peinent à boucler leur budget et où l'État est en faillite ?

À l'occasion de ce débat, le Cercle des élus locaux et ADVENT ont interrogé les Français pour mesurer leur sensibilité aux enjeux de l'eau. Si 80 % des Français ont pris conscience de la pénurie d'eau qui les attend inéluctablement dans les années qui viennent à cause du réchauffement climatique, 2 sur 3 (64 %) sont prêts à faire preuve de sobriété hydrique dans leur vie quotidienne.

Mais les Français restent optimistes car 80 % d'entre eux sont convaincus que notre pays a les moyens de s'en sortir s'il prend le taureau par les cornes et se donne les moyens de mieux gérer sa ressource en eau.

Et en effet, des solutions pragmatiques existent qui pourraient rapidement être mises en œuvre selon Pascal Condomitti, adjoint au maire de Nice et Vice-Président de la métropole Nice Côte d'Azur, mais aussi responsable des affaires publiques chez VEOLIA.

Des solutions pour réduire la consommation et anticiper les fuites comme à la Métropole de Lille, avec une mobilisation de tous pour économiser l'eau : capteurs, compteurs, sondes, kits pédagogiques, tous les moyens sont bons dans la capitale du Nord pour s'engager vers la sobriété hydrique. À Sainte-Maxime dans le Var les élus ont trouvé la solution pour continuer l'arroser le golf en été sans amputer les ressources en eau potable nécessaires à la population estivale, grâce à la réutilisation des eaux usées de la station d'épuration voisine.

LE CERCLE DES ÉLUS LOCAUX

C'est à la fois un institut de formation au service des élus locaux et un laboratoire d'idées au service de l'intérêt général.

Le Cercle mobilise des élus locaux et des experts nationaux pour proposer des formations sur mesure sur les sujets auxquels sont confrontés les élus et leur apporte des solutions concrètes, applicables au cours de leur mandat.

Il réunit également chaque mois des personnalités et des experts pour être utile au débat public et nourrir la réflexion des élus locaux. L'objectif étant de contribuer au débat d'idées pour faire avancer la décentralisation à travers des événements sur des sujets d'actualité, des études, des sondages et des publications régulières.

« Nous avons fait le choix de créer le Cercle des Élus Locaux car nous croyons que la France sera mieux gouvernée si elle fait davantage confiance à ses élus locaux. »

Hugues Anselin, Président de Fursac, Anselin & Associés et co-fondateur du Cercle des Élus Locaux et Etienne Lengereau, Maire de Montrouge et Co-fondateur du Cercle des Élus locaux.

7 questions pour réussir les transitions sur le territoire

Gilles Lagarde
&
Jean-Marie Martino



Cette nouvelle rubrique s'inscrit dans le prolongement de la journée Territoires en Transition(s) organisée par Delbo Presse à l'été 2023 au Département du Rhône. Elle vise à partager les initiatives en matière de transitions écologiques, climatiques, énergétiques, numériques engagées sur les territoires. Elle vise aussi à nous permettre de réfléchir à ce nouveau défi auquel sont pleinement confrontés nos dirigeants.

Après cette journée, quand nous avons proposé à Olivier de Brabois de faire évoluer notre rubrique consacrée à *la conduite du changement vers la conduite des grandes transitions sur les territoires*, nous avons tout de suite pensé à Nicolas Pernot pour être notre premier invité.

A chaque étape de son parcours en collectivités, Département de la Haute-Loire et des Pyrénées-Atlantiques, Le Havre puis Communauté d'Agglomération Havraise, Pau et Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, et aujourd'hui la Région Grand Est, ce diplômé d'HEC a en effet incarné

l'innovation et l'efficacité d'une pensée singulière ancrée dans de véritables convictions décentralisatrices. Son goût prononcé pour les nouvelles pratiques managériales et pour les solutions inédites dans les politiques publiques nous a donné naturellement envie de lui poser nos 7 questions pour mieux comprendre la conduite des grandes transitions.

A la lecture de son propos vous retrouver sa liberté de ton avec des mots chocs, sa force de propositions et d'analyse des dynamiques à l'œuvre. Et en nous répondant que « *le plus difficile est de dépasser les contradictions induites par les transitions* », il nous a apporté une des problématiques centrales de cette nouvelle rubrique.

Pour faire vivre ces pages, nous sommes à votre écoute si vous souhaitez répondre à nos 7 questions pour mieux comprendre la conduite des grandes transitions sur les territoires.

Bonne lecture !

Gilles Lagarde et Jean-Marie Martino



Nicolas Pernot,
Directeur général des
services Région Grand Est

7 questions pour comprendre la conduite des grandes transitions

1. Quelle est votre vision des enjeux de transition ?

Nous entrons dans une période longue et périlleuse de transitions majeures. La dégradation de la biodiversité atteint déjà une phase critique : un million d'espèces

sont menacées à court terme. La crise de la ressource en eau va inexorablement venir perturber nos vies. Notre dépendance sans cesse croissante au numérique rend nos organisations vulnérables face aux prédateurs. La rapidité des changements sociétaux, économiques et environnementaux ainsi qu'une forme d'individualisme génèrent un niveau d'exigence inédit de la part des usagers. Nous nous trouvons même perturbés lorsqu'une faiblesse chronique – haut niveau de chômage structurel – se voit retournée en quelques mois pour poser le défi inverse : la pénurie de main d'œuvre.

Pour le Grand Est, pas plus qu'ailleurs sans doute, ces constats ne sont pas juste de grandes données nationales mais des réalités très concrètes : transition énergétique avec la reconversion de la centrale thermique Emile Huchet de Saint Avold, transition économique pour le massif des Vosges dont une récente étude commandée par la Région a révélé toute l'ampleur du changement climatique l'affectant, tensions sur les recrutements dans les zones frontalières et les territoires ruraux en déprise.

Partout les signaux du dérèglement sont présents. Il n'y a donc pas d'autre chemin qu'une transformation, une adaptation en profondeur de nos façons de se déplacer, de s'alimenter, de produire, de se soigner et de se divertir.

Le devoir des collectivités publiques est d'être aux avant-postes de ces changements et d'apporter la lucidité indispensable aux débats qu'ils suscitent. Pour y parvenir, pour apporter, aussi, les moyens considérables qu'ils vont demander, la puissance d'une grande région et ses leviers massifs d'investissement sont des atouts évidents ; se replier serait courir le risque de s'isoler et, in fine, de décrocher.

La Région offre le bon niveau – par sa dimension et sa temporalité d'action – pour proposer des voies de conciliation des contradictions fortes que suscitent ces transitions. Avec pragmatisme, dans l'écoute avec les autres niveaux de collectivités en prise avec leurs publics, et dans un partenariat exigeant et constructif avec l'État local, la Région peut proposer le remède à ces transitions : être ferme dans les objectifs, mais souple dans les moyens pour y parvenir.

2. Quelles sont les stratégies de transitions engagées par votre collectivité ?

Déjà anticipatrice avec un premier STRADDET ambitieux en matière de maîtrise foncière, la Région Grand Est revendique une action volontariste de stratégie de gestion des transitions. Son Business Act – véritable plan de relance local lancé suite aux premiers impacts du COVID – a connu un acte 2 en 2021. L'ambition : faire évoluer l'intervention de la Région en faveur des entreprises vers une approche globale d'accompagnement (via des « parcours ») des entreprises face aux grandes transformations : industrielle, écologique et numérique. Au total, ce sont 165 actions déployées, encore en cours, pour un montant de près d'un milliard d'euros.

A l'image de cette démarche déjà partenariale, nous venons d'engager « Grand Est Région Verte », une vaste mobilisation, avec l'État, pour décliner très concrètement la planification écologique sur le territoire. Là encore, le pragmatisme prévaut : il ne s'agit pas de produire un document nouveau mais de coordonner nos actions, identifier les enjeux non traités et, pourquoi pas, parvenir à quelques expérimentations en Grand Est.

Les mobilités constituent naturellement un champ de transitions majeures pour réussir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la Région agit sur tous les tableaux. Aide à la décarbonation des véhicules des entreprises et des particuliers, et bien sûr, développement de l'offre ferroviaire : à travers divers plans de cadencement, chocs d'offre etc., nous sommes passés de 1530 trains par jour en semaine en 2016 à 1891 en 2023.

Avec les transports, les lycées constituent l'autre poste important pour lequel la Région peut agir très directement face aux transitions. C'est ainsi qu'elle a formalisé ses stratégies « Lycées vert » et « Lycées 4.0 ». Avec le premier, ce sont 277 millions d'investissements sur 4 ans, visant notamment le remplacement des éclairages et le développement du photovoltaïque. Avec le second, la Région a décidé de doter tous les lycéens en PC portables : près de 450 000 ont été distribués depuis 2017.

Enfin, les stratégies de transitions doivent inclure la méthode pour agir et la Région a fait de la « territorialisation » de son organisation et de son action un leitmotiv. Ainsi, 12 Maisons de Région accueillent du public sur tout le territoire, et veillent à nourrir du terrain les politiques régionales et à assurer ensuite leur mise en œuvre.

3. Quel est le projet en particulier que vous avez choisi de nous présenter ?

En pointe sur les enjeux de transition écologique et énergétique, avant-gardiste sur la maîtrise foncière, la Région pourrait

développer prochainement une Agence régionale des transitions écologiques. Si la forme (la notion d'« agence » est une appellation non définitive) de la réponse reste encore à préciser : l'objectif est simple. A l'heure où les ressources se raréfient et le besoin de préservation de l'environnement se renforce, la « compensation » va devenir l'un des maître-mots. Compensation foncière, compensation carbone, etc. : l'idée de cette agence est de proposer des mécanismes de compensation aux projets portés par la Région, mais aussi d'agir en intermédiaire « massifiant » pour les projets d'autres acteurs, dont les intercommunalités.

La Région est à la bonne échelle, spatiotemporelle, pour constituer un « tiers de confiance », offrir un espace suffisamment vaste, tout en étant suffisamment proche et en prise pour veiller au respect des engagements, dans la durée.

Elle illustre l'idée que l'énergie vient des territoires, que la réponse aux maux du temps vient de l'agilité des acteurs de terrain et qu'à tout prendre la subsidiarité sera toujours plus efficace que l'uniformité et le centralisme.

4. Quel est votre rôle en tant que DGS dans ce projet ?

Le DGS intervient à diverses étapes : formaliser les convictions portées par les élus, mettre en lumière les modes d'actions susceptibles d'évoluer, porter le projet dans les discussions avec l'État et les autres acteurs. Il y a, aussi, une préoccupation essentielle : faire travailler ensemble les compétences remarquables et différentes qui composent les services de la Région, dont nombre d'entre elles sont concernées par cet enjeu des compensations – développement économique, aménagement du territoire, biodiversité, agriculture et climat – mais qu'il faut amener à lutter contre les tendances naturelles à concevoir les projets par le prisme de « leurs » élus, « leurs » principes d'action.

Enfin, et selon une lecture assez classique du rôle de DGS, ce dernier est le garant de l'indispensable mariage entre l'exigence de l'immédiat et la perspective du temps long, entre l'inévitable processus administratif et l'indispensable préoccupation de « l'usager final ».

5. Quels enseignements en tirez-vous en matière de conduite des projets de transition ?

Le premier enjeu a été de faire migrer cette question des transitions de la périphérie au centre, comme le disait Edgar MORIN. Longtemps, les questions environnementales ou énergétiques étaient affaires de sensibilisation, d'échantillonnage et d'image, comme l'Agenda 21. Pas inutile, mais insuffisant ! Aujourd'hui, ces questions sont au cœur de l'action des collectivités. Pour nous, ceci s'est traduit par la création d'un « *pôle Transitions* » dans l'organigramme, regroupant toutes les directions impliquées sur les questions environnementales, énergétiques et de biodiversité avec une Directrice générale adjointe chargée de mettre en mouvement la collectivité tout entière.

Le second enseignement est lié à la nécessité, s'agissant des transitions, de faire cohabiter des enjeux de long terme avec des impacts de court terme. Comment, dès lors, traduire ce croisement des temporalités, introduire les impératifs de la transition ? En créant des outils collectifs qui permettent d'orienter les actions quotidiennes sur le temps long. C'est le sens du budget vert, que nous avons mis en place et qui permet aux élus comme à l'administration d'évaluer l'impact des actions menées et de corriger, budget après budget, les orientations pour s'aligner sur un objectif de long terme.

Enfin, **le plus difficile est de dépasser les contradictions induites par les transitions** : les bénéfiques sont (seront !) collectifs, mais les contraintes sont, elles, bien individuelles. C'est la difficulté rencontrée par toutes nos directions qui ont du mal à changer des habitudes bien ancrées – les leurs, mais aussi celles des interlocuteurs – sans bien percevoir ce qui va pouvoir être valorisé. C'est pourquoi il est essentiel de valoriser l'engagement de la collectivité, d'en revenir aux fondamentaux du service au public au service de l'intérêt général, de partager collectivement les réussites de chacun, d'augmenter la culture générale autour de ces enjeux. Tel a été le sens de la réunion de tous nos managers – 400 cadres – à l'été 2022, autour de nos réussites et de nos projets de transition ; l'ambiance était incroyable !

6. Pensez-vous que l'on conduit des projets de transition comme des projets plus classiques de modernisation ou de changement ?

On retrouve beaucoup de points communs dans toutes les démarches de projet : objectif commun, participation active des acteurs, réactivité tout au long du process, communication valorisante le cas échéant. Mais les exigences des transitions, qui imposent des contraintes de changement rapide sans toujours pouvoir bien identifier les bénéfiques, nécessitent d'apporter des « *plus* » à ces démarches.

Plus de valeur, pour créer une dynamique qui surmontera les obstacles et les résistances. Plus de transversalité, pour coller à l'effet des transitions qui génèrent des impacts systémiques allant bien au-delà des services directement engagés. Plus d'expertise, car les transformations posent des questions inédites, impliquant des domaines scientifiques ou techniques éloignés des compétences habituelles de la collectivité.

7. Quel impact cette démarche a sur vos collaborateurs au sein de votre collectivité ?

La question des transitions saisit les collaborateurs jusque dans leur vie personnelle : nous encourageons à utiliser le vélo, à renoncer à la voiture individuelle au profit du train dont nous assurons la gestion ; l'intrusion du numérique va au-delà d'une modernisation de la bureautique en transformant l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale. Des questions nouvelles se font jour, auxquelles on doit s'intéresser, et répondre.

Sur un plan plus professionnel, le travail collectif est très directement lié aux sujets de transition : agir en solo, s'appuyer sur ses seuls savoir-faire n'est plus possible. Nous cherchons à encourager cette approche partagée des problèmes et des solutions par des méthodes nouvelles. Ainsi, pour l'établissement des grands schémas régionaux que la loi nous demande de formaliser, nous avons mis en œuvre une démarche de convergence entre toutes les directions et les services impliqués dans leur rédaction. Et ça marche ! Enfin, les transitions, c'est un véritable « *relais de sens* » (comme on parle de relais de croissance en économie) pour le service public. Il était parfois devenu difficile de motiver autour de la notion d'intérêt général

qui a perdu de son contenu. Agir au sein du service public, c'est aujourd'hui agir principalement pour faire face aux défis des transitions, notamment climatiques. C'est généralement vécu comme très stimulant et, je le crois, très attractif pour les jeunes professionnels en quête de sens, que nous devons attirer.

Conseil de lecture

Quelle est la lecture que vous souhaitez recommander en matière de transition ?

Je vous orienterais vers les livres de Yann ARTHUS BERTRAND ou, parce que le Grand Est l'a vu naître et continue de l'inspirer : les ouvrages de Vincent MUNIER, par exemple *Au fil des songes*. Je crois que le thème des transitions est partout dans nos vies, en particulier en raison de la transition écologique. On organise des colloques, on mène des études, on finance des dispositifs : cela fonctionne plutôt bien en termes de prise de conscience sur l'énergie et le numérique par exemple. Mais j'ai le sentiment que le sujet de la biodiversité n'a pas encore touché le grand public. Je suis convaincu que pour emporter l'adhésion, il faut donner à voir les enjeux. Pour nombre des (péri)urbains particulièrement, aujourd'hui, la richesse de la biodiversité et la réalité de son effondrement sont des mots. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont plus aucun contact avec le milieu naturel. Comment, dès lors, défendre ce qu'on ne connaît pas. Il faut chercher à retrouver des occasions de s'émerveiller du spectacle de la nature. A cette condition, on acceptera de défendre sa préservation.



Actualités Mobilités

L'Association des Départements d'Île-de-France (ADIF), qui regroupe les sept Départements franciliens, demande un « Grenelle des transports en Île-de-France »

Les Départements franciliens, qui contribuent significativement au financement du fonctionnement et des investissements dans ce secteur essentiel de la vie quotidienne de millions de Franciliennes et de Franciliens, souhaitent être associés aux discussions entre l'État et la Région.

Ils demandent une rencontre urgente avec Marc Guillaume, préfet de la Région Île-de-France et Valérie Péresse, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France pour évoquer la question de l'équilibre financier à court et long terme des transports publics de la région-capitale.

Le réseau francilien des transports est le plus dense de France, il transporte chaque jour plus de 10 millions de Franciliennes et de Franciliens mais aussi des touristes du monde entier, et contribue largement à l'attractivité de l'Île-de-France.

Alors que sa modernisation est urgente et qu'il va se renforcer avec l'arrivée des gares du Grand Paris Express, les 7 Départements défendent ensemble l'idée, au-delà des mesures d'urgence qui peuvent s'avérer nécessaires, d'un « Grenelle des Transports en Île-de-France », associant l'ensemble des parties prenantes, susceptible de définir, dans la concertation la plus large, les moyens de garantir dans la durée l'équilibre financier et la modernisation du système de transports publics franciliens.

En janvier de cette année, des assises réunissant tous les acteurs avaient été convoquées pour évoquer les pistes d'un financement pérenne d'Île-de-France Mobilités.

A l'heure des choix, il nous apparaît indispensable de renouveler cet exercice collégial pour aboutir à un accord et éclairer l'opinion sur un sujet qui touche personnellement des millions de nos concitoyens.

L'association des Départements d'Île-de-France (ADIF) regroupe les départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, du Val d'Oise, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis, afin d'assurer le relai de leurs positions auprès des pouvoirs publics sur toute question qui conditionne l'avenir de la région-capitale.

11. Aude

Mobil'Aude



La plateforme locale de covoiturage regroupe toutes les aides financières à la mobilité, dont le coup de pouce de 100 € pour les nouveaux covoitureurs, et encore plus de trajets proposés pour les déplacements sur le territoire audois.

Nouvelles fonctionnalités grâce au programme « Mon Compte Mobilité » dont l'enjeu est d'encourager l'usage des mobilités durables.

34. Hérault

Dispositifs en faveur d'une mobilité durable et plus respectueuse de l'environnement

Le nouveau « Plan Global d'Exploitation » des routes départementales est structuré en 3 grandes thématiques : la viabilité, la gestion du trafic et l'information à l'utilisateur.

Le Département adopte le « Plan Hérault Covoiturage 2023-2028 » en créant des aires de covoiturage afin de structurer et favoriser le développement de ce mode de déplacement vertueux au quotidien (le Département de l'Hérault a créé 22 aires de covoiturage départementales, soit 646 places dédiées.) Avec un accompagnement vers la pratique du covoiturage (actions d'animations et de sensibilisation des citoyens), dispositifs solidaires et innovants, par exemple en accompagnant le déploiement du système d'autostop organisé et sécurisé Rezo Pouce sur l'ensemble du territoire.

53. Mayenne

Point sur le schéma des mobilités durables

Le schéma départemental des mobilités durables pour la période 2021-2024 a comme objectifs d'encourager les mobilités bas carbone : déplacements à vélo, covoiturage, autopartage, mais aussi les motorisations alternatives au thermique, l'évitement des déplacements et l'accompagnement au changement de comportements.

Bilan :

- Plus de 4 000 Mayennais ont bénéficié de l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique;
- Près de 40 km de pistes cyclables programmés ou financés par le Département entre 2021 et 2023;
- Les caractéristiques techniques des aménagements cyclables portés par le Département ont été définies pour minimiser leur impact carbone;
- 3 collègues ont été accompagnés pour sensibiliser les élèves à la pratique du vélo en sécurité (programme Avélo2 de l'ADEME)
- L'atelier « *Mon vélo* » a accompagné plus de 100 jeunes confiés du Département pour la pratique du vélo en sécurité et a réparé, entretenu et met actuellement à disposition 70 vélos;
- Une étude d'opportunité lancée pour le déploiement de lignes de covoiturage sur le département;
- 29 511 € d'aide financière accordés à la communauté de communes des Coëvrons pour l'achat de 5 véhicules électriques dédiés à l'autopartage;
- 2 stations de distribution de carburant GNV/Bio-GNV, en lien avec la filière méthanisation, ont bénéficié d'une aide financière;
- Première participation du Département au défi mobilité organisé par la Région en mai 2023 : avec 201 participants, la Mayenne est le 1er Département et la 2ème entreprise de la Région Pays de la Loire en nombre de participants;

53. Mayenne

Journées de la sécurité routière



240 participants (agents du Département, agents des communautés de communes et collégiens) ont participé aux différents ateliers proposés (crashes tests pédagogiques, démonstration de freinage, témoignages d'accidentés de la route, voiture tonneau, simulateur 4 roues motorisées, atelier alcool, atelier testo-chocs, réalité virtuelle « Partage de la route », initiation aux premiers secours, car tonneau).

Ces différents ateliers, dont certains réalisés avec l'intervention du SDIS et des forces de l'ordre mais aussi des services de l'état, ont permis de montrer que le risque routier est omniprésent lors des déplacements domicile-travail ou des trajets professionnels et que l'utilisateur doit rester vigilant. Cette sensibilisation permet également de faire prendre conscience des effets de l'alcool, d'un choc à faible vitesse, de l'importance de la ceinture de sécurité et du danger des objets dans une voiture.

53. Mayenne

Un service dédié à la sécurité routière au Département

L'Unité sécurité routière et circulation du Conseil départemental a 3 objectifs : prévenir, améliorer et sécuriser. Elle intervient notam-

ment auprès des associations qui mènent des actions de prévention en les aidant financièrement et en les conseillant.

Son second rôle est d'améliorer et sécuriser au quotidien la circulation des usagers sur l'ensemble des infrastructures routières appartenant au Conseil départemental.

Les agents réalisent des expertises de la sécurité routière (mise en place de glissières de sécurité, de signalisation adéquate de carrefour), analysent les projets routiers lors des études et travaux et maintiennent un niveau de service adapté par rapport au trafic mesuré par les comptages routiers et aux enquêtes d'accidentalité réalisées.

81. Tarn

réaction de Christophe Ramond, suite aux annonces du dimanche 22 octobre de Clément Beaune dans les médias

La mise en service de l'autoroute A69 prévue pour fin 2025 est une absolue nécessité pour le Tarn, en termes de sécurité.

L'arrivée de l'A69 est également une excellente nouvelle en termes de santé.

L'A69 est aussi une absolue nécessité pour nos entreprises et nos emplois locaux.

Cette autoroute est indispensable pour préserver la vitalité économique du sud du Tarn, et même au-delà.

Déjà 500 emplois ont été créés localement pour la réalisation de cette autoroute. Et 500 autres recrutements sont prévus d'ici la fin de l'année 2023. L'A69 est déjà bénéfique à notre département et à ses habitants !

Ce n'est plus un projet, c'est un chantier !

[...] Oui, dans le Tarn, on agit avec conscience environnementale. Nous n'attendons rien des pseudo-leçons idéologiques distillées par certains parlementaires et des activistes de la cause environnementale.

Depuis les grandes métropoles où ils évoluent, dotées de tous les services et réseaux de transport, ils voudraient nous expliquer comment vivre dans nos territoires. Quel mépris ! Face à leur condescendance, nous répondons par des actions concrètes et adaptées à la réalité de la vie de nos concitoyens.

L'autoroute A69 qui reliera l'agglomération Castres-Mazamet à la métropole toulousaine en est une. [...] La décision a été prise.

Toutes les étapes de la vie démocratique ont été franchies.

La justice a tranché. L'autoroute A69 verra le jour. Il ne peut en être autrement.

Quel monde préparons-nous à nos enfants si la démocratie n'est plus respectée?"

Actualités Environnement et Écologie

Pacte pour la plantation de haies

Le gouvernement a présenté ce « pacte en faveur de la haie et de l'agroforesterie » qui prévoit la plantation d'un linéaire de 50.000 kilomètres d'ici 2030. Pour cela un crédit de 110 millions d'euros est prévu en 2024.

« L'État propose, en association avec les régions et autres collectivités territoriales volontaires, aux agriculteurs, associations environnementales, chasseurs, entreprises gérant des réseaux de linéaires (transport), de travailler ensemble pour arrêter la perte du linéaire et replanter des haies... » précise Marc Fesneau.

En 2023, le FS2i accélère la transition écologique de la région-capitale

En 2018, les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et des Yvelines décident de créer le FS2i afin de conduire une politique d'investissement solidaire et ainsi corriger les inégalités qui affectent le développement équilibré de la région francilienne.

En finançant des projets sur des thématiques d'attractivité communes (transport, rénovation urbaine, préparation des jeux olympiques et paralympiques de 2024) et des équipements interdépartementaux, il permet d'homogénéiser et consolider l'offre de services publics sur le territoire.

En 2023, conscients de l'impact de leurs choix en termes d'investissement public, ils choisissent d'utiliser cette force de frappe financière pour orienter une part substantielle des subventions FS2i qui leur sont allouées vers des projets concourant à un objectif de transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments publics, protection de la biodiversité, développement des transports en commun).

• 86 % soit 120 M€ sont accordés à des projets à haute valeur ajoutée environnementale, dont près de la moitié sur des projets de mobilité durable (56 M€) et plus d'un tiers sur des projets de construction durable (éco construction et rénovation énergétique (41 M€)).

Par ailleurs, le choix des projets sélectionnés permet de répondre à des problématiques plus conjoncturelles telles que l'aménagement des équipements sportifs et culturels dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

10 Départements du Massif Central s'engagent pour un élevage durable

10 Départements ont conjointement annoncé le lancement d'une nouvelle dynamique transpartisane, à l'échelle du Massif Central, en faveur de la préservation d'élevages herbagers durables sur leurs territoires.

"Parce que les éleveurs façonnent nos paysages" ; "Parce que les éleveurs animent nos territoires" ; "Parce que les éleveurs font rayonner notre patrimoine" : autant de raisons qui ont conduit 10 Départements du Massif Central (Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire) à se fédérer au sein d'un collectif, véritable espace de réflexion, de partage de connaissances, de coopération et d'actions concrètes pour le maintien d'élevages durables sur leurs territoires.

Le collectif entend désormais s'étendre à tous les Départements qui comptent un élevage herbager important.

CHIFFRES-CLÉS

- 1/3 de la prairie française se situe dans le Massif Central
- 30 % d'emplois agricoles dans le Massif Central
- 2 exploitations sur 3 dans le Massif Central sont des élevages de ruminants.
- 1 exploitation sur 4 avec au moins un produit d'excellence sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine.
- Près de 50 % des éleveurs de bovins et d'ovins ont 55 ans ou +.
- Jusqu'à 43 % de baisse de certains cheptels à horizon 2040, si la dynamique actuelle se poursuit.

01. Ain

Challenge « L'Eau de l'Ain »

Cet été encore, le manque d'eau n'a pas épargné les territoires aindinois, notamment la Dombes qui a été en grande difficulté.

Afin de sensibiliser les Aindinois aux enjeux de l'eau dans l'Ain, la Préfecture et le Département de l'Ain ont organisé un jeu concours : « L'Eau de l'Ain » avec deux quiz (quiz grand public et quiz junior) récompensés par de nombreux lots.



34. Hérault

Le Département de l'Hérault s'engage pour l'environnement

Plusieurs dispositions votées :

Reconduction du « Comité des usagers des routes et voies vertes départementales », dans le cadre de sa démarche « Route durable » ; il s'ouvre aux acteurs associatifs de sensibilité variée. Ses champs d'intervention seront ainsi élargis aux domaines de l'environnement et des mobilités, avec notamment le covoiturage et la prise en compte du handicap... Il s'agit d'une instance de consultation et de coopération.

Près de 4 millions d'euros alloués au Programme d'Actions de Prévention des Inondations 2023-2028 sur le bassin du fleuve Hérault.

Cette convention-cadre expose les 4 objectifs prioritaires et les 7 axes d'actions du programme d'actions et devra à présent être co-signée par l'EPTB Fleuve Hérault, l'État, la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et le Département du Gard.

Les 4 objectifs prioritaires du programme d'actions :

- Vivre avec le fleuve, ses crues et les alliés inondations du territoire,
- Continuer à agir de façon adaptée aux spécificités du territoire,
- Poursuivre l'amélioration et le partage des connaissances,
- Pérenniser une gestion dynamique et concertée des inondations.



84. Vaucluse

Au sommet du Ventoux, on nettoie et on sème

Le Département de Vaucluse et le Parc naturel régional du Mont-Ventoux ont réalisé des travaux visant à restaurer la plateforme des Tempêtes, au sommet du Géant de Provence.

L'objectif de ce chantier « haut perché » est de renaturer cet ancien site militaire en nettoyant les lieux, en reconstituant un sol, puis en semant des graines adaptées aux conditions du site.

À 1 850 mètres d'altitude, la plateforme des Tempêtes, à laquelle on accède en empruntant une route située juste avant le col du même nom, présentera d'ici quelques semaines un tout nouveau visage.

Ce chantier complète les grands aménagements du Mont Ventoux réalisés par le Département de Vaucluse à partir du printemps 2020 et achevés fin 2021.



Introspection du mois : « Demi-manager ? »

Article de

Jean-Pierre Boisoteau — consultant en management des Ressources Humaines.



Être un excellent manager, c'est être un excellent managé !

Provocation ou réalité ? Lorsque l'on demande à des agents, des employés, des collaborateurs ce qu'ils attendent de leur hiérarchie, ils sont intarissables et décrivent le modèle idéal du chef que l'on rencontre dans les best-sellers écrits par les plus grands gourous de la communication managériale.

Mais jamais n'est exprimé qu'un bon chef est avant tout un bon subordonné. Pourtant c'est primordial, un responsable d'équipe n'a-t-il pas valeur d'exemple, à savoir être un bon managé.

Être bon managé réclame de l'humilité et c'est un cap difficile à tenir.

Les jugements des uns et des autres sont nombreux. Le patron de notre responsable lui confie des missions, des tâches, des résultats à atteindre comme un bon collaborateur qu'il est à ses yeux. À son tour, son collaborateur devient notre manager en nous donnant des objectifs, des consignes, qu'il ou elle contrôlera !

Entre le marteau et l'enclume, être un bon manager ou un bon managé relève d'un vrai défi. Rappelons que la qualité d'un travail ne consiste pas à faire plaisir à l'autorité supérieure, mais à servir la collectivité, c'est-à-dire l'intérêt général.

Les générations les plus anciennes ont été habituées à être dociles, moutonnières.

Les très jeunes générations se confrontent à une autorité à laquelle ils n'ont été que peu habitués. Dans tous les cas, la plus-value n'a pas d'âge. L'essentiel consiste à échanger nos idées avec ceux qui possèdent une expérience factuelle.

Agissant dans une petite ou grande collectivité, pme, start-up, **acceptons d'être un vrai « partenaire »** de notre hiérarchie. Notre rôle consiste à l'épauler dans ses décisions concernant notre domaine d'expertise, il ou elle ne peut pas tout savoir, tout connaître, mais a le pouvoir de nous faciliter notre quotidien, de nous donner les moyens d'accomplir notre mission.

Choisi(e) par sa direction, accueilli(e) par ses pairs, il ou elle possède leur reconnaissance. Légitime par son savoir-faire, comme son savoir-être, notre manager possède le pouvoir de nous dire non ou de nous dire oui. C'est notre « client » interne le plus important, le convaincre nécessite de connaître ses enjeux. Trois moyens à notre disposition :

- lui fournir nos recommandations pour le collectif, pour l'entreprise,

- l'informer en lui donnant de quoi enrichir sa réflexion,
- lui donner du retour, du feedback pour aiguillonner et/ou nourrir sa remise en cause.

Bien sûr cela demande beaucoup d'abnégation. Optimisons notre crédibilité à ses yeux. Voyons en notre chef un allié et non un adversaire. Aidons-le à nous aider, par des arguments constructifs en cohérence avec les ambitions de son N+1, notre N+2.

La mission d'un « **professionnel** » du **management** s'accomplit autant à nous représenter vers le haut qu'à nous fournir des éléments utiles pour l'exercice de nos missions.

Les managers qui négligent l'une de ces deux actions ascendante et descendante sont en réalité **demi-managers**.

Et nous, en qualité de manager, sommes-nous plutôt bon managé ou bon manager ?
Et nous collaborateur, avons-nous un excellent chef ou un super collaborateur ?
Et à sa place, ferions-nous mieux qu'elle, mieux que lui ?

Suivant nos réponses, soutenons-la, soutenons-la dans son rôle, nous nous faciliteront la vie...

Et comme nous sommes **tous managers de notre existence** ; sommes-nous les bons collaborateurs pour accomplir nos actes ? Manageons-nous correctement nos ambitions, nos souhaits, nos décisions, nos engagements, notre temps ?
Sommes-nous managers ou demi-managers de notre vie ?
Osons le demander à notre entourage en écoutant en profondeur leurs réponses comme un bon... que nous sommes !

Nominations Novembre 2023



Des changements dans les Départements!

Merci de nous transmettre vos évolutions professionnelles pour que nous puissions en faire part dans notre Journal.

03. Allier

Cloé BARTHONNET nommée assistante gestionnaire.

Cloé Barthonnnet était apprentie au service recrutement mobilité.

06. Alpes-Maritimes



Adeline GALLI-BACCULINI nommée déléguée à la protection des données.

Adeline Galli-Bacculini est titulaire d'un doctorat de droit, droit des marchés publics à l'Université Côte d'Azur.

Elle a été : Administrateur juridique au Ministère d'État Monaco (2002-2005).

Juriste contrôleur de la commande publique (2005-2010).

Chef du Service pilotage de l'achat et de la commande publique (2010-2011) au Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Elle était au Secrétariat de la commission d'évaluation et de contrôle des marchés, formatrice marchés publics depuis 2011.

Auditrice consultante au Département des Alpes-Maritimes depuis 2015.

07. Ardèche

Marylène MONGALVY qui était DGS depuis 2021 devient DGS de Montélimar ville et agglomération.

Elle avait été DGS du Département de l'Yonne de 2019 à 2021.

12. Aveyron

Jean-François MONIOTTE qui était DGS du département de l'Aveyron depuis 2021 a été nommé sous-préfet de Pointe-à-Pitre.

Cloé Barthonnnet était apprentie au service recrutement mobilité.

13. Bouches-du-Rhône

Émilie FERRIE nommée Responsable adjointe à la Politique de la ville.

Émilie Ferrié est titulaire d'un master 2 métiers de l'enseignement et de la formation spécialité Histoire, et lauréate du concours d'attaché territorial. Elle a été :

Assistant d'éducation au Lycée Raymon Naves (2014-2017).

Gestionnaire RSA au Conseil départemental du Tarn (2018-2020).

Elle était gestionnaire administrative au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône depuis 2021.

14. Calvados

Estelle BREARD nommée responsable adjointe de l'USDA Centre.

Estelle Bréard a été :

Éducatrice spécialisée au Conseil départemental du Calvados (2001-2022).

Elle était cadre enfance établissement DEF au Conseil départemental du Calvados depuis 2022.

14. Calvados

Christel PRADO nommée Chargée de mission plan départemental pour l'insertion vers l'emploi.

Christelle Prado est titulaire d'une licence d'histoire à l'Université de Caen. Elle a été :

Conseillère au Conseil économique social et environnemental (2010-2015)

Directrice générale adjoint Cohésion sociale et territoires au conseil départemental de la Manche (2016-2023)

Elle était chargée de mission achats durables au Conseil départemental du Calvados depuis 2023.

14. Calvados

Aude MADELEINE Nommée responsable du pôle inclusion numérique.

Aude Madeleine est titulaire d'un master 1 en Droit public et d'un master 2 professionnel droit public à l'Université de Caen Normandie.

Elle a été chargée de mission pilote du dispositif Maia Falaise-Pays d'Auge Sud au Conseil départemental du Conseil départemental du Calvados (2014-2017).

Elle était chargée de mission Territoires/Service au Public au Conseil départemental du calvados depuis 2017.

16. Charente

Damien BIZOT nommé Directeur Général Adjoint Pôle Ressources.



Damien Bizot est ancien élève de l'Université de Laval en Science politique et gouvernement et titulaire d'un master Relations publiques à Sciences Po Bordeaux.

Il a été :

Directeur de cabinet (2014-2015), Secrétaire général de groupe au (2015-2017) au Conseil départemental de la Charente.

Il était Community Lead à French Tech Lot-et-Garonne depuis 2019 et directeur du campus numérique depuis 2017.

17. Charente-Maritime

Juliette MARTIN nommée Chargée de projet.

Juliette Martin est titulaire d'une licence professionnelle, gestion durable à l'Université Blaise Pascal et d'un diplôme d'ingénieur à l'institut Agro Rennes-Angers.

Elle a été : Responsable de projet à Faire créations (2017-2021).

Elle était apprentie ingénieur paysagiste au conseil départemental de Charente-Maritime depuis 2021.

21. Côte d'Or

Nathalie ALEXIS nommée chef d'agence solidarité.

Nathalie Alexis a été :

Assistante sociale au Conseil général de l'Yonne (2003-2020).

Elle était responsable d'Unité Territoriale au Conseil départemental de l'Yonne depuis 2020.

21. Côte-d'Or

Stephen LOUREIRO nommé adjoint au directeur général adjoint du pôle ressources.

Stephan Loureiro est titulaire d'un master 2 Finances des collectivités territoriales et des groupements.

Il a été :

Chef de service. Direction des finances au Conseil départemental de la Côte-d'Or (2017-2020).

Consultant entrepreneur chez SL consultants depuis 2012.

Il était adjoint au directeur finances au Conseil départemental de la Côte-d'Or depuis 2020.

31. Haute-Garonne

Déborah FORT nommée Community manager auprès de la direction de la communication.

Déborah Fort est titulaire d'une licence d'administration publique, administration publique à Sciences Po Toulouse et d'un master 2 Droit des collectivités territoriales à l'Université Toulouse Capitole.

Elle a été : Chargée de mission au cabinet du président puis instructrice de dossiers à la MDPH au Conseil départemental de la Haute-Garonne (2016).

35. Ille-et-Vilaine

Sabine GUERROUE nommée coordinatrice numérique et chargée de communication.

46. lot

Emmanuelle BROCARD-CHAMPREUX nommée directrice adjointe des bâtiments et de moyens généraux.

Emmanuelle Brocard-Champreux est titulaire d'un DESS en droit de l'immobilier à l'Université Toulouse Capitole.

Elle a été : Animatrice de la citoyenneté communautaire à la communauté de communes du canton de Montcuq (2001-2004).

Responsable administratif et financier de la commune de Montcuq-en-Quercy (2004-2008).

Responsable administratif à la communauté de communes du canton de Montcuq (2004-2010).

Chef du service programmation et aménagement au Conseil départemental du Lot (2012-2017).

Elle était Chef du service Commande publique et conseil juridique au conseil départemental du Lot depuis 2017.

49. Maine-et-Loire

Laura LEBOURDAIS nommée référente protection.

Laura Lebourdais a une formation d'éducatrice spécialisée à l'ARIFTS Pays-de-la-Loire.

Elle était évaluatrice au pôle des événements préoccupants depuis 2021.

59. Nord

Nathalie CORBIER LESOIN nommée responsable accueil appui direction déléguée du Cambrésis.

Nathalie Corbier Lesoin est ingénieure en gestion des équipes et management des risques à la Faculté de pharmacie d'Angers. Elle a été : Ingénieur hygiène et sécurité au Centre hospitalier de Douai (2005-2008).

Directrice piscine à Valenciennes (2008-2015).

Responsable état civil accueil élection à la mairie de Valenciennes (2015-2016).

Chargé de projet hygiène sécurité et conditions de travail (2016-2019).

Elle était secrétaire générale établissement culturel au conseil départemental du Nord depuis 2019.

59. Nord



Arnaud IMBERT nommé responsable du service formation.

Arnaud Imbert est titulaire d'une licence de philosophie et d'un master's degree Administration territoriale, sciences politiques à l'Université de Lille.

Il était : Chargé de mission environnement au Conseil départemental du Nord depuis 2021 et responsable du service Espaces, Sites et itinéraires depuis 2022.

60. Oise

Marie HUCHIN LEMAIRE nommée Chargée de projets événementiel Oise 24.

Marie Huchin Lemaire est titulaire d'une licence d'histoire et d'archéologie à l'Université Panthéon-Sorbonne et d'un master 2 mise en valeur du patrimoine à l'Université d'Artois.

Elle a été : Chargée de mission patrimoine au CAUE de l'Oise (2008-2010).

Directrice Office de Tourisme de Chantilly (2010-2020).

Elle était responsable d'agence Petit-fils à Chantilly depuis 2021.

60. Oise

Virginie COUTARD nommée chef du bureau de l'aménagement foncier et de l'urbanisme.

Virginie Coutard est titulaire d'un master aménagement du territoire à l'Université de Picardie Jules Verne.

Elle a été : Chef de projet Urbanisme dans un bureau d'études (2001-2016).

Elle était responsable Unité urbanisme aménagement à Verdi conseil Cœur de France depuis 2016.

62. Pas-de-Calais



Mathieu Fasquelle a été Conseiller spécialisé en insertion par l'emploi au conseil départemental du Pas-de-Calais (2013-2019).

Il était chargé de mission développement des potentiels et compétences au Conseil départemental du Pas-de-Calais depuis 2020.

66. Pyrénées-Orientales



Sandrine TOMINE nommée chargée de développement et prospection.

Sandrine Tomine a été :

Assistante de direction et de gestion financière au conseil départemental des Pyrénées-Orientales (2015-2019).

Assistante opérationnelle à la Sem Roussillon aménagement (2019-2021).

Elle était coordinatrice de projet au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales depuis 2021.

66. Pyrénées-Orientales



Marie-Line WESTERMANN nommée Conseillère en insertion professionnelle.

Marie-Line Westermann a été : conseillère emploi à Perpignan (2020-2022)
Conseillère évolution professionnelle au Conseil départemental des Pyrénées-Orientales (2022)*
Elle était référente formation dispositif InclusPro au centre accompagnement et bilan de compétences depuis 2022.

78. Yvelines

Vanessa PIETRI LELONG nommée chargée d'inspection établissement autonome

Vanessa Pietri-Lelong est titulaire d'une maîtrise administration publique à l'UVSQ Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle a été :
Chargée de mission politique de la ville (2009-2014), chargée de mission aménagement du territoire et Grand Paris (2015-2018) à la Préfecture des Yvelines.
Elle était chargée de mission prévention au conseil départemental des Yvelines depuis 2019.

79. Deux-Sèvres

Tatiana MONROUSSEAU nommée déléguée générale à la transformation de l'administration

Tatiana Monrousseau est titulaire d'une licence économie à l'Université de Poitiers.
Elle a été : Directrice des ressources humaines (2003-2009) puis directrice générale des services (2009-2011) à la ville de Ruffec.
Chef de service en RH au Conseil départemental des Deux-Sèvres (2011-2019).
Elle était directrice de l'administration générale au Conseil départemental des Deux-Sèvres depuis 2019.

88. Vosges

Solenne MARCHAL nommée assistante de service social polyvalente volante

Elle était assistante sociale ASE depuis 2020 et référente du changement de statut depuis 2021 au Conseil départemental des Vosges.

89. Yonne

Sonia PIRES nommée Directrice Générale Adjointe aux Solidarités

Sonia Pires est titulaire d'un master en management de structures médico-sociales.
Elle a été : Evaluatrice externe chez Armoni (2015-2019).
Directrice opérationnelle et chargée de coordination siège social à Adef Résidences (2011-2019).
Elle était directrice de l'autonomie au Conseil départemental de l'Essonne depuis 2019.

91. Essonne

Franck DESSEROUER nommé responsable ingénieur territorial/ Directeur des projets transversaux

Franck Desserouer est titulaire d'un DESS Entreprise et services publics, économie, droit public. Il a été :
Responsable des finances du syndicat mixte Essonne numérique (2017-2022).
Directeur général des services à la mairie de Boissy Spus Saint Yon et Itteville (2020-2022).
Il était directeur de la stratégie du développement durable de la culture et communication à Ets public de Santé Barthélémy Durand depuis 2022.

92. Hauts-de-Seine

Nicolas KOENIG nommé responsable SIRH et fibilisation de la paie

Nicolas Koenig est titulaire d'un master 2 management des systèmes d'information et de connaissance et d'un certificat Gestion de conflits à l'Université Paris Dauphine PSL.
Il a été : Chef de projet développement internet au Groupe PSA (2000-2003).
Chef de projet processus et gestion du temps (2005-2009), chef de service SIRH (2009-2015) à la ville de Boulogne-Billancourt.
Il était responsable SIRH chargé de modernisation et développement RH à la ville de Suresne depuis 2015.

92. Hauts-de-Seine

Adélaïde SEUVRE nommée Médiatrice éducative/ formatrice



Adélaïde Seuvre est titulaire d'une licence, sciences de l'éducation à l'Université Paris Nanterre.
Elle a été : Référente famille (2018-2019) à la mairie de La Courneuve.
Elle était référente de parcours à la Mairie de La Courneuve depuis 2019.

93. Seine-Saint-Denis

Nathalie DANANCHER nommée chargée de recrutement dans les métiers techniques

Nathalie Danancher est titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et des administrations à l'IUT Paris-Rives de seine et un DU Gestion et développement des espaces touristiques à l'Université Paris Nanterre. Elle a été :
Directrice adjointe de l'Office de tourisme Plaine Commune (2014-2016).
Directrice adjointe (2017) puis directrice (2017-2020) de enpartance Ile-de-France.
Bénévole au Ccas de Saint Brice sous Forêt (2020-2022).

976. Mayotte

Hidaya CHAKRINA nommée directrice de la communication

Hidaya Chakrina est titulaire d'un doctorat ès lettres à l'Université de la Réunion.
Elle a été : Chargée de mission (2007-2009), directrice des langues régionales (2009-2011), coordinatrice Présidence/ Direction générale des services (2011-2014), inspectrice générale des services (2014-2016) au Conseil général puis départemental de Mayotte.
Elle était directrice de la culture et du patrimoine au conseil départemental de Mayotte depuis 2016.
Elle est aussi Présidente de l'Association des mais du musée de Mayotte depuis 2015.

PRÉFECTURE

70. Haute-Saône

M. Romain ROYET, administrateur de l'État, est nommé préfet de la Haute-Saône.

89. Yonne

Sandrine LAVERRIERE nommée déléguée du Préfet en charge de la politique de la ville.

MINISTÈRE CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LA RURALITÉ

Louis CALDAS nommé au cabinet conseiller auprès de la ministre chargée de la communication, de la presse et de l'opinion.

Louis Caldas est ancien élève de Télécom SudParis et titulaire d'un master 2 à l'École Polytechnique.

Il a été enseignant, consultant en communication, conseiller presse, communication et veille média au ministère de l'écologie, énergie, territoires.

Marie-Christine DARMIAN-GAUTRON nommée au cabinet de la ministre conseillère auprès de la ministre chargée aménagement du territoire, transition écologique, cohésion sociale.

Marie-Christine Darmian-Gautron est titulaire d'un master de directeur de la vie politique et publique à l'École nationale des directeurs de cabinet et d'un DU de manager de cabinet à l'IAE Metz School of Management.

Elle a été : Elle a occupé différents postes au Département de la Gironde (2014-2022). Conseillère aménagement du territoire au ministère écologie, énergie, territoire (2022). Elle était conseillère en aménagement du territoire au cabinet de la ministre depuis 2022.

OLCA

Victor VOGT, conseiller d'Alsace a été élu à la présidence de l'Olca (Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle)

L'Olca est financée aujourd'hui majoritairement par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le prolongement de ses compétences de la loi Alsace de 2019.

Olca a pour objet de promouvoir la vitalité de l'identité régionale de l'Alsace, son patrimoine, ses spécificités linguistiques et culturelles, depuis sa création en 1994 sous la présidence de Justin Vogel.

ANDRH

Aurélia de Porzamparc est titulaire d'une maîtrise économie d'entreprise à l'Université de Paris X Nanterre et d'un DESS économie et gestion des services de santé à l'Université Paris Dauphine PSL. Elle a été : Chargée de mission en protection sociale (1995-2000) puis chargée de mission en épidémiologie (2000-2001) à la Caisse centrale de Mutualité sociale agricole. Analyste financier (2001-2009), responsable SIRH et du service médico-social (2009-2013), directeur de l'évaluation des politiques publiques (2013-2015) au Conseil général puis départemental de la Loire. Directeur des Ressources humaines à la Communauté d'agglomération/ ville de Pau (2015-2021).

Elle est directrice générale adjointe Relations humaines, innovation et digital depuis 2021.

Actualités ressources humaines

Plus de neuf collectivités sur dix jugent "nécessaire" une revalorisation des agents.

La rémunération explique-t-elle la crise du recrutement dans les collectivités locales ?

Pour 92 % des collectivités interrogées, il faut augmenter la rémunération des agents (baromètre HoRHizons 2023)*

Ils souhaitent principalement une augmentation du point ou de la grille indiciaire, à 75 %, plutôt qu'une augmentation des primes (36 %).

Les collectivités utilisent le régime indemnitaire pour développer leur attractivité : 51 % des responsables des RH (+ 6 % par rapport à 2022.)

Le Rifseep fondé sur l'atteinte des objectifs individuels (63 %), les résultats du service (49 %) et la pénibilité avec des sujétions particulières (43 %) sont les trois critères les plus importants pour moduler le Rifseep.

Autres aspects de l'attractivité et de la fidélisation (57 % ont des difficultés en la matière.: la qualité de vie au travail (38 %), la protection sociale complémentaire (31 %) et le télétravail (25 %, +8,5 %)

*Réalisation par l'Association des maires de France, Départements de France, Régions de France, Centre national de la fonction publique territoriale, Fédération nationale des centres de gestion)





Le Département : une évidence

Par Philippe de FURSAC - Consultant senior chez Fursac

Nous recevons aujourd'hui une figure du recrutement territorial ; dans le passé beaucoup d'Élus (Giscard, Barre, Pasqua, Juppé, etc.) ont eu recours à lui pour leurs cadres dirigeants et aujourd'hui de nombreux Présidents lui accordent leur confiance pour la recherche de leurs principaux collaborateurs.

LJD. Comment en êtes-vous arrivé là ?

PDF. A dire vrai, je ne remercierai jamais assez Gaston Deferre et ses lois de décentralisations ; plutôt que d'être un consultant généraliste lambda, je me suis positionné sur le champ territorial qui avait un besoin urgent de cadres pour faire face aux nouvelles compétences dédiées : cela a été d'autant plus aisé que je connaissais bien le monde politique et ses acteurs.

A partir de là, j'ai bénéficié de la confiance des élus, le bouche à oreille a fonctionné et entouré d'une équipe performante, notre réputation de sérieux et d'investissement dans le travail ont fait le reste.

Pour vous, le Département, c'est une évidence ?

Encore faut-il qu'il ait les moyens de ses politiques : le Président Sauvadet, Président DF tire la sonnette d'alarme « nous ne pouvons plus faire face [...] il y a le feu au lac ! ».

Pourquoi une évidence ? Tout d'abord, le Département est parfaitement identifié par nos concitoyens ; n'oublions pas qu'il a près de 2 siècles et demi d'existence ; ensuite la création des hyperrégions a renforcé son échelle de proximité : le département correspond à la bonne taille qui permet de conjuguer efficacité et proximité. Enfin la disparition des départements car jugés « trop ringards » a reçu un cinglant démenti lors de la gestion des crises récentes où leur action auprès du terrain et leur réactivité ont renforcé leur légitimité. Je leur aurais laissé également la compétence économique.

Que pensez-vous de la loi 3DS de février 2022 ?

Cette loi dite 3DS, pour différenciation, décentralisation et déconcentration est une loi « technique », sûrement décevante pour les Présidents de Département. Elle ne consacre en rien un nouvel acte de décentralisation. François Durovray, président de l'Essonne a pu parler d'une « occasion manquée » : elle aurait dû clarifier les compétences. Disons simplement qu'elle a « embrouillé » un peu plus le paysage institutionnel.

Vous avez connu des Présidents Sénateurs et des Présidents Députés : que pensez-vous du non cumul des mandats ?

Encore une fausse bonne idée démagogique !

Le Président de Département qui est également sénateur ou député a tout naturellement plus de poids politique ; au-delà, généralement issu du terrain il apportait bon sens et pragmatisme à l'élaboration de la loi, ce qui atténuait grandement la fracture entre Paris et les territoires. Les Présidents de Département ne sont pas des start-uppeurs !

Enfin, un président qui est également parlementaire est un élément d'attractivité supplémentaire pour attirer des talents dans son département.

Vous me facilitez la transition ; quid du recrutement dans les collectivités territoriales ? On évoque de grandes difficultés à recruter ?

Exact, les collectivités éprouvent de réelles difficultés et ont de plus en plus de mal à recruter. Les tensions entre l'offre et la demande ne cessent de s'accroître. Plusieurs freins sont identifiés pour expliquer ces difficultés : une pénurie de candidatures sur certains postes, des rémunérations jugées insuffisantes, une concurrence des collectivités plus attractives et plus riches, concurrence également du secteur privé pour les nouveaux métiers (informatique, digital), contraintes liées au statut ; notons également l'inadéquation entre les offres et les profils.

Vous n'invoquez pas l'organisation du temps de travail ?

J'allais y venir ; depuis le « quoi qu'il en coûte » et le télétravail, le rapport au travail s'est profondément modifié et a un fort impact chez les cadres supérieurs des collectivités !

Ils recherchent d'abord un nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et leur rapport à la hiérarchie s'est modifié.

La question du bien-être devient essentielle et conséquence directe l'on assiste à une moindre mobilité chez les candidats.

Les collectivités qui s'en sortent le mieux sont celles qui mettent en avant leur attractivité, qui ont des moyens et qui se décident vite car la balle est dans le camp des candidats.

Et le recours au privé ?

Pour répondre aux besoins des collectivités, il faut dépasser les postures idéologiques : certes, le concours doit rester la principale accession à la fonction publique, cependant le recours aux contractuels est une voie complémentaire qui doit permettre d'attirer de nouveaux profils pour faire face aux nouveaux besoins. D'autre part, sous l'impulsion d'Hugues Anselin notre cabinet réfléchit à proposer un nouveau service où il s'agira de détecter au sein même de la collectivité les futurs talents et de les faire grandir.

Apparemment vous êtes toujours très actif et opérationnel ?

Tout d'abord je suis très satisfait d'avoir réussi ma succession : J'ai passé le flambeau à Hugues Anselin qui m'accompagne depuis plus de dix ans et notre cabinet est réputé pour bénéficier d'une équipe solide et expérimentée avec des consultants de grande qualité. Tant que les élus continuent à m'honorer de leur confiance ainsi que leurs cadres dirigeants, je resterai opérationnel car la passion du métier est toujours là.

Vous avez animé pendant plus de vingt ans des déjeuners-débats très courus avec des personnalités du monde politique, culturel et des affaires lors de la parution de leurs livres : on sait que vous êtes un très grand lecteur : quel livre conseillez-vous ?

J'ai récemment relu Guerre et Paix (Tolstoï), ai apprécié « l'esprit guerrier » du Général Pinatel (un para devenu un expert mondial en géopolitique et en intelligence économique).

Actuellement je « dévore » le dernier livre de de Bruno de Cessole « Le sceptre et la plume », passionnant et avec une écriture superbe.

La marque employeur augmentée par la qualité de vie territoriale



Article de

Christophe Alaux Directeur de la Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial (A&NMT)



De nombreux territoires s'inscrivent dans le développement de marques employeurs territoriales. Elles répondent à la fois aux besoins des entreprises et des administrations publiques qui font face à des problématiques de recrutement.

Développées dans un premier temps par les services RH des entreprises, ces marques

employeurs mettaient l'accent sur les conditions de travail, l'image de l'entreprise et un processus de recrutement « accueillant ». Cette différenciation marketing s'inscrivait dans un contexte concurrentiel qui a fortement évolué. En effet, selon la DARES, le nombre d'emplois vacants en France s'élève à 367 500 emplois vacants au 2e trimestre 2023; ce qui constitue une hausse de 69 % depuis le 4e trimestre 2019¹. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail s'est clairement accentué sur ces quatre dernières années.

Le marketing doit donc se concentrer sur les nouvelles attentes de ses futurs salariés qui sont désormais dans un rapport de force plus favorable vis-à-vis de leurs futurs employeurs.

Parmi ces nouvelles attentes, l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle devient différenciant même si les critères de salaire, de sens et de conditions de travail demeurent prépondérants.

En parallèle l'aspiration des Français à vivre dans des villes de petite taille s'est accentuée comme le confirme l'étude IMAGETERR menée par la Chaire attractivité et nouveau marketing territorial de l'IMPACT d'Aix-Marseille Université. Alors que 22 % des Français considéraient les grandes villes comme leur territoire de vie idéal en décembre 2020, ils n'étaient plus que 12 % en novembre 2022².

Ces 10 points d'écart se répartissaient essentiellement au profit des moyennes et des petites villes.

On peut donc en déduire que la qualité de vie attendue se situerait plutôt dans les territoires de petite taille ; ceux-là mêmes qui connaissent parfois des difficultés de recrutement du fait de la très forte attractivité des aires métropolitaines.

Dans ce nouveau contexte, de nombreux territoires s'appuient sur un travail collaboratif entre leurs agences d'attractivité territoriales et les recruteurs en manque de candidats. La qualité de vie territoriale n'est plus aujourd'hui le complément d'un emploi attractif. Elle coexiste désormais de manière équilibrée avec des attentes de qualité de vie au travail.

Des territoires pionniers se sont emparés de ces opportunités pour développer des écosystèmes de marques employeurs qui associent les acteurs concernés et proposent de nouveaux services à destination des publics désirés.

Attitude Manche propose ainsi un portail Internet qui combine 7420 offres d'emplois disponibles sur le territoire et un service « hospitalité » qui accompagne les candidats dans leur futur projet d'installation : <https://emploi.attitude-manche.fr>



¹Beeton, S. (2016). Film-Induced Tourism. Bristol, Blue Ridge Summit: Channel View Publications.

²Grenier, A. A. (2011). « Ciné-tourisme: Du concept au fan, au coeur de l'expérience. » Téoros, 30(1), 79-89.



Ces nouvelles démarches de marques employeur territoriales donnent lieu à des collaborations avec les partenaires recruteurs et elles favorisent également des collaborations entre territoires. Les trois départements de la Manche (et leurs EPCI), du Calvados, de la Seine-Maritime et la Communauté Urbaine de Caen la Mer sont associés avec la Région et l'agence d'attractivité Normandie autour d'une opération de commune visant à promouvoir l'installation en bord de mer normande : <https://www.jobdating.jeminstalle-mer.fr>

Cette initiative est l'occasion de rappeler que les démarches de marketing territorial ne se résument pas à de la communication mais qu'elles s'appuient sur des collaborations effectives, et très souvent inédites, entre de nombreux acteurs de secteurs différents. De plus, ces démarches créent aujourd'hui de nouveaux services que l'on pourrait même qualifier de « publics ». Le 12 octobre 2023, à la Fabrique Marais dans le 3ème arrondissement de Paris, les acteurs normands organisent un jobdating avec 16 000 offres d'emplois proposées et 60 entreprises normandes. Les services « hospitalité » qui accompagnent la future mobilité des candidats y seront présents pour proposer un accompagnement personnalisé vers ce changement de vie.

Cette collaboration multi-acteurs et multi-territoriale est aussi l'occasion de rappeler que la concurrence territoriale est parfois un mythe et que les démarches d'attractivité et de marketing territorial sont bien plus souvent collaboratives et innovantes que fondées sur des pratiques d'un marketing territorial révolu.

Force est de constater que :

- Le mythe de la concurrence entre territoires laisse aujourd'hui la place à des formes de collaborations innovantes entre des acteurs de secteurs différents et des territoires multi-niveaux. L'exemple Manche-Calvados-Caen-Normandie présenté précédemment l'illustre bien;
- L'attractivité territoriale se concentre bien plus fortement sur le volet de l'ancrage des acteurs que sur leur attraction. Le lancement récent de l'agence d'attractivité One Provence sur la métropole Aix-Marseille Provence l'illustre³: de même que la démarche portée par Brest Life, l'esprit libre⁴;
- La métropolisation s'inscrit dans une relation de plus en plus complémentaire avec les territoires voisins de la ville-centre. Only Lyon, le programme historique de marketing territorial lancé en 2007, étend aujourd'hui ses actions à l'ensemble des territoires métropolitains pour favoriser une meilleure répartition des flux touristiques⁵ ;
- L'excellence a laissé place à la mise en valeur des identités territoriales et des acteurs qui y produisent, au premier rang desquels les agriculteurs et les artisans. L'Isère a ainsi développé le label IsHere fondé sur des critères de circuits de proximité⁶ ou encore la Moselle avec le label Qualité MoSL⁷ ;

Les démarches de marque employeur territorial s'inscrivent dans ces nouvelles pratiques. Elles évoluent même aujourd'hui avec de nouveaux enjeux relatifs à l'ancrage de ces nouveaux habitants et aux loisirs dont ces nouveaux touristes de proximité peuvent également profiter.



³ https://www.linkedin.com/posts/oneprovence_oneprovence-activity-7119992432024264705-3oyu?utm_source=share&utm_medium=member_desktop

⁴ <https://www.calameo.com/read/004178862fe2409070709>

⁵ <https://www.visiterlyon.com/decouvrir/la-metropole>

⁶ <https://nosproduits-isere.fr>

⁷ https://www.mosl.fr/fr/qualite-mosl/les-agrees-qualite-mosl/lsaveurs-artisanales-et-paysannes_gclid=CjwKCAjwysipBhBXEiwApjOcuyjp0pMZp_2Fk1MnAK2BzZAPKovs6OgMOCQOUwby7zGOjBGy6XjU0xoCcOKOAvD_BwE

Actualités

Collèges, Jeunesse

02. Aisne

Offres pédagogiques du Département

Un catalogue qui présente toute l'offre départementale : Expositions, ateliers, visites pédagogiques, séjours éducatifs, large panel d'actions qui sont pour les élèves autant d'occasions de sortir des établissements pour vivre des expériences concrètes et enrichissantes dans des domaines variés comme l'histoire, l'environnement, le sport ou les outils numériques.

L'envie et le plaisir d'apprendre passent par une ouverture sur l'extérieur, par la rencontre et l'échange avec des personnes qui ont à cœur de transmettre leurs savoir-faire et leur expertise dans un domaine qu'ils maîtrisent parfaitement. Ce livret propose ainsi toutes les possibilités de sorties offertes par les services du Département à destination des élèves de la maternelle au lycée.

L'offre 2023-2024 s'est enrichie d'un volet sportif. Les enseignants pourront ainsi découvrir le dispositif Cap Collège Olympique qui propose aux classes de 5e et 4e d'aller à la découverte des valeurs de l'olympisme et de s'initier à de nombreuses disciplines olympiques et paralympiques.

Le dispositif « SIG au collège », porté par le Système Information Géographique du Département, propose également une thématique sportive à travers l'élaboration par les élèves d'un parcours idéal de la flamme olympique.

15. Cantal

Remise de la dotation de rentrée aux élèves de 6ème

C'est désormais une tradition, à chaque rentrée scolaire, le Conseil départemental offre à tous les élèves entrant en 6e une dotation de bienvenue. C'est un sac à dos qui est remis aux élèves de 6ème.

Ce sac à dos de 20 litres, floqué avec le nouveau logo « Collège Cantal » est pourvu de deux bandes réfléchissantes, pour une meilleure visibilité par les usagers de la route. Son coût unitaire est de 8,36 € TTC.

Cette année, 1 338 sacs à dos seront distribués aux élèves de 6ème des 26 collèges cantaliens ainsi qu'à ceux intégrant les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), les Unités Localisées d'Inclusion Sociale (ULIS) ou l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA).

19. Corrèze

Appel à projet éco-responsables dans les collèges

Cet appel à projets éco-responsables permet d'encourager les initiatives en faveur de la protection de l'environnement, l'engagement citoyen et solidaire ou encore l'amélioration du cadre et de la qualité de vie au sein des collèges.

L'année dernière 9 initiatives conçues par les collégiens, ont bénéficié d'un accompagnement financier du Département, jusqu'à 1 500 € par projet.

De l'aménagement de la cour (aux collèges d'Uzerche, Victor Hugo de Tulle, Rollinat et Cabanis de Brive) à la création de jardins potagers et d'espaces de biodiversité (à Objat et Jean Lurçat de Brive), en passant par le tri des déchets (à Larche et à Corrèze) et l'installation de panneaux d'expression artistique (au collège Victor Hugo de Tulle), la collectivité départementale a soutenu des projets concrets portés par les élèves pour le bien-vivre de tous au collège.



Ils effectuent leur formation en alternance au sein de la collectivité pour l'année 2023-2024, portant à 41 le nombre d'apprentis affectés dans les services départementaux, un chiffre en hausse qui atteste de l'engouement de cette voie d'enseignement pour les apprentis d'une part et pour l'employeur d'autre part.

Ou l'illustration d'un partenariat gagnant-gagnant puisque près de 400 jeunes ont suivi un apprentissage au Département

4-5. Loiret

Le Département bloque le prix des repas scolaires à 3,45 € malgré l'inflation

Dans le contexte d'inflation, le Département a décidé dès 2022 de ne pas répercuter sur les parents la hausse des prix des denrées alimentaires. Il renouvelle cet engagement pour l'année scolaire 2023/2024.

Le prix d'un repas reste stable, fixé à 3,45 €. En prenant en compte l'inflation de 10,98 %, le prix du repas en reste à charge pour les parents aurait grimpé à 3,83 €. Cette mesure forte en faveur du pouvoir d'achat des familles leur permet d'économiser 53,20 € par an et par enfant inscrit à la cantine.

Le coût de revient moyen d'un repas (matière, préparation, personnel...) varie entre 7 et 8 €. Le reste est pris en charge par le Département du Loiret.

53. Mayenne

Nouveau Projet Éducatif

Le Département a lancé une démarche participative pour l'élaboration du PED 2023-2028. Une consultation en ligne à l'attention des différents acteurs, a ainsi été lancée, des ateliers participatifs ont également été organisés.

L'ensemble de ces temps d'échanges et de travail partenariaux ont permis de structurer les priorités du nouveau PED visant à promouvoir l'éducation, l'épanouissement des jeunes, et leur engagement actif au sein du Département.

Ce nouveau projet éducatif départemental fixe une nouvelle ambition et met en valeur les 5 priorités du Département pour les années à venir :

1. Conforter la réussite de tous les élèves en poursuivant avec engagement la mise en œuvre des compétences du Département ;
2. Accompagner les parcours scolaires et professionnels et élargir le champ des possibles pour tous les jeunes Mayennais ;
3. Favoriser le bien-être des collégiens et lutter notamment contre le harcèlement scolaire ;
4. Promouvoir le respect et la tolérance entre les élèves, filles ou garçons, collégiens en situation de handicap ou non ;
5. Accompagner les collégiens à devenir les citoyens de demain et valoriser notamment l'engagement climatique et environnemental.

69. Rhône

Plan collèges neufs 2025



Il répond à la problématique de sureffectif des collèges des bassins de vie de l'Est Lyonnais et de Villefranche-sur-Saône.

Deux nouveaux établissements seront construits : l'un dans l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et l'autre dans l'Est Lyonnais, des bassins de vie où les collèges font face à des problématiques de sureffectif.

À Limas, le nouveau collège Jacques Chirac sera construit sur une partie de l'emprise non bâtie de l'actuel collège Maurice Utrillo, ce qui permettra de mutualiser certains équipements (parking des professeurs, salle polyvalente, etc...). Au total, plus de 8 500 m² de surface sera construite et près de 3 500 m² restructurés.

À Genas, dans une optique de mutualisation des services, c'est un véritable espace départemental qui sera créé avec la construction du collège Jean d'Ormesson et d'une Maison du Rhône. En entrée de la ville, les bâtiments vont s'inscrire et s'intégrer dans l'espace urbain pavillonnaire, en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au total, plus de 7 200 m² de surface seront construites avec une attention particulière portée sur l'exemplarité environnementale.

76. Seine-Maritime

« Mon stage de 3e »



Le forum a proposé plus de 300 offres de stage aux collégiens. Pour épauler les collégiens dans leur recherche d'un stage d'observation de 3e.

Plus qu'un passage obligatoire, le stage de 3e est une opportunité unique de découvrir le monde du travail ainsi que les différents métiers de l'entreprise.

Cette expérience, forcément enrichissante, a pour objectif principal d'aider le collégien à trouver sa voie lors de son orientation professionnelle et à dessiner son projet personnel.

C'est pourquoi, pour accompagner les collégiens dans la recherche de leur stage d'observation, le Département a organisé le forum « Mon stage de 3e en Seine-Maritime ».

Les élèves y ont rencontré les directions de la collectivité qui accueillent des stagiaires, et d'autres partenaires extérieurs comme Seine-Maritime Attractivité ou le SDIS 76.

76. Seine-Maritime

« Tournée Jeunesse »



L'événement « Tournée Jeunesse », organisé à l'Hôtel du Département, est le point de départ d'une nouvelle dynamique donnée à la politique départementale en faveur de la jeunesse.

Il a pour objectif de valoriser la politique jeunesse du Département et d'engager un travail transversal avec les partenaires, les associations, les directions internes de la collectivité et les jeunes.

L'autonomie et l'émancipation des jeunes est capitale. Le Département sera à leurs côtés pour encourager les mobilités en révisant le dispositif des classes découverte ou encore en favorisant l'engagement dans le cadre des mobilités européennes et des coopérations décentralisées.

En 2022, plus de 2 500 jeunes ont bénéficié des dispositifs jeunesse du Département (Pass'installation, JAVA, BAFA, Citoyen 76, Tope là ! et Coloc'76).

Dispositif lisible d'aide à l'installation avec le Pass'logement permettant une aide de 150 € sans condition de ressource et une mise en relation avec les lieux d'équipements solidaires du territoire.

Ce Plan Jeunesse inscrit également la pérennisation du dispositif des colocations solidaires avec les Coloc'76, projet mené en partenariat avec l'AFEV (association de la fondation étudiante pour la ville).

Dans la continuité de ces actions en faveur de l'autonomie, le Département souhaite également mettre en place une expérimentation en faveur des jeunes placés de l'ASE et arrivant en fin d'accompagnement. Le Parcours Citoyen propose de mettre en cohérence tous les dispositifs Jeunesse afin de proposer un parcours clair, accompagné et tourné vers l'avenir pour ces jeunes fragilisés – sortis de l'ASE ou en passe de sortir.

Aussi, il est proposé d'expérimenter un parcours global à destination de 10 jeunes par an jusqu'en 2028, sur orientation de la direction Enfance Famille. Il sera proposé à chaque jeune volontaire d'intégrer un service civique pour une mission construite autour de lui. Il aura également l'occasion d'intégrer une Coloc'76 et sera incité à remplir ses missions d'intérêt général. Un tuteur identifié suivra son évolution. Enfin, au fur et à mesure de la construction de son projet, d'autres dispositifs lui seront ouverts de manière privilégiée, formant un « Kit citoyen ».



En politique, les silences peuvent être assourdissants



Interview de Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France.

Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias.

Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

Le Journal des Départements : Quelle actualité terriblement tragique ce mois-ci ! Comment analysez-vous les commentaires politiques ?

Cécile DELOZIER : Au lieu d'évoquer des analyses verbales foisonnantes, je voudrais prendre un moment pour examiner les silences et leurs significations car il y a eu énormément de silences autour ou à côté des différentes déclarations qui ont accompagné la guerre et les attentats. Beaucoup de silences et beaucoup d'interprétations de ces silences. Des silences coupables ou des silences respectueux. Des silences indifférents peut-être.

Pour commencer, après le 7 octobre lors de l'attaque du Hamas, certaines voix se sont fait entendre, d'autres se sont tues.

Il a notamment été reproché à de nombreuses personnalités artistiques leur silence.

Comment pouvez-vous rester muets face à l'attaque terroriste du Hamas ? semblaient s'insurger certains. Ce silence a été perçu comme coupable.

LJD: C'est une interprétation très dure à l'égard d'artistes qui n'ont pas forcément à donner leur avis...

CD: L'artiste par définition ne peut pas être indifférent.

Il occupe une place dans la société qui a du sens.

On se souvient de la formule de Sartre : « quand bien même l'artiste resterait-il coi comme une pierre, son silence serait assourdissant ! ». L'artiste est donc par nature engagé.

Son silence est donc parlant.

Mais s'il n'est pas forcément coupable, il est peut-être prudent. Si l'on dénonce l'attentat du Hamas, il faut aussi compatir avec les habitants de Gaza.

Si l'on se tait sur tous les sujets, on est peut-être tout simplement pragmatique ou opportuniste. Pourquoi prendre le risque de perdre une partie de ses fans...

LJD: Le silence est donc politique et économique ?

CD: Absolument. C'est d'ailleurs ce que le ministre de l'intérieur reproche aux footballeur Benzema : son silence sur la mort de l'enseignant d'Arras.

Se taire lui semble être une prise de position complice.

Ce silence serait plus coupable que des mots.

La communication, c'est un jeu d'ombre et de lumière, de bruit et de silence.

LJD: Que penser de la réaction de notre pays à cet horrible attentat ?

CD: Au moment de l'assassinat du professeur à Arras, l'institution a programmé une minute de silence.

Une minute de silence respectueux dont l'éventuelle perturbation aurait été jugée durement. Mais répondre à la barbarie par le silence, est-ce pertinent ? Certains ont pu penser que ce silence était un signe de faiblesse, qu'au fond il était un outil de paix face à des forces en guerre contre notre démocratie laïque. Ce silence a pu paraître dérisoire.

LJD: Le silence recouvre donc de nombreuses réalités différentes.

Mais que disent les mots ?

CD: L'actualité nous a montrés également qu'au-delà des silences, il existe des mots qu'on refuse de prononcer.

Les mots qui diraient la dimension terroriste du Hamas par exemple.

Mots indicibles pour certains au point qu'ils préfèrent les circonvolutions de la syntaxe et des apories pour ne pas les prononcer.

Ce n'est pas cette fois le silence qui prime mais c'est une telle stratégie d'évitement langagier que la parole se fait chaotique et parfois incompréhensible.

LJD: Entre les silences si bigarrés et les mots si torturés, que devons-nous retenir de tout ce qui s'est dit ?

CD: Je pense que le langage a ses limites et qu'il peut échouer à dire l'horreur des tragédies humaines.

J'ai voulu parler du silence aujourd'hui car c'est aussi celui que nous éprouvons dans l'état de sidération, de stupeur et de colère qui nous assaille face à la haine qui ravage les cœurs, supprime la raison et détruit la paix.

Histoire contemporaine

Il s'appelait Georges Et voulait arrêter d'emmerder les français !

Article de

Stéphane Sautarel
Sénateur du Cantal,
Conseiller régional de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Episode 2 : Gordien



Le Nœud de cette chronique, de cet exercice de mémoire, part des écrits de Georges Pompidou dont l'actualité est frappante. Ils rendent toute écriture contemporaine vaine. C'est pourquoi j'ai fait le choix ici de l'utiliser comme un palimpseste transparent. Redécouvrons donc ce **Nœud Gordien de 1974** qui ne nous a jamais quittés.

Lorsqu'on a la responsabilité de gouverner un peuple, **on n'a pas le droit de le précipiter dans l'inconnu** sous prétexte que c'est amusant de détruire et que ce qui viendrait ensuite pourrait être meilleur. L'Histoire est là qui nous dit que **l'idéal n'a jamais pu être atteint** et que sa recherche frénétique a précipité les nations qui s'y sont livrées dans les abîmes.

Or, je suis profondément convaincu que, pour un pays comme la France, **nous sommes au contraire à la fin d'une période de « libération »**.

Depuis vingt ans, toutes les contraintes traditionnelles – religieuse, familiale, sociale, sexuelle – se sont, non pas atténuées, mais effondrées.

Beaucoup d'hommes d'**Église** ne croient plus ou donnent à peine l'impression de croire encore à la Grâce, aux Mystères, à la Vie éternelle même et ne prêchent plus que le bonheur sur la terre, ne veulent trouver la foi que dans la connaissance claire et par la réflexion individuelle, substituant en fait à la religion, une sorte de morale sociale évangélique, en elle-même très respectable, mais qui est tout sauf une foi, et où la revendication remplace l'espérance.

La **famille** se relâche, par le divorce, par la liberté des époux et plus encore par la liberté des enfants, devenus maîtres à la maison, faisant prévaloir leurs goûts et leurs besoins, mieux, les faisant partager par les parents.

Quant à la **liberté des rapports sexuels**, à la transformation dans la vie de la femme et de la jeune fille, qu'ont amenés les moyens de contraception, il suffit d'évoquer le sujet pour que chacun en ressente l'évidence.

Faut-il redire combien **la notion de patrie a perdu toute valeur** pour beaucoup de jeunes et souligner l'illusion de ceux qui voudraient lui substituer purement et simplement la notion de l'Europe, notion qui n'a d'attrait pour cette jeunesse que dans la mesure où elle reste abstraite et n'implique aucune obligation ?

Or, en même temps que s'instaure ainsi dans les mœurs et les esprits une sorte d'anarchie, **l'homme se trouve doté**, du fait des découvertes scientifiques, **d'une puissance d'action** sur les éléments certes, mais aussi sur l'homme, toute nouvelle et **démessurée**. Le savant, l'ingénieur, le technocrate disposent de moyens colossaux.

Ces moyens, pour l'essentiel, se concentrent entre les mains d'un État et d'une administration qui encadrent les individus, les mettent en fiches perforées, **les désigneront demain par un numéro**, déterminant la progression du niveau de vie, les activités souhaitables et leur répartition géographique, prenant en charge l'éducation, l'instruction, la formation professionnelle, bientôt le devoir et le droit de procréation, déjà la durée du travail et des loisirs, l'âge de la retraite, les conditions de la vieillesse, le traitement des maladies.

Encore faut-il ajouter que les responsables des grands États sont en mesure de précipiter l'humanité dans le néant par la guerre atomique.

Ainsi, au moment même où l'individu se sent et se rend libre des contraintes traditionnelles, s'édifie une machine technico-scientifique monstrueuse qui peut réduire ce même individu en esclavage ou le détruire du jour au lendemain. Tout dépend de ceux qui tiendront les leviers de commande.

Qu'on ne se berce pas de l'illusion du contrôle. Une fois au volant de la voiture, rien ne peut empêcher le conducteur d'appuyer sur l'accélérateur et de diriger le véhicule où il le veut.

Seul le choix des dirigeants demeure à la disposition du peuple, ce choix, et les institutions, les lois qui y président. Choix des dirigeants.

Je veux dire que la République ne doit pas être la République des technocrates, ni même des savants (...)

A défaut [...], il faut des institutions, des institutions qui assurent à toutes les étapes de la vie, à tous les échelons de la société, dans tous les cadres où s'insère la vie individuelle famille, profession, province, patrie le maximum de souplesse et de liberté.

Cela, afin de limiter les pouvoirs de l'État, de ne lui laisser que ce qui est sa responsabilité propre et qui est de nos jours déjà immense, de laisser aux citoyens la gestion de leurs propres affaires, de leur vie personnelle, l'organisation de leur bonheur tel qu'ils le conçoivent, afin d'échapper à ce funeste penchant qui, sous prétexte de solidarité, conduit tout droit au troupeau.

Cela, afin de permettre au peuple de choisir ses dirigeants en connaissance de cause, de percevoir à l'expérience et avant qu'il ne soit trop tard ceux qui pourraient être tentés par le pouvoir sans limites que donnent les moyens techniques.

Car cette évolution parallèle à laquelle nous avons assisté de l'anarchie dans les mœurs et de l'accroissement illimité du pouvoir étatique va bien au-delà des récriminations contre la dictature des bureaux ou alors faut-il l'entendre au sens de l'univers de Kafka.

Elle porte en elle-même un péril immense et dans lequel nous pouvons tomber de deux manières opposées. **Soit en faisant prévaloir l'anarchie**, qui détruirait rapidement les bases mêmes de tout progrès et déboucherait fatalement sur un totalitarisme de gauche ou de droite ; **soit en allant directement vers la solution totalitaire.**

Le péril n'est pas illusoire. Les théoriciens peuvent, dans l'abstraction, accumuler les raisonnements subtils et compliquer à l'envi les nœuds du problème humain.

Nous sommes arrivés à un point extrême où il faudra, n'en doutons pas, mettre fin aux spéculations et recréer un ordre social. Quelqu'un tranchera le nœud gordien. La question est de savoir si ce sera en imposant une discipline démocratique garante des libertés ou si quelque homme fort et casqué tirera l'épée comme Alexandre.

Le fascisme n'est pas si improbable, il est même, je crois, plus près de nous que le totalitarisme communiste.

A nous de savoir si nous sommes prêts, pour l'éviter, à résister aux utopies et aux démons de la destruction. « Je n'étais bon ni pour tyran ni pour esclave », disait Chateaubriand. Je souhaite que demain les dirigeants et les citoyens de mon pays soient pénétrés de cette maxime. »

Le Nœud Gordien est le nœud inextricable qui attachait le joug au timon du char du roi de Phrygie, La domination du monde était promise à celui qui le dénouerait. Alexandre le trancha. Aujourd'hui, que signifie trancher le Nœud Gordien ?

C'est résoudre une difficulté qui paraît insurmontable, c'est redonner à notre République ses valeurs et permettre à chacun de les vivre : Liberté et Égalité bien sûr, mais plus encore Fraternité. C'est redonner à chacun confiance, en lui, en son pays, en un avenir qui soit à la fois un risque et une chance. C'est relever un défi collectif pour proposer aux Français un nouveau Contrat social, pour faire émerger « le clair de l'obscur ».

Voilà d'où est parti cet appel à écrire une chronique, à dénouer un héritage, à proposer une trajectoire. Cinquante ans se sont écoulés et Georges semble toujours aussi présent. A suivre...



Actualités culture, sport et tourisme

03. Allier

Prix Tillinac

La remise officielle de la deuxième édition du Prix Tillinac a eu lieu au Sénat.

Ce prix, imaginé par le Conseil départemental, a récompensé François Cérésa pour son Dictionnaire égoïste du panache français, aux éditions Le Cherche-Midi.

Un ouvrage à la fois érudit et drôle, une balade buissonnière dans l'histoire et la culture françaises.

03. Allier

Exposition Cabaret

À partir du samedi 9 décembre 2023, le Centre national du costume et de la scène propose une exposition sur le thème du Cabaret.

120 costumes provenant de maisons historiques comme le Paradis Latin, le Moulin Rouge, le Lido, le Crazy Horse ou de Chez Michou, ainsi que d'artistes indépendants, qui peuplent les nouveaux cabarets « indisciplinaires », illustrent le large spectre de la création depuis l'excellence des métiers d'art, ateliers spécialisés, créateurs haute couture, jusqu'à celle de la débrouille géniale où tout est imaginé pour faire rêver et proposer une soirée d'exception, hors du quotidien.

Un parcours où se croisent de grandes figures comme Zizi Jeanmaire, Line Renaud, Jean-Marie Rivière, Michou, Dita Von Teese et les créatures fantasques d'aujourd'hui comme la Big Bertha, l'Oiseau Joli, Kiki Béguin, Lola Dragoness Von Flame, Miss Knife... qui revisitent le cabaret avec élégance et insolence.

04. Alpes-de-Haute-Provence

Nouvelle politique sportive

Le Conseil départemental a décidé de revoir complètement la politique sportive du Conseil départemental. La Présidente, Eliane Barreille, voulait « redonner du punch à [la] politique sportive... »

Et cela dans trois directions :

Promotion du sport de haut niveau. Avec la Team Elite Irrésistible, le Département soutient quarante-huit athlètes.

Établissement d'un réel partenariat entre le CDO4, et le mouvement sportif, Développement de la pratique du sport pour tous, partout.

Pour préparer cette nouvelle politique du sport, le Département s'était entouré d'avis et conseils avec des groupes de réflexion sur : l'attractivité du territoire (manifestations sportives et équipements), l'accompagnement associatif (bénévolat, formation, modalités de dépôt des demandes de subvention), les publics spécifiques (scolaire, handisport, haut-niveau,...)

Le Département s'associe à l'élan qui accompagne l'organisation de Paris 2024, « Terre de jeux ».

34. Hérault

Expositions et deux modules escape-game dédiés à l'alimentation, le goût et la santé

Jusqu'au 8 janvier 2024, la Maison départementale de l'environnement nous propose de nous intéresser au contenu de nos assiettes !

A travers deux expositions et deux modules escape-game, la MDE invite le public à comprendre et s'informer sur l'alimentation durable, les labels, les modes de production de nos aliments, la biodiversité, les règles d'hygiène et de sécurité alimentaire, les habitudes et cultures alimentaires ou encore le goût et les usages du sol.

Les escape-game concerne l'alimentation et les usages des sols.

Munis d'une tablette numérique, les participants devront résoudre plusieurs enquêtes sur les thèmes de l'alimentation et des sols, occasion d'aborder des thèmes tels que les régimes alimentaires différents, une agriculture singulière, la notion de marché, la santé humaine, les usages des terres, les acteurs de la chaîne agro-alimentaire, la biodiversité et le gaspillage.

41. Loir-et-Cher

Activités de plein air avec l'outil outdoorvision pour mieux connaître et aménager les sites de pratique. Partage des tracés GPS

Afin de mieux connaître les itinéraires et les pratiques, le conseil départemental s'est doté de l'outil Outdoorvision et invite les amateurs d'activités de plein air à partager leurs données.

L'objectif est de mieux connaître, en multipliant les sources, la réalité des usages pour adapter les équipements, comprendre les problématiques, identifier les variations des flux en fonction des périodes de l'année, et de prioriser les aménagements comme les parkings, toilettes, panneaux d'information, balisages ou tables d'orientation.

Outdoorvision met en évidence les zones privilégiées par les pratiquants et contribue ainsi à l'amélioration de l'accueil des publics en apportant une aide à la décision pour l'aménagement, par exemple, d'aires de pique-nique ou des toilettes sèches. L'outil permet également de faciliter l'identification de problèmes de stationnement.

En affichant les tracés GPS, Outdoorvision permet d'adapter le balisage, l'entretien et la signalétique à la réalité des usages, d'objectiver et de mesurer les fréquentations ou encore de révéler des zones de quiétude pour la faune.

45. Loiret

Nouvelle politique sportive

Tourisme Loiret a initié le lancement, en février dernier sous le parrainage de Lorant Deutsch, de la Route des Illustres du Loiret.

La remise des 44 premières plaques de valorisation de ces illustres a eu lieu en octobre.

La Route des Illustres consiste en une mise en lumière de plus de 200 personnages qui ont marqué l'histoire du Loiret. Cette démarche, inédite en France à l'échelle départementale, a été réalisée en étroite concertation avec les communes et les Offices de Tourisme. Tourisme Loiret et en partenariat avec l'association Le Souvenir Français.

Il s'agit d'enrichir l'offre touristique départementale et à développer l'attractivité du Loiret, d'inciter les Loirétains et les visiteurs extérieurs à se laisser guider par une ou plusieurs thématiques et aller à la recherche de personnalités illustres en sortant des sentiers battus et en découvrant les communes urbaines ou rurales dans toute leur diversité !

Un référentiel a été élaboré afin de sélectionner parmi 750 noms identifiés, les personnes qui ont le plus marqué leur temps par leur action politique ou militaire ou qui ont fait évoluer de manière significative la société par leurs idées, leur activité artistique ou bien encore leurs inventions.

Le référentiel permet non seulement de vérifier l'importance des faits historiques, mais aussi de garantir un intérêt suffisant pour les clientèles touristiques qui ne sont pas originaires du Loiret.

La valorisation s'effectuera localement par la pose d'une plaque, soit sur le site ayant gardé la trace du passage de l'illustre, soit au cœur de la commune pour que l'information soit la plus accessible possible.

59. Nord

Exposition Léonard de Vinci

L'accès de tous à la culture est une priorité du Département du Nord : accueillir une exposition sur Léonard de Vinci au Forum départemental des Sciences à Villeneuve d'Ascq représente une opportunité pour l'ensemble des Nordistes de découvrir une collection de facsimilés de dessins, de reproductions de ses tableaux, d'écrits réalisés par le célèbre peintre dont l'œuvre pluridisciplinaire représente aujourd'hui un héritage intellectuel et culturel précieux pour le monde contemporain.

L'exposition, visible du 07 octobre 2023 au 25 août 2024 et accessible dès l'âge de 7 ans, a été conçue par le château du Clos Lucé dont la vocation est de transmettre l'héritage de Léonard de Vinci.

Elle se décline sous forme d'un circuit de découverte de l'univers de Léonard de Vinci : la peinture, l'urbanisme, l'architecture, l'ingénierie civile et militaire, l'anatomie et l'aéronautique.

Elle sera animée par des ateliers, des conférences et des animations ponctuelles portés par l'équipe du Forum départemental des Sciences.



60. Oise

Exposition « Miroirs du sport. D'épreuves en liberté. »

Le MUDO – Musée de l'Oise accueille jusqu'au 15 janvier 2024 l'exposition « Miroirs du sport. D'épreuves en libertés » dans le cadre du festival « Les Pothaumnales ».

Tel un prélude aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui consacreront l'Oise comme terre de jeux, le MUDO – Musée de l'Oise invite à plonger dans les grandes heures de l'histoire du sport à travers le regard croisé des artistes des Beaux-Arts et des photographes des XIXe et XXe siècles.

62. Pas-de-Calais

6e édition du Pas-de-Calais Urban Trail

Elle aura lieu le vendredi 15 décembre 2023.

Cette course à pied nocturne et non chronométrée emprunte sur une boucle d'environ 10 kilomètres les avenues, rues et ruelles de Saint-Omer et de Saint-Martin-lez-Tatinghem.

L'évènement organisé par le Département du Pas-de-Calais se veut sportif, solidaire, festif et culturel.

Cette année encore, il fera la part belle à l'histoire et au patrimoine local ; et il proposera aux participants - à leurs accompagnateurs et aux habitants - des animations et spectacles agrémentés de projections lumineuses, les 2 500 places partent en quelques heures.



76. Seine-Maritime

Exposition Derrière la porte jusqu'au 6 janvier 2024

Afin de découvrir cet objet historique qu'est l'intime, l'exposition présente les sources qui permettent d'accéder à des « tranches de vies », abolissant la distance qui nous sépare habituellement des figures du passé : archives judiciaires, hospitalières, notariales ou personnelles. Archives départementales.

84. Vaucluse

Anniversaire plate-forme du service d'archéologie

Le Service d'archéologie du Département de Vaucluse a été l'un des premiers créés en France, en 1983, après les lois de décentralisation.

Pour célébrer son quarantième anniversaire, les experts départementaux de l'archéologie préventive proposent au public une série de présentations des résultats d'opérations de fouille et des projets de recherche réalisés récemment.

A ces deux jours d'animations prévues à L'Isle-sur-la-Sorgue, viendra s'ajouter la parution d'un ouvrage de prestige édité par le Département, véritable panorama des découvertes archéologiques en Vaucluse.

88. Vosges

Gestion touristique du Ballon d'Alsace

Le Département devient un acteur du développement et de la gestion touristique du Ballon d'Alsace. Les présidents des départements des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Collectivité Européenne d'Alsace se sont réunis au Ballon d'Alsace pour acter l'entrée du Département des Vosges dans le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Objectif : Élaborer ensemble un plan de développement pour ce territoire emblématique du Massif des Vosges.

Il s'agit de mutualiser les moyens pour le Ballon d'Alsace qui est reconnu comme Grand Site de France et de formaliser une vision partagée de développement du Ballon d'Alsace en lien avec les politiques publiques, et les enjeux sociétaux, environnementaux et climatologiques actuels.

Le 1er janvier 2024, l'entrée du département des Vosges sera officiellement actée.

INCROYABLE CÔTE-D'OR !

Ils sont amateurs ou professionnels, mordus de photos, fondus de la Côte-d'Or, férus de patrimoines pluriels et se baladent entre rues pavées, combes inaccessibles ou châteaux étonnants... Ils ? Ce sont les Côtédorpixiens qui partagent leur passion sur les réseaux sociaux de CotedorPix, fédérant des milliers de paires d'yeux autour des merveilles côtes-doriennes !

Mais d'où sortent-ils ?

En amont de cette première campagne de fouilles, une prospection géophysique a été menée sur l'ensemble du site afin de guider les choix en matière d'archéologie et de travaux.

Nicolas DAUBIGNEY a commencé seul à bord en plein confinement pour redonner couleurs et lumières à un quotidien un rien fade à ce moment-là, vite rejoint par de nombreux complices parmi lesquels son acolyte Franck PUTIGNY pour un succès immédiat et grandissant sur les réseaux sociaux, sur des pages où on connaît les bonnes manières... Partager et valoriser la Côte d'Or auprès d'un large public et notamment celui qui vit sur ce beau territoire et ne voit pas forcément ce qui se dévoile de l'autre côté de la rue, c'est l'ADN fédérateur des Côtédorpixiens avec un seul leitmotiv... la Côte-d'Or et rien que la Côte-d'Or.

Partis à quelques-uns, par un prompt renfort ils se voient plus de 10 000 à suivre au quotidien cette aventure photographique !

Parce que la Côte d'Or ce sont 698 communes où il fait bon vivre au cœur du 4ème plus grand département de France... de talentueux photographes racontent les mille et une merveilles des terres de Bernard de Clairvaux, Buffon ou encore Rameau et Levi Strauss... Photos spectaculaires, insolites, poétiques, il y en a pour toutes les sensibilités, toutes les envies, tous les regards !

2022, fort de ce vif succès, une association voit le jour et crée une exposition itinérante valorisant l'incroyable Côte-d'Or.



Comme un coup de cœur collectif pour cette belle richesse patrimoniale, ces paysages façonnés par les moines et la nature, ces lieux parfois mystérieux, voire quasi inconnus côtoyant ceux du quotidien et ces explosions de lumières propres à la Bourgogne !

2022, c'est aussi et surtout, la rencontre avec les éditions LIRALES et la signature pour la publication d'un ouvrage d'art photographique singulier, mêlant avec audace et bonheur l'étonnant, le somptueux ou tout simplement le quotidien de 113 photographes amateurs et professionnels, tous bénévoles (c'est important de le dire).

9 mois de travail s'en suivront pour Nicolas Daubigny et Franck Putigny, en collaboration avec Clément Lassus-Minvielle et Marie Quiquemelle, pour un acte de naissance partagé avec le public à la Cité des Climats et des Vins de Bourgogne à Beaune le 14 septembre 2023 lors d'une soirée mémorable pour tous !

Incroyable Côte d'Or est un ouvrage dans lequel on trouve les incontournables, les inédits, les presque inconnus représentatifs des 7 grands territoires côte-d'oriens. L'Auxois-Morvan, le Châtillonnais, les Côtes et arrières Côtes, le Val de Saône, la Vallée de l'Ouche, Forêts-Tille-Norge et enfin le Dijonnais valorisé par 113 photographes !

Une histoire d'amour et de patrimoine que partage Marie-Claire GUBIANI, directrice des éditions Liralest, qui présente avec tendresse un livre inédit, un livre d'art sur les territoires côte-d'oriens, nos ruralités, nos villes, nos palettes de coins cachés...

Un livre engagé grâce au partenariat avec la Fondation du Patrimoine, puisque 1€ par livre vendu lui sera reversé.

Un livre pour y trouver ses propres résonances au travers des images et aussi des textes... sans doute est-ce cette histoire inédite, ce groupe pas banal qui a séduit Yves Jamait qui signe une préface sensible et intimiste d'un livre aux reflets inédits...



LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT



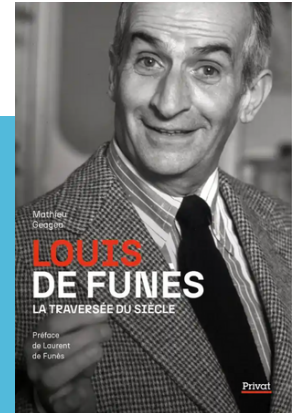
Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.



**Diplomatie de combats,
par Jean-Maurice RIPERT**

L'ancien ambassadeur révèle ce qu'est une diplomatie exigeante, par un serviteur de l'état qui durant quarante ans a porté avec fermeté la voix de la France, dans des environnements

parfois hostiles. Ses derniers postes, en Russie et en Chine, donnent une acuité remarquable à son analyse de la période troublée à laquelle le monde se trouve confronté. Ces récits mémoires sont un témoignage rare qui offre une véritable histoire de la diplomatie française du dernier demi-siècle, par un diplomate engagé, qui a notamment servi aux cabinets de Michel Rocard, Bernard Kouchner et Lionel Jospin avant de devenir ambassadeur en Russie puis en Chine, à l'épicentre des crises actuelles. Ecrits d'une plume alerte, ils sont riches en enseignements sur la prise de décision politique et la conduite des grandes négociations récentes dont l'auteur a été un acteur prépondérant tout en dressant des portraits vifs de nombreux contemporains, tels ceux de Bill Clinton, Recep Tayyip Erdogan ou encore Vladimir Poutine et Xi Jinping.



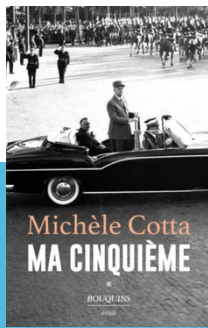
**Louis de Funès, la traversée du siècle,
par Mathieu GEAGEA**

Quantité de films dans lesquels Louis de Funès a tourné, qu'il occupe un simple second rôle ou le rôle principal, s'inscrivent dans leur époque et illustrent une certaine vision de la réalité du moment. En trente-huit ans de carrière, l'acteur a joué dans dix-huit pièces de théâtre et tourné 157 films dont quarante-cinq dont il occupa le premier rôle. Sept de ces films se classèrent premier dans le box-office lors de l'année de leur sortie en salle, ce qu'aucun autre comédien français ne peut revendiquer.

Près de quarante ans après sa disparition, sur les cent plus grands succès du cinéma français, quatorze sont des films ayant Louis de Funès pour interprète. Là encore, aucun autre acteur ne peut se prévaloir d'une telle performance.

Par-delà la destinée, la flamboyante carrière et l'héritage artistique du comédien Louis de Funès, un parallèle peut s'établir entre la vie et la filmographie de ce grand acteur et la chronologie des événements du siècle dernier.

Contrairement à ce que beaucoup de critiques et cinéphiles ont longtemps pensé, les rôles endossés par le comédien ont très souvent épousé les modes liées à un contexte social, culturel, économique ou politique. La personnalité de Louis de Funès, à la fois conservatrice et lucide sur le monde qui évolue, permet de mieux éclairer ses choix artistiques.



Ma cinquième, par Michèle COTTA

Après celle de sa consœur Catherine Nay, les Mémoires politique de Michèle Cotta, témoin de premier plan de l'histoire de la Cinquième République de 1958 à nos jours étaient très attendues. Ce premier volume couvre la période De Gaulle, Pompidou et Giscard jusqu'à l'élection de François Mitterrand. Née dans la politique, Michèle Cotta y a grandi, vécu, avec la soif permanente de l'événement et la curiosité inlassable d'approcher ses principaux protagonistes.

C'est à vingt ans, le 13 mai 1958, jour du retour au pouvoir du général de Gaulle, que, stagiaire à l'Institut français de presse et se trouvant par hasard sur les bancs des journalistes à l'Assemblée nationale, elle est plongée d'un coup au cœur d'une actualité qui se confond avec la grande Histoire. Peu après, recrutée par le service politique de L'Express, Michèle Cotta deviendra familière de tous les acteurs de la vie politique, gaullistes ou pas, et plutôt de gauche.

Leurs vies, leurs itinéraires politiques surtout, la passionnent et l'intriguent. De 1965 et la première élection présidentielle au suffrage universel du général de Gaulle à 1981 et l'accession au pouvoir de Mitterrand, elle couvre dans ce premier volume tous les grands événements qui marquèrent les débuts de la Ve République : Mai 68, le référendum en 1969, les coulisses de la succession de Georges Pompidou, la relation Giscard-Chirac... Ce qui la fascine chez les hommes politiques, avoue-t-elle, ce sont les fausses confidences, destinées à être répétées, les vraies, obtenues au moment où on ne s'y attend pas, les chemins suivis pour vaincre, les erreurs commises, les détours, les impasses. Les tourments de chacun, ses petits et grands secrets.

Leur humanité, en bref, dont la grande observatrice qu'est Michèle Cotta nous livre des moments essentiels dans cette histoire personnelle et savoureuse de la Ve République, foisonnante de révélations, d'anecdotes, de choses vues et entendues.



Rendre le pouvoir, par Yves-Marie PÉRÉON

L'histoire des anciens présidents américains montre qu'en démocratie, rendre le pouvoir n'est guère moins important que le prendre ou l'exercer : c'est un acte indispensable à la continuité des institutions. Lorsque Donald Trump refuse de quitter la Maison-Blanche et tourne le dos à l'histoire de son pays, il fait peser une menace sur la démocratie américaine.

La tradition de transfert ordonné du pouvoir trouve ses origines dans la figure de George Washington qui, en choisissant de se retirer volontairement au terme de son second mandat, instaura un précédent.

Parmi ses successeurs, seul Franklin D. Roosevelt passa plus de huit ans à la tête de l'exécutif (1933-1945) ; en vigueur depuis 1951, le vingt-deuxième amendement interdit désormais d'effectuer plus de deux mandats. Le retrait de Washington donna également naissance à la figure de l'ancien président, dont les contours se sont dessinés au fil du temps : après son discours d'adieu, il doit se dessaisir de ses archives, publier ses mémoires, laisser gouverner ses successeurs et répondre favorablement à leurs sollicitations quand il faut manifester l'unité de la nation. Certains anciens présidents s'illustrèrent par une retraite longue et féconde : John Quincy Adams combattit l'esclavage à la Chambre des représentants; William Howard Taft présida la Cour suprême de 1921 à 1930 ; Jimmy Carter s'engagea dans l'action humanitaire après sa défaite de 1980.

En refusant de rendre le pouvoir sans y être contraint, Donald Trump a bouleversé tous les précédents et rompu avec une tradition politique américaine vieille de plus de deux siècles.

Yves-Marie Péréon a choisi de se cibler sur un thème plutôt méconnu dans son ouvrage, à savoir les activités des anciens présidents qui n'apparaissent pas forcément des biographies classiques des impétrants.

Alain Pompidou
C'était Georges,
mon père



C'était Georges, mon père, par Alain POMPIDOU

Alain Pompidou prend une nouvelle fois la plume pour raconter l'histoire de ses parents.

Après un ouvrage consacré à Claude Pompidou il y a quelques années, c'est aujourd'hui sur son père qu'Alain Pompidou a souhaité écrire. L'ancien président de la République raconté comme jamais.

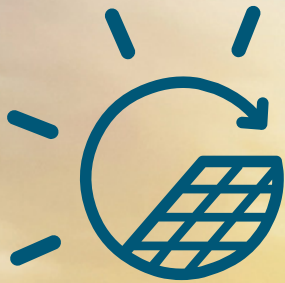
En 1989, Pierre Messmer se demandait ce qu'un jeune Parisien répondrait à la question : " Pour vous, que signifie le nom de Georges Pompidou ? " Il imaginait qu'on évoquerait, la plupart du temps, Beaubourg et les voies sur berge. Le jeune Parisien d'aujourd'hui ne donnerait sans doute pas une réponse très différente. Ses parents se souviendraient peut-être de l'affaire Markovic ou de son travail à la banque Rothschild. Ses grands-parents se rappelleraient mai 1968 et les accords de Grenelle. Pourtant, l'existence des Français est encore imprégnée de son action : la mensualisation des salaires, c'est lui ; le SMIC, c'est encore lui ; l'élargissement du congé maternité à toutes les salariées, c'est toujours lui. Président sensible et mesuré, loin du froid banquier parisien dépeint par ses opposants, il fut aussi un khâgneux dilettante et engagé, un professeur de français dynamique, un amoureux de la nature, un passionné d'art et de poésie, un mari, un père.

C'est le quotidien de cet homme méconnu qu'a partagé Alain Pompidou, son fils unique. Avec lui, il a joué aux cartes les week-ends à Orvilliers, écouté du Bach en vacances à Cajarc, chassé chez les Rothschild à Ferrières, pris des petits déjeuners à Matignon et à l'Élysée... Retraçant sa vie, de son enfance dans le Cantal à sa mort après des années de maladie, il nous fait pénétrer dans l'intimité de son père et nous révèle quelle était la personnalité de ce président qui a tant marqué la France.

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Le soleil donne...



**RHÔNE
MÉGAWATTS**

Objectif 2027 :

produire localement 140 GWh/an !

Un projet rendu possible grâce à la mobilisation du Département, ses communes et intercommunalités, ses entreprises, l'OPAC du Rhône et le monde agricole.



www.rhone.fr/rhonemegawatts

© Département du Rhône – Service communication – Crédits Photos : Shutterstock – Octobre 2023

SALON DES SPORTS

SUR TOUS

LES

TERRAINS

LA NOUVELLE
INITIATIVE  **salon
des maires**
et des collectivités locales

21-23 novembre 2023

Paris - Porte de Versailles

 **infoprodigital**

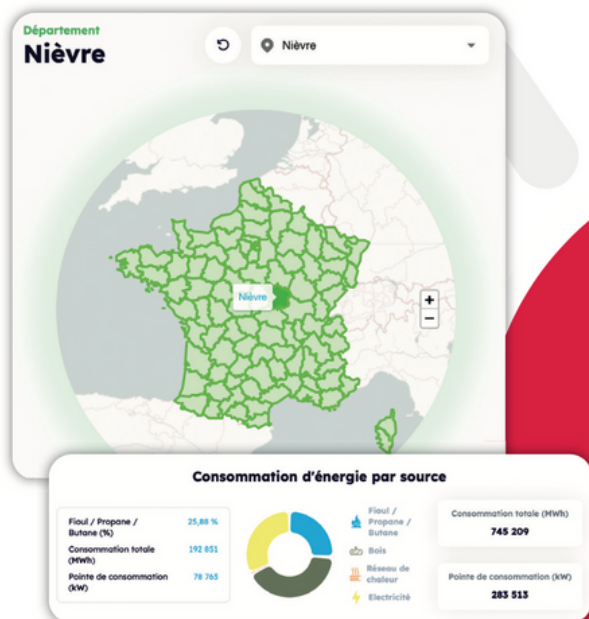
 **amf**
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE



LE GAZ PROPANE ET BIOPROPANE, L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES RURAUX

+ de 90 % de territoires ruraux en France.

Sur le site **energiesruralite.com**
**dédié aux zones non desservies par
le réseau de gaz naturel**, découvrez
la consommation d'énergie de
votre territoire, les spécificités
du parc de logements et les solutions
énergétiques adaptées.



**POUR DÉCOUVRIR
LES DONNÉES DE
VOTRE TERRITOIRE,
SCANNEZ ICI :**

